

# Dépolarisation idéologique en Algérie

## Un impératif pour édifier l'Etat de droit

Abbas Aroua



Hoggar *h* *h*



# **Dépolarisation idéologique en Algérie**

Un impératif pour édifier l'Etat de droit

Dépolarisation idéologique en Algérie :  
Un impératif pour édifier l'Etat de droit

Par Abbas Aroua

© 2021 Hoggar

[www.hoggar.org](http://www.hoggar.org)

ISBN 978-2-940130-39-9

Photo de couverture : Hirak algérien 2019

## **Table des matières**

### **Introduction, 5**

#### **I. Considérations générales sur la cohésion de la société**

1. Polarisation idéologique et transition démocratique, *11*
2. Paysage politique algérien, *19*
3. Consolidation de la cohésion dans les sociétés pluralistes, *29*
4. Espace de médiation protégé et dépoliarisation idéologique, *37*

#### **II. Expériences trans-idéologiques dans l'histoire récente de l'Algérie**

5. Déclaration du Front algérien pour la défense  
et le respect de la liberté (1951), *45*
6. Proclamation du Premier Novembre 1954, *55*
7. Plateforme de la Soummam (1956), *63*
8. Proclamation pour l'instauration de la démocratie en Algérie  
(1985), *71*
9. Contrat National : Plateforme pour une solution  
politique et pacifique de la crise algérienne (1995), *81*
10. Déclaration de Genève 2000, *97*
11. Charte du Mouvement Rachad (2007), *103*
12. Déclaration de Genève 2008, *115*
13. Déclaration du Front du Changement National (2011), *121*

14. Plateforme nationale pour une véritable transition démocratique en Algérie (2012), *129*
15. Plateforme de la première conférence pour les libertés et la transition démocratique (2014), *139*
16. Plateforme pour le changement en Algérie (2019), *145*
17. Nida 22 (2020), *149*

## **Conclusion, 159**

### **Annexes**

- A1. Documents du Collectif du 18 Octobre pour les Droits et les Libertés en Tunisie, *165*
- A2. L'espace commun d'interaction et d'action conjointe, *191*
- A3. Signataires de Nida 22, *197*

Notes de référence, *203*

---

---

## INTRODUCTION

---

---

Il est naturel que les sociétés humaines comportent différents courants idéologiques reflétant la diversité intellectuelle en leur sein, qui est garantie par le droit à la liberté de croyance. Lorsque les divers courants idéologiques interagissent de manière saine et coopèrent pour servir le bien commun, ils constituent alors une richesse intellectuelle et contribuent au progrès de la société et au développement de l'Etat. Cependant, si la différence idéologique devient une cause de tensions et de fortes polarisations sociales, au point où « l'Autre » est perçu comme un adversaire, voire un ennemi, au lieu d'un partenaire, alors cela constitue une menace pour la cohésion de la société et un obstacle au développement.

Il arrive fréquemment que les régimes autoritaires cherchent à alimenter toutes sortes de polarisations et de tensions dans le but de déchirer et de fragmenter la société pour en faciliter le contrôle. Ils s'emploient à isoler les composantes ethniques, linguistiques, religieuses et intellectuelles de la société et à mettre chacune d'elles dans une « boîte » scellée, de sorte que la communication entre elles soit coupée et que l'entre-connaissance et le dialogue soient impossibles. Les conditions pour construire la confiance mutuelle font alors défaut, et chaque composante construit dans sa conscience collective un stéréotype négatif envers l'autre composante, un « cliché » consolidé par les moyens de la propagande officielle. Le régime autoritaire assume alors de facto la tâche de « médiation » entre les composantes de la société, d'arbitrage des différends qui surgissent entre elles, et de gestion de la violence qui en résulte. Cela affaiblit toutes les parties, et le régime conserve ainsi sa position de force et son contrôle absolu sur la société.

Les polarisations idéologiques et leur gestion représentent un défi majeur pendant la transition démocratique et déterminent le succès ou l'échec de la transition. Lorsqu'on passe d'une dictature à une ouverture politique, souvent les composantes de la société se précipitent pour s'organiser en associations et partis et se lancent dans une compétition politique effrénée alors qu'elles sont encore enchaînées dans des « boîtes scellées », sans d'autres liens entre elles que la suspicion, les peurs et la méfiance mutuelles héritées du passé autocratique. La compétition se transforme alors en une querelle aiguë qui fait avorter le processus de transition et ouvre la porte au retour du régime autoritaire sous la pire des formes, qui prétexte que la société n'est pas prête pour la liberté politique et qu'il représente le rempart contre le chaos.

Dans la première partie, cette contribution tente d'abord de montrer l'impact négatif des polarisations idéologiques aiguës sur la transition démocratique en prenant comme exemples les expériences de l'Algérie, de l'Égypte, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie. Elle examine ensuite la scène politique algérienne complexe et les tensions idéologiques en son sein et souligne l'importance d'éviter le piège de considérer les courants idéologiques algériens comme des blocs monolithiques mais plutôt comme des spectres larges comprenant des acteurs aux attitudes et comportements politiques variés. Elle expose aussi des modèles qui aident à penser la gestion de la différence et le renforcement de la cohésion dans une société pluraliste tirés des traditions occidentale et islamique, et propose « l'espace de médiation protégé » comme mécanisme de dépolarisation idéologique.

La seconde partie présente un échantillon de treize initiatives trans-idéologiques lancées au cours des sept dernières décennies, aussi bien à l'époque coloniale pour la libération du pays qu'à l'ère postindépendance pour l'édification d'un Etat de droit. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive ; il est certain qu'il existe d'autres initiatives que l'auteur n'a pas suivies de près et qui ont également leur mérite.

Le but est de mettre à disposition des lecteurs une collection de textes (proclamation, contrat, charte, déclarations et plateformes communes), issus des différentes expériences trans-idéologiques en

## *Introduction*

Algérie. Ces textes ont en commun un ensemble de principes et valeurs et un nombre de revendications politiques qui font consensus et représentent un socle républicain, acquis collectivement, utile pour édifier l'Algérie de demain. Toute nouvelle initiative devrait bâtir sur ce socle et œuvrer pour la consolidation de la confiance mutuelle entre Algériens, en encourageant la multiplication des espaces de dialogue et d'action conjointe dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société. Ce n'est que de cette manière que l'on pourra sortir d'un cloisonnement idéologique qui rend difficile, voire impossible, une véritable transition démocratique.



## **I. Considérations générales sur la cohésion de la société**



---

---

# POLARISATION IDÉOLOGIQUE ET TRANSITION DÉMOCRATIQUE

---

---

Lors de la transition de la guerre à la paix ou d'un régime autoritaire à un Etat de droit, une période où le pays est dans une situation de fragilité, l'un des plus grands défis auxquels la société est confrontée est la bonne gestion de la diversité idéologique pour empêcher qu'elle ne se fragmente et se déchire. L'expérience a montré, notamment en Afrique du Nord, qu'une mauvaise gestion des relations entre les différents courants idéologiques est à même de plonger le pays dans une guerre civile ou de permettre à l'ancien régime autoritaire de rester ou de revenir au pouvoir. Les exemples les plus probants concernent ce qui s'est passé en Algérie à la fin des années 1980 et au début des années 1990, ce qui s'est passé en Egypte entre 2011 et 2013, ce qu'a connu la Libye après la révolution de février 2011 et le Maroc en 2011-2012, et ce qui s'est passé en Tunisie avant, pendant et après la révolution de décembre 2010.

## 1. Algérie

L'Algérie a connu son premier printemps politique à la fin des années quatre-vingt du siècle dernier. Le soulèvement qu'a connu le pays et qui a culminé en octobre 1988, a d'abord été traité par une répression qui a coûté la vie à des centaines de jeunes manifestants, mais a cependant contraint le régime à une ouverture politique. Ainsi, la Constitution a été amendée pour s'adapter au nouveau contexte, les libertés ont été consacrées, des partis ont été constitués, des journaux ont été créés, le pays a connu une atmosphère de vitalité et de résurgence, l'espoir est revenu aux citoyens d'être maîtres de leur destin, et les énergies ont explosé, au point qu'on

considérerait la sortie de l'Algérie du sous-développement comme une question de temps.

La transition n'a toutefois pas été conçue de manière élaborée, et les forces politiques avec des orientations idéologiques différentes se sont précipitées vers une compétition politique, sans un dialogue national et une réflexion commune sur la manière de rétablir la confiance mutuelle et se mettre d'accord sur un cadre de valeurs dans lequel s'inscrirait cette compétition. Ainsi, les polarisations idéologiques se sont aggravées, en particulier entre les courants islamique et laïque, tensions qui existaient avant l'ouverture politique, et que le régime instrumentalisait dans les années soixante-dix et quatre-vingt, pour affaiblir les deux courants en les opposant et s'assurer la mainmise sur le pouvoir et les richesses du pays. Les minorités extrémistes des deux bords ont contribué à l'exacerbation des tensions islamiques-laïques par leurs discours extrémistes les uns envers les autres, qui atteignaient parfois le point de l'excommunication religieuse ou idéologique et la diabolisation de « l'Autre », accusé de trahison et d'antipatriotisme. En plus de la polarisation idéologique, une tension importante est apparue à l'intérieur de chaque courant, islamique ou laïque, et une compétition pour représenter des courants idéologiques dans la société. Cette situation a conduit à une méfiance mutuelle et à des craintes des uns vis-à-vis des autres. Aucune initiative sérieuse n'a été alors lancée pour apaiser ces craintes et rétablir la confiance.

Les premières élections locales libres ont eu lieu le 12 juin 1990, suivies d'élections législatives dont le premier tour a eu lieu le 26 décembre 1991. Le commandement militaire n'a pas accepté des élections libres et équitables dont les résultats échappaient à son contrôle, il a donc décidé d'arrêter le processus électoral et démocratique, et a fait un coup d'Etat contre la légitimité populaire. Une partie du courant laïque a soutenu le putsch, voire l'a appelé de ses vœux, le justifiant par les craintes qu'elle éprouvait à l'égard du courant islamique. De même qu'une partie du courant islamique s'est également impliquée dans le putsch – par opposition à leurs rivaux du même courant qui ont remporté les élections – en légitimant les structures issues du coup d'Etat, en acceptant de

rejoindre un parlement et un gouvernement nommés par l'armée, et en glorifiant le « char qui a protégé la démocratie ».

La polarisation idéologique et les tensions politiques qui ont accompagné la période de transition dans les années 1989-1991 ont permis au régime militaire de se redéployer et de reprendre le contrôle de la scène politique d'une manière plus brutale qu'auparavant. Le coup d'Etat a été suivi d'une décennie rouge de violence et de contre-violence, et d'une guerre civile au cours de laquelle près d'un quart de million d'Algériennes et d'Algériens ont été tués.

Plusieurs initiatives ont été lancées depuis le milieu des années 1990 pour jeter des passerelles entre les courants laïque et islamique algériens (voir seconde partie de cet ouvrage). Grâce à ces initiatives et aux leçons tirées du premier printemps algérien, lorsque la population s'est soulevée le 22 février 2019 et lancé un mouvement populaire (*Hirak*) qui est toujours en cours, elle a adopté deux principes fondamentaux : l'action non-violente et l'unité dans la diversité. C'est ce à quoi le pouvoir a tenté et tente toujours de porter atteinte, par tous les moyens.

## **2. Egypte**

Entre 2011 et 2013, l'Egypte a connu un scénario politique similaire à ce qui s'est passé en Algérie deux décennies auparavant. La révolution du 25 janvier 2011 a été précédée d'initiatives visant à dépasser la polarisation idéologique, dont la plus importante peut-être est l'initiative du Mouvement égyptien pour le changement « Kifaya » (Ça suffit !) apparue en Egypte à l'été 2004 comme un mouvement qui s'opposait à un cinquième mandat de Hosni Moubarak et à la transmission du pouvoir à son fils Gamal Moubarak, et qui a brandi le slogan « Non au pouvoir par héritage ! ». Le mouvement Kifaya est né sous la forme d'un rassemblement de 300 intellectuels, dont des professeurs d'université, des avocats, des personnalités politiques, culturelles, syndicales et de la société civile de différentes tendances

idéologiques<sup>1</sup>. Leur objectif commun était de « faire face aux risques et défis énormes qui guettent notre nation », et de lutter contre « la tyrannie généralisée dans notre vie qui a affligé notre société [ce qui] exige de mener une réforme politique et constitutionnelle globale par les citoyens de ce pays et qui ne soit pas imposée sous aucune dénomination. »<sup>1</sup>

Cependant, de telles initiatives n'ont pas réussi à réduire les tensions idéologiques qui se sont aggravées jour après jour après la chute du régime de Moubarak, en particulier après l'élection de Mohamed Morsi à la présidence de la République. Il faut noter que ce dernier et son courant, les Frères Musulmans, qui ne voulaient initialement pas s'impliquer dans l'élection présidentielle, mais se consacrer à promouvoir la réforme, n'ont pas su maintenir le dialogue avec les autres forces de la révolution. Ceci a affaibli le camp des révolutionnaires, renforcé les rangs de la contre-révolution, et facilité la tâche des militaires qui tenaient à garder le pouvoir et qui se sont alliés aux monarchies du Golfe qui craignaient la démocratie naissante en Egypte, et qui ont bénéficié d'une aide directe ou un accord tacite de plusieurs puissances étrangères.

La révolution du 25 janvier a insufflé un nouvel esprit sur la scène politique égyptienne, et les masses populaires qui ont rempli la place Tahrir ont pu surmonter les différences religieuses et idéologiques et s'unir dans un bloc révolutionnaire solide pour affronter le régime de Moubarak, mais lorsque le régime est tombé, les élites politiques n'ont pas réussi à préserver l'unité des rangs en agissant ensemble afin d'établir des règles consensuelles pour traverser la phase de transition sans embuches. La polarisation intense qu'a connue l'Egypte à l'époque de Mohamed Morsi, alimentée par les forces de l'ancien régime encore présentes dans l'armée, les forces de sécurité, l'administration, les médias et la justice, a conduit au retour d'un régime militaire plus autoritaire que celui de Hosni Moubarak. Tout comme cela s'était déjà produit en Algérie au début de 1992, une

---

<sup>1</sup> Le Mouvement Kifaya a pu attirer de nombreuses personnalités dont Aziz Sidqi, Tariq Al-Bishri, Abdewahab Al-Masiri, Georges Ishaq, Amine Iskandar, Aboul-Ala Mady, Ahmad Baha-Addine Shaabane, Kamal Khalil, Abdelhalim Qandil, Abdelaziz Makhion, et Youcef Shahin.

bonne partie du courant laïque égyptien – libéral et gauchiste – a soutenu le coup d'Etat militaire, et une partie du courant islamique (le parti an-Nour) a rejoint al-Sissi par opposition à leurs rivaux de la mouvance islamique, comme les Frères musulmans et d'autres partis issus du courant Salafi tels que le Parti El-Watan et le Parti Justice et Développement.

### **3. Libye**

La révolution de février 2011 en Libye a ouvert une large fenêtre d'espoir pour un avenir prospère pour les Libyens après plus de quatre décennies d'une gouvernance chaotique par un régime autoritaire. Cependant, peu de temps après la chute du régime de Mouammar Kadhafi, les Libyens ont été déçus par leurs élites politiques et militaires qui ont montré une inaptitude à mener à bien la transition en raison des différences politiques, des tensions intertribales et inter-régionales et des polarisations idéologiques, qu'ils n'ont pas pu transcender ainsi qu'une incapacité à s'unir afin de parvenir à une transition démocratique sans heurts. Ce déficit chez les élites a entraîné le pays dans la violence et la guerre, a pavé le chemin pour le retour de l'ancien régime et a ouvert la voie aux interventions régionales et internationales dans les affaires libyennes. Il ne fait aucun doute que l'incapacité des élites libyennes à surmonter leurs différences est due au manque d'espaces de communication entre elles pendant des décennies en raison d'un régime qui a longtemps réprimé les libertés fondamentales.

### **4. Maroc**

La société marocaine est traversée, comme toutes les sociétés d'Afrique du Nord, par des courants idéologiques divers, islamiques et laïques, modérés et radicaux, qui se livrent épisodiquement à des affrontements à travers leurs partis politiques et organisations de la société civile. Ces affrontements tournent parfois à la violence, par exemple dans certains campus universitaires<sup>2</sup>. Certains acteurs de la société civile, comme l'historien et défenseur des droits de l'homme, Maâti Monjib, œuvrent depuis des années pour jeter des passerelles

entre les courants islamique et laïque, ce qui leur vaut d'être harcelés<sup>3</sup> par les autorités.

Parmi les expériences d'échange entre les représentants des divers courants idéologiques marocains, il y a la série de dialogues<sup>4</sup> organisés entre mars 2007 et juin 2008 par l'« Assemblée des Citoyens » (section marocaine de la *Middle East Citizens' Assembly* – MECA), auxquels ont participé 600 personnes et qui ont impliqué diverses formations politiques telles que le mouvement islamique Al Adl Wal Ihsane et le parti marxiste Annahj Addimocrati.

L'avènement du « printemps arabe » fin 2010 – début 2011 n'allait pas laisser la société marocaine indifférente. Un groupe de jeunes marocains actifs sur les réseaux sociaux a appelé à manifester le 20 février 2011, revendiquant des réformes constitutionnelles. C'est la naissance du « Mouvement du 20 Février » qui allait être soutenu par une vingtaine d'organisations des droits de l'homme comme l'Association marocaine des droits humains, des syndicats, et de forces politiques de divers bords idéologiques : de la gauche (Parti Socialiste Unifié et Parti de l'Avant-Garde Démocratique et Socialiste), de la gauche radicale (Parti Annahj Addimocrati), du courant islamique (Mouvement Al Adl Wal Ihsane), et du courant marxiste (Mouvement Ila Al Amame). D'autres partis politiques de diverses références idéologiques se sont opposés au « Mouvement du 20 Février » comme ce fut le cas du Parti de la Justice et du Développement (PJD) appartenant à la mouvance des Frères musulmans. Le pouvoir marocain a réagi par des mesures répondant partiellement aux revendications du mouvement, en organisant des élections législatives anticipées et un amendement constitutionnel et en chargeant le PJD de former un gouvernement. Ces mesures et des divergences apparues avec le temps entre les diverses composantes « Mouvement du 20 Février » ont conduit au faiblissement de ce dernier, voire sa disparition.

## **5. Tunisie**

Les élites islamiques et laïques tunisiennes ont bénéficié des expériences algérienne, égyptienne, et libyenne. Elles ont cherché,

après la chute du régime de Ben Ali, à communiquer, à dialoguer, à instaurer la confiance et à réduire les tensions idéologiques afin de trouver des formes de coopération pour faire aboutir la transition démocratique qui dure encore depuis près d'une décennie. Cela n'a pas été facile en raison de la fragilité de la situation économique du pays, de l'ingérence des puissances régionales et internationales dans le processus de transition, et de leurs pressions diplomatiques et financières. De nombreux observateurs de la scène tunisienne attribuent le succès du dialogue entre les différents courants idéologiques tunisiens et même la réussite de l'action de la Troïka formée par les partis Ettakatol, Congrès pour la République et Ennahdha, aux consultations préliminaires entre les courants laïque et islamique entamées dès 2005 en Tunisie et à l'étranger et qui avaient abouti à la mise en place du « Collectif du 18 Octobre » pour les Droits et les Libertés en Tunisie.

Le Collectif a été créé dans un contexte politique tendu où les préparatifs étaient en cours pour organiser le second round du Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, auquel le Premier ministre israélien de l'époque, Ariel Sharon, était invité, ce qui a provoqué une grève de la faim par un groupe de détenus politiques ainsi que des protestations estudiantines contre ce qui était considéré comme une légitimation par l'ONU d'un régime policier qui transgresse les droits humains fondamentaux.

Le « Collectif du 18 Octobre » a été formé par de nombreuses forces politiques et organisations de défense des droits de l'homme, notamment le Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés, le Mouvement Ennahdha, le Parti Démocratique Progressiste, le Parti Ouvrier Communiste de Tunisie, le Congrès pour la République, le Courant Unioniste Nassérien, le Mouvement des Démocrates Socialistes, l'Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques, l'Association Tunisienne de Lutte contre la Torture, le Conseil National pour les Libertés en Tunisie, etc. Le Collectif comprenait également des membres à titre personnel.

Le « Collectif du 18 Octobre » était le cadre inclusif et pluraliste dans lequel étaient abordées de nombreuses questions

fondamentales dans les différends islamo-laïques, telles que la relation entre la religion et la gestion de l'Etat, le statut de la femme dans la société, etc. Le Collectif a publié plusieurs documents définissant le cadre de la coopération entre les parties de différentes références, et jetant les bases d'un travail politique conjoint à même d'assurer les conditions d'un changement démocratique en Tunisie<sup>5</sup> (voir les documents du Collectif dans l'Annexe A1).

---

---

## PAYSAGE POLITIQUE ALGÉRIEN

---

---

Ce chapitre examine le paysage politique algérien pour montrer que les courants idéologiques algériens ne sont pas des blocs monolithiques mais des spectres larges comprenant des acteurs aux attitudes et comportements politiques variés.

La scène politique algérienne comprend la plupart des courants de pensée, religieux et idéologiques présents en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, y compris le courant islamique dans sa multitude d'écoles, le courant laïque de diverses orientations, les nationalistes, les pan-arabistes, les pan-amazighistes, les gauchistes, les libéraux, etc. Parmi les écueils méthodologiques et les erreurs politiques courantes, il y a le fait de considérer que ces courants idéologiques sont des blocs monolithiques qui s'opposent entre eux. Cette approche non discriminatoire des courants idéologiques contribue à perpétuer les postures polarisées des organisations politiques qui se méfient les unes des autres. Des raccourcis simples sont souvent utilisés, tels que «le courant islamique est foncièrement obscurantiste, alors le courant laïque est forcément moderniste», «le courant laïque est anti-religieux et le courant islamique est anti-démocratique», ou «le courant laïque est modéré et pacifique, et le courant islamique est extrémiste et violent». C'est ce que certains régimes autoritaires encouragent, nourrissent et exploitent politiquement pour déchirer la société, la fragmenter et resserrer leur emprise sur elle. On verra plus loin dans cette contribution qu'il est nécessaire, dans ce contexte comme dans d'autres, pour ouvrir les possibilités du dialogue et du consensus, de ne pas réduire les personnes aux courants dans lesquels ils se mobilisent.

Afin de montrer que les courants idéologiques ne sont pas des blocs homogènes, comme certains pourraient l'imaginer, mais

représentent plutôt de larges spectres, il serait utile d'établir des critères permettant de distinguer les acteurs politiques dans la société selon leurs attitude et comportement politiques.

## **1. Attitude et comportement politique : quatre critères de distinction**

Ce n'est pas l'affiliation idéologique en soi, ni le discours idéologique qui l'exprime<sup>i</sup>, mais l'interprétation pratique de l'idéologie et sa traduction concrète en action politique sur le terrain qui a une conséquence sur la cohésion de la société et un impact, positif ou négatif, sur le respect des libertés fondamentales, de la diversité et de l'interaction positive entre les diverses composantes de la société. Se focaliser sur l'action politique, au lieu de la « matrice idéologique », permet de dépasser les clivages idéologiques et envisager des coalitions trans-idéologiques pour construire ensemble une société libre et édifier un Etat de droit.

Il existe des différences substantielles d'attitude et de comportement politique entre les entités de même référence idéologique en ce qui concerne : (a) la position à l'égard de la militarisation ; (b) l'approche vis-à-vis du lien entre gouvernement et religion ; (c) l'ampleur du changement social et politique souhaité ; (d) l'attitude envers la violence. Ces quatre critères se traduisent par les huit catégories suivantes :

---

<sup>i</sup> Certains mouvements islamiques utilisaient souvent le slogans « *Dawla islamiya !* » (Pour un Etat islamique !) et « *La mithaq, la doustour, qal Allah, qal arrassoul !* » (Ni charte, ni constitution. Dieu à dit, et le prophète a dit [ce dont on a besoin] !), ce qui faisait peur au camp laïque qui craignait l'instauration d'une théocratie. A l'avènement du « printemps arabe », la traduction pratique de ces slogans idéologiques a été pragmatique et non dogmatique. La scène politique arabe a vu l'émergence de nombreuses formations politiques même de l'école salafiste, considérée comme la plus radicale dans la mouvance islamique. Ces formations politiques ont opté pour la participation politique avec des formations issues d'autres courants idéologiques, ce qui a démystifié le débat sur les clivages idéologiques et montré que dans un contexte de liberté le pluralisme prospère et des coalitions se forment à travers les lignes idéologiques pour servir le bien commun.

## **A) La militarisation**

- *Résistance à la militarisation* : c'est-à-dire chercher à instaurer un Etat de droit dans lequel les forces armées se limitent à leurs prérogatives constitutionnelles sous le contrôle des autorités civiles élues, et n'interviennent pas dans les affaires politiques et économiques.
- *Accommodation avec la militarisation* : cela signifie accepter le contrôle des forces armées (militaires, renseignement et police politique) sur la vie publique (politique, sociale, économique, culturelle, religieuse, etc.)

## **B) Le lien entre gouvernement et religion**

- *Démocratie enracinée dans la référence religieuse ou idéologique* : c'est-à-dire un système politique basé sur le droit des citoyens de choisir leurs représentants et de promulguer les lois qui les régissent en accord avec leurs convictions religieuses ou idéologiques, dans le respect de la pluralité de la société, du principe de respect de l'autre et du vivre ensemble.
- *Théocratie ou laïcité enracinée dans la référence religieuse ou idéologique* : c'est-à-dire un système qui ne reconnaît pas le droit des citoyens de choisir leurs représentants et de promulguer les lois qui les régissent, de sorte que le groupe qui prend le pouvoir édicte les lois et les impose sans concertation, et exerce le pouvoir en prétendant être *le* représentant de la référence religieuse ou idéologique.

## **C) Le changement social et politique**

- *Changement effectif* : engagement dans un vrai changement social et politique, soit progressivement par l'opposition à un régime autoritaire de l'intérieur du système (réforme graduelle), soit à la racine par la résistance de l'extérieur du système (changement radical).
- *Changement cosmétique* : soutien à un changement de façade du système mais pas de sa nature essentielle, souvent opéré par un régime autoritaire, tout en maintenant le statu quo pour préserver les positions et privilèges.

## **D) La violence**

- *Non-violence* : utilisation exclusive de la non-violence stratégique pour réaliser un changement social et politique.
- *Violence* : engagement dans, soutien et justification des actes de violence pour réaliser un changement social et politique, ou pour maintenir par la force le statu quo.

Les quatre critères et les huit catégories précitées qui en découlent (2+2+2+2) constituent un outil permettant de distinguer les individus et les organisations au sein des divers courants idéologiques, et d'éviter de les rassembler dans un seul bloc. Les quatre critères ouvrent le champ à seize groupes ou possibilités théoriques (2×2×2×2), allant du groupe 1 (résistance, démocratie, changement effectif, non-violence) au groupe 16 (accommodation, théocratie/laïcristie, changement cosmétique, violence), comme l'indique le tableau suivant.

**Les possibilités théoriques offertes par les quatre critères de distinction**

Groupe	Position à l'égard de la militarisation	Approche du lien entre gouvernement et religion	Ampleur du changement politique et social souhaité	Attitude envers la violence
1	Résistance	Démocratie	Effectif	Non-violence
2	Résistance	Démocratie	Effectif	Violence
3	Résistance	Démocratie	Cosmétique	Non-violence
4	Résistance	Démocratie	Cosmétique	Violence
5	Résistance	Théocratie/ Laïcristie	Effectif	Non-violence
6	Résistance	Théocratie/ Laïcristie	Effectif	Violence
7	Résistance	Théocratie/ Laïcristie	Cosmétique	Non-violence
8	Résistance	Théocratie/ Laïcristie	Cosmétique	Violence
9	Accommodation	Démocratie	Effectif	Non-violence
10	Accommodation	Démocratie	Effectif	Violence
11	Accommodation	Démocratie	Cosmétique	Non-violence
12	Accommodation	Démocratie	Cosmétique	Violence
13	Accommodation	Théocratie/ Laïcristie	Effectif	Non-violence
14	Accommodation	Théocratie/ Laïcristie	Effectif	Violence
15	Accommodation	Théocratie/ Laïcristie	Cosmétique	Non-violence
16	Accommodation	Théocratie/ Laïcristie	Cosmétique	Violence

## 2. Application des critères au cas algérien

Si l'on considère dans le contexte algérien uniquement les courants islamique et laïque, par soucis de simplification :

(1) On trouve en leur sein ceux qui résistent à la militarisation de l'Etat et luttent pour « civilianiser »<sup>i</sup> ce dernier, ce qui est le cas de l'opposition véritable, mais aussi ceux qui s'y accommodent, ce qui est le cas des forces qui soutiennent ouvertement le régime et de la fausse opposition.

		Etat	
		Civil	Militariste
Référence	Islamique	Civilianisme islamique	Militarisme islamique
	Laïque	Civilianisme laïque	Militarisme laïque

(2) On trouve parmi les membres des courants laïque et islamique ceux qui prônent une véritable démocratie. Mais il y a aussi parmi les membres du courant islamique ceux qui réclament une sorte de théocratie et sont contre le principe de l'élection, ne reconnaissant pas le droit des représentants du peuple de promulguer des lois même si elles sont conformes aux préceptes de la religion, n'acceptant pas même l'idée de Constitution, et pour certains d'entre eux, appelant à accepter l'usurpation du pouvoir par un « dictateur victorieux », considéré par eux comme l'ombre de Dieu sur terre. De même que parmi les laïques se trouvent également ceux qui réclament une laïcristie, une sorte de « théocratie laïque », et cherchent à mettre en œuvre une doctrine laïque sans le consentement du peuple et à l'imposer même par la force.

---

<sup>i</sup> Par « civilianisation » de l'Etat on entend le processus qui conduit à une situation où les institutions de l'Etat sont régies par une autorité civile élue et où les forces armées ne s'ingèrent pas dans les affaires politiques et économiques et se limitent à leurs prérogatives constitutionnelles sous un contrôle démocratique effectif.

**Système politique**

	Démocratique	Autoritariste
<b>Référence</b>	Islamique	Théocratie
	Laïque	Laïcristie

Ces deux derniers types représentent des minorités au sein des courants islamique et laïque en Algérie, le premier (islamique) étant influencé par une idéologie étrangère à l'Algérie, importée principalement d'Arabie saoudite, en raison d'une politique d'Etat d'empêcher l'émergence d'institutions nationales de production du savoir religieux, ce qui s'est traduit par l'absence d'une référence religieuse nationale forte et crédible.

Le second type (laïque) est influencé par l'approche française de la sécularité qui a dévié de son objectif initial et « se sublime en laïcisme, elle devient en effet une sorte de religion d'Etat », comme le mentionnait Jacques Bidet dans son article « Islamisme et laïcisme »<sup>6</sup>. Pour professer leur foi séculariste, les adeptes de cette « nouvelle religion » en France prennent de plus en plus l'habitude d'étendre, dans leurs interventions publiques, la devise de la République française à un crédo à quatre piliers : « Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité ».

En réalité, le modèle français de sécularité n'est pas le seul au monde<sup>7</sup>, différents modèles existent chacun étant lié au contexte historique dans lequel il est né. Aux Etats-Unis d'Amérique, la sécularité vise à protéger la religion des abus de l'Etat, tandis qu'en France, l'objectif de la laïcité était à l'origine de protéger l'Etat de l'oppression de l'Eglise et d'assurer la neutralité des agences de l'Etat vis-à-vis des différentes croyances existant dans la société. Dans tous les cas, le concept de sécularité relève de l'attitude de l'Etat à l'égard des citoyens et de l'exercice du pouvoir par ses appareils et agences, et non du comportement de la société ou de l'individu.

Il ne fait aucun doute que la présence de ces minorités intellectuelles exclusivistes au sein des courants islamique et laïque en Algérie est due à la fracture culturelle provoquée par 132 ans de

colonialisme français, qui a provoqué une rupture culturelle avec le passé et empêché la société algérienne de se développer intellectuellement de manière saine. A également contribué au renforcement et à l'approfondissement de la fracture un régime autoritaire postindépendance qui a muselé les langues, bridé les esprits, empêché la circulation des idées au sein de la société et conduit à la désertification de la scène intellectuelle du pays.

(3) On trouve parmi les membres des courants laïque et islamique ceux qui exigent un changement politique effectif et réel à même d'instaurer une nouvelle Algérie régie par l'Etat de droit. Il existe également parmi les membres des deux courants ceux qui cherchent à maintenir le statu quo pour préserver des privilèges et des intérêts illégitimes, et qui lorsqu'ils évoquent le changement envisagent et pensent en réalité à un changement superficiel qui ne touche que le décor politique planté comme façade civile par le régime militaire en possession du pouvoir réel.

		Type de changement	
		Véritable	Cosmétique
Référence	Islamique	Changement effectif islamique	Changement cosmétique islamique
	Laïque	Changement effectif laïque	Changement cosmétique laïque

(4) On trouve parmi les membres des courants laïque et islamique ceux qui rejettent la violence sous toutes ses formes comme méthode de changement politique et s'engagent à pratiquer la non-violence. De même qu'on trouve dans les deux courants ceux qui ne se gênent pas à pratiquer la violence ou la justifier et la légitimer, qu'il s'agisse de violence de groupes ou de violence d'Etat.

		Méthode de changement	
		Non-violente	Violente
Référence	Islamique	Non-violence islamique	Violence islamique
	Laïque	Non-violence laïque	Violence laïque

Il ressort de ce qui précède que des membres des courants islamique et laïque peuvent se retrouver dans un même groupe défini par les critères susmentionnés, comme le groupe (résistance, démocratie, changement effectif, non-violence) ou le groupe (accommodation, théocratie, changement cosmétique). En conséquence, si l'attention est portée sur l'action politique, alors il est possible de transcender les références idéologiques et s'engager dans une action conjointe pour atteindre des buts communs conformément à une approche convenue, et cela ne signifie en aucun cas trahir la croyance ou la référence, car il est possible d'enraciner la même action politique dans des terreaux idéologiques différents.



---

---

# CONSOLIDATION DE LA COHÉSION DANS LES SOCIÉTÉS PLURALISTES

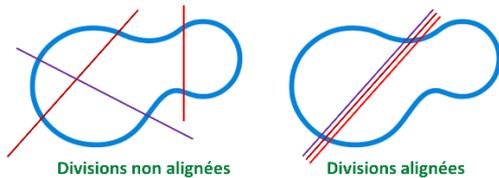
---

---

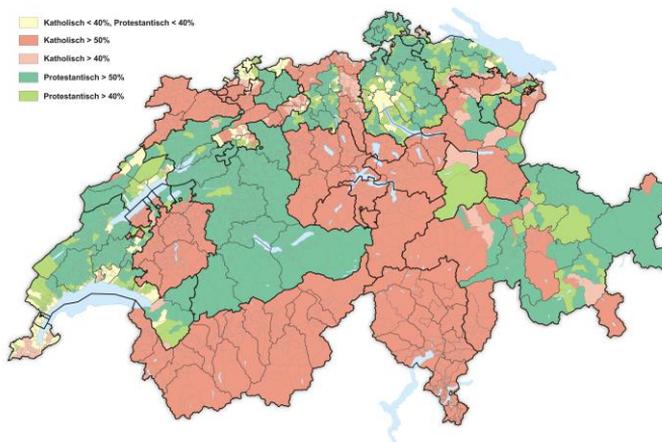
## 1. Cohésion de la société

Il n'y a pas de société complètement homogène (ethniquement, linguistiquement, intellectuellement et religieusement), en particulier à l'ère de la communication et de la liberté et la facilité de mouvement des individus et des idées. La plupart des pays comprennent plusieurs groupes ethniques, différentes langues et diverses croyances. Une société ne peut jouir de sécurité, de stabilité et de prospérité que si elle est en mesure de renforcer sa cohésion et de maîtriser les tensions entre ses composantes.

La sévérité de la fracture dans la société augmente ou diminue en fonction de l'agencement des différentes lignes de division en son sein et des



relations entre elles : tensions idéologiques ou politiques, polarisations linguistiques ou régionales, conflits religieux ou sectaires, fractures ethniques ou tribales. Si les divisions sont alignées, c'est-à-dire les lignes de fracture superposées, cela rend leur gestion difficile, et si au contraire elles ne sont pas alignées, cela facilite leur gestion. Le cas de la Suisse illustre la situation de l'absence de superposition des lignes linguistiques et religieuses, comme le montre les deux cartes suivantes représentant les distribution géographiques des langues et des religions en Suisse.



© Office fédéral suisse de la statistique et Wikipédia

Souvent, l'alignement des divisions n'est qu'une question de perception et n'a pas de réalité dans la société ; cette perception est parfois renforcée volontairement par certains acteurs, internes ou externes, et instrumentalisée à des fins politiques. En Algérie par exemple, il y a des tentatives d'attribuer un aspect de la crise que traverse le pays à la superposition de deux lignes de fracture, l'une ethnique-linguistique « arabe-kabyle » et l'autre idéologique « islamique-laïque ». Si c'était le cas, la situation aurait été beaucoup plus grave sur la cohésion de la société algérienne. En réalité, la

situation algérienne est plus complexe car dans les courants aussi bien islamique que laïque il y a des « Arabes » et des « Kabyles ».

Il est donc impératif de déconstruire ce genre de perception en exposant la complexité de la société qui contribue à sa cohésion.

La meilleure façon de renforcer la cohésion de la société est d'édifier l'Etat sur la base d'une citoyenneté qui transcende les diverses affiliations, garantit les mêmes droits et devoirs pour tous leur permettant de participer à la gestion des affaires publiques sans exclusion ni discrimination. La cohésion d'une société n'est durable que si toutes ses composantes ont le sentiment de partager le pouvoir (*hard et soft power*) dans toutes ses formes : politique, militaire, économique et culturelle. La discordance de rang<sup>i</sup> conduit à l'instabilité, l'asymétrie totale, c'est-à-dire la situation dans laquelle une seule composante de la société détient toutes les formes de pouvoir, conduit à une stabilité non durable, et la distribution équitable conduit à une stabilité durable. Une répartition équitable du pouvoir n'est possible que dans le cas de : 1) l'égalité des chances, 2) l'Etat de droit, et 3) la bonne gouvernance.

Ci-après trois modèles qui peuvent aider à penser les tensions idéologiques et promouvoir la cohésion de la société et l'interaction positive entre ses composantes.

## **2. Le « consensus par superposition » chez John Rawls**

Dans son analyse approfondie de la façon dont l'Europe est sortie de ses guerres de religion entre catholiques et protestants et comment elle est parvenue à une coexistence pacifique, le philosophe américain John Rawls (1921-2002) a distingué deux niveaux de réalités<sup>8</sup> : le niveau des règles prescriptives (le monde des

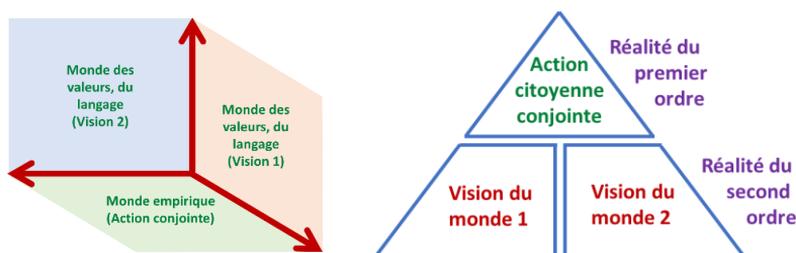
---

<sup>i</sup> La discordance de rang est une situation où une composante de la société a le monopole de certaines formes de pouvoir alors que l'autre composante en monopolise d'autres formes, comme par exemple une société où la composante numériquement majoritaire détient le pouvoir politique et militaire, tandis que la composante numériquement minoritaire détient le pouvoir économique et culturel. Voir Johan Galtung. *Violence, Peace, and Peace Research*. Journal of Peace Research, Vol. 6, No. 3 (1969), pp. 167-191.

valeurs et du langage) et celui de l'application de ces règles (le monde empirique, de l'action) ; entre les deux niveaux, il y a un vaste espace de possibilités.

Selon Rawls, des communautés ayant des règles normatives différentes dans leurs systèmes de valeurs et leurs visions du monde peuvent choisir de s'engager dans une action commune, chacune pour ses propres raisons. De cette manière, différentes communautés peuvent vivre ensemble dans un espace commun (niveau de réalité de l'action), chacune trouvant une justification et une motivation pour le faire dans son propre ensemble de règles normatives (niveau de réalité des règles). John Rawls appelle ce processus d'engagement conjoint de différentes communautés à interagir dans le même espace comme un « consensus par superposition » (*Overlapping consensus*)<sup>9</sup>.

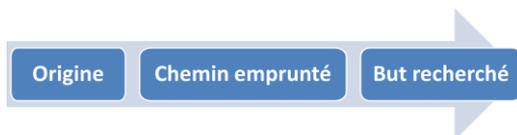
Ce modèle permet donc de transcender les différences idéologiques entre constituants de la société et envisager une coopération dans le monde de l'action citoyenne sans pour autant altérer le monde des valeurs. Chaque constituant engagé dans l'action citoyenne trouve sa validation et justification dans son propre mode des valeurs auquel il demeure fidèle (voir la section 5 sur l'espace de médiation protégé).



Représentations schématiques du « consensus par superposition »

### 3. « L'origine, le chemin et le but » chez Ibn al-Qayyim

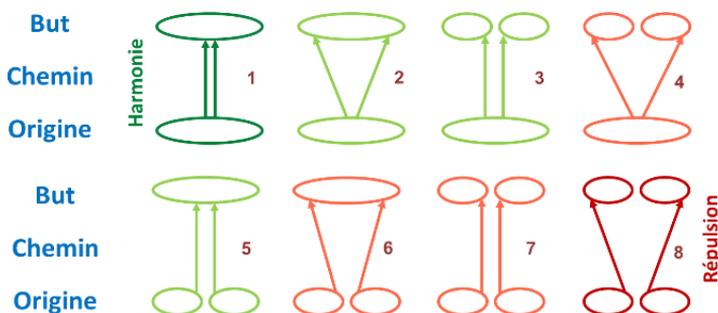
Il existe des conflits liés aux intérêts et d'autres liés aux principes et aux valeurs. Ibn Qayyim al-Jawziyyah (1292-1350) a traité dans son ouvrage « Les foudres déchainées » (*As-Sama'iq al-Moursala*) du phénomène de conflit et a fait la distinction entre l'« origine », le « chemin emprunté » et le « but recherché ».



L'« origine » signifie ici la source de référence qui est sujette à interprétation selon le contexte. Une interprétation contextualisée de la source constitue une vision du monde et conditionne le chemin emprunté pour atteindre un but donné.

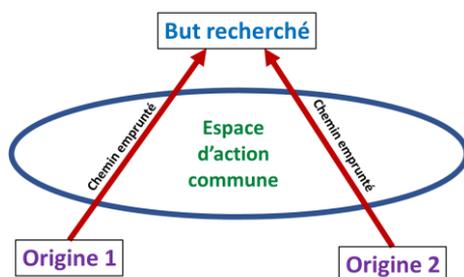
Ibn al-Qayyim considère que « si l'origine est la même, le but recherché est le même, et le chemin emprunté est le même, il n'y a presque pas de conflit, et si cela se produit ce n'est pas nuisible » (*Les foudres déchainées*).

Nous avons donc trois paramètres qui peuvent être soit compatibles soit divergents, et cela se traduit par huit possibilités théoriques ou scénarios, comme le montre la figure suivante, partant de l'état d'harmonie où l'origine, le chemin et le but sont concordants entre les parties, jusqu'à l'état de répulsion où les trois sont discordants entre elles.



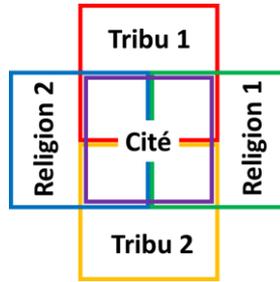
Comme deux exemples de ces possibilités, le scénario (2) peut être appliqué aux conflits entre certains mouvements islamiques qui ont la même origine et référence religieuse et partagent le même but mais ne s'accordent pas sur le chemin à suivre ; ceci conduit parfois à des conflits entre eux. Le scénario (5) peut être appliqué à des mouvements aux références différentes (laïques et islamiques, par exemple) qui s'accorderaient sur un but commun (par exemple, servir l'intérêt public) et coopèreraient pour y parvenir.

Cette distinction d'Ibn al-Qayyim entre origine, chemin et but est fort utile pour la consolidation de la cohésion d'une société pluraliste, car elle indique que deux groupes de la société ayant des références différentes, peuvent s'entendre sur un but commun et œuvrer ensemble pour le réaliser.



#### **4. Niveaux d'appartenance dans la « Charte de Médine »**

L'un des principaux modèles de coexistence et d'interaction positive entre les diverses composantes d'une société est le modèle de Médine (*al-Madina*, signifiant la Cité) telle que régie par la « Charte de Médine » (*Sahifat al-Madina*) établie la première année de l'Hégire et restée en vigueur pendant quatre décennies jusqu'à la fin du Califat bien guidé. Il s'agit d'un modèle édifiant d'une Cité-Etat inclusive de tous ses citoyens (*al-madaniyoun*). L'analyse de cette charte d'une cinquantaine d'articles indique que ce document définit trois niveaux d'appartenance qui se chevauchent et se complètent : l'appartenance à la tribu, l'appartenance à la communauté des croyants qui vient tempérer le chauvinisme tribal, et l'appartenance à la Cité qui vient modérer le fanatisme religieux.



Ainsi la charte avait pour but de réguler l'articulation entre la communauté tribale, la communauté religieuse et la communauté citoyenne, de garantir les droits de chaque citoyen de Médine et fixer ses devoirs, et d'assurer une interaction positive, harmonieuse et apaisée au sein de la population de Médine qui comptait à la première année de l'Hégire quelques centaines de croyants, émigrés et hôtes (*al-moubajiroun et al-ansar*), cinq à sept mille juifs et quatre à sept mille arabes non croyants (*al-mouchrikoun*). La nation de Médine accueillait donc tout le monde et était basée sur le partage de la Cité (*al-Moumadana*) ce qui se traduit par Citoyenneté, *Citizenship*, *Bürgerschaft*, dérivant de Cité ou Burg. Historiquement, la Cité est le noyau de l'Etat et l'origine de la patrie et c'est pourquoi dans la langue allemande, par exemple, *Stadt* désigne la ville et *Staat* indique l'Etat. Ainsi, certains considèrent la « Charte de Médine » comme la première constitution dans l'histoire de l'humanité – six siècles avant la *Magna Carta* en 1215 – ayant établi la Cité-Nation durant la période 622-661, soit mille ans avant le concept moderne de l'Etat-Nation (Traité de Westphalie en 1648).



---

---

# ESPACE DE MÉDIATION PROTÉGÉ ET DÉPOLARISATION IDÉOLOGIQUE

---

---

## 1. Définition de l'espace de médiation protégé

L'espace de médiation protégé (*Safe Mediation Space*)<sup>10</sup> est l'un des mécanismes utilisés pour transformer les conflits causés par une divergence de visions du monde (discordance des références idéologiques, intellectuelles ou religieuses). Ce mécanisme est efficace à condition que les parties aux visions du monde différentes définissent un but commun et soient disposées à coopérer afin de l'atteindre indépendamment de la référence de chacune d'elles.

Jean-Nicolas Bitter définit l'espace de médiation protégé comme « un processus dans lequel deux discours ou deux récits se rencontrent ou se confrontent pour rechercher la coordination de leur action en vue de la transformation d'un conflit, que ce processus soit soutenu par un tiers ou non »<sup>11</sup>. L'objectif d'un espace de médiation protégé est de fournir « un espace social protégé où les parties peuvent se rencontrer pour discuter et développer des projets communs pratiques pour traiter les aspects du conflit, et c'est une approche appropriée aux conflits entre des parties ayant des visions du monde différentes »<sup>12</sup>. Il est impératif que chaque partie dans cet espace se sente en sécurité, non seulement en ce qui concerne son intégrité physique, mais aussi d'être rassurée en particulier que sa vision du monde (sa croyance) ne soit pas menacée ou remise en question.

Il est nécessaire de se concentrer sur la pratique commune, le développement et la mise en œuvre d'une action conjointe, qui doit être accomplie, même partiellement, immédiatement après le début du processus d'interaction, car cela permet de renforcer la

compréhension<sup>i</sup> et de développer des récits et des discours en se concentrant sur un travail conjoint qui contribue à résoudre les problèmes. Comme le montre la figure suivante, un espace de médiation protégé facilite le processus progressif de renforcement de la confiance entre les parties en conflit.



### Augmentation du niveau de confiance avec le temps

Le processus commence par une rencontre face à face entre les parties, qui souvent le font pour la première fois. La plupart du temps, elles ne se connaissent que par l'intermédiaire de tiers, et en particulier par ce que projettent les médias, et elles arrivent avec des stéréotypes les uns sur les autres, construits avec le temps, qui souvent diabolisent « l'Autre ». Lors de la première rencontre, chaque partie découvre l'humanité de « l'Autre ». Au cours de l'échange, l'entre-connaissance s'opère et la communication s'établit ce qui conduit à l'acceptation à terme de l'autre. La connaissance et l'acceptation de l'autre conduisent à la prédisposition à l'écouter, et c'est là que le processus de dialogue véritable (et non de débat) commence. Dans un débat, on n'écoute pas l'autre attentivement, on passe le temps à affûter ses propres arguments pour le contrer et lui porter la contradiction. C'est un match dans lequel chacun veut marquer des points. Quant au dialogue, il est fondé principalement sur une bonne écoute de l'autre et la demande de clarification, le cas

<sup>i</sup> « La pratique revêt deux aspects importants dans le processus : 1. Entre visions du monde, la communication peut être difficile car on ne comprend pas le sens – i.e. la conséquence pratique – de ce que dit l'autre. Il faut passer par la pratique (par des exemples pratiques) pour en comprendre le sens. Par exemple si un groupe parle de justice, cela peut correspondre à un processus et à une réalité que l'autre ne comprend pas. Il faut alors montrer en pratique ce que cela veut dire. 2. Lorsqu'il y a déjà tensions et méfiances, la parole seule ne crée pas la confiance. » (Jean-Nicolas Bitter. Communication privée. 23 décembre 2020).

échéant, pour comprendre l'autre point de vue et le traiter de façon adéquate. Après le dialogue verbal qui ouvre la voie à l'instauration de la confiance entre les parties, on passe à la pratique conjointe (*diapraxis*) pour consolider la confiance et la rendre durable. Car comme l'affirmait Ibn al-Jawzi (1116-1201) dans son ouvrage « La Pensée vigile » (*Sayd al-Khatir*), « la preuve par l'acte est plus probante que la preuve par la parole ».

## **2. Conception de l'espace de médiation protégé**

Certaines lignes directrices doivent être suivies lors de la conception et l'établissement de l'espace de médiation protégé, notamment les suivantes<sup>13</sup> :

1. *Formuler une vision commune* : Le processus doit commencer par définir une vision commune acceptable pour toutes les parties, c'est la motivation pour entrer dans le processus. La vision partagée est souvent formulée de façon large telle que la volonté des parties de vivre ensemble pacifiquement à long terme et le rejet de la violence dans la gestion des conflits.

2. *Etablir des lignes de protection* : Il doit y avoir un accord sur ce qui ne doit pas être fait ou toléré au sein de l'espace de médiation protégé. Cela garantit que toutes les parties se sentent en sécurité lorsqu'elles y participent. Ces lignes ne sont pas spécifiques aux questions du conflit elles-mêmes ni aux positions particulières des parties. La définition des lignes de protection s'applique à toutes les parties, y compris les tiers.

3. *Eviter d'imposer une vision du monde* : Les perceptions de la justice procédurale et de l'efficacité des parties sont régies par leur vision du monde. Par conséquent, intégrer autant que possible les préférences et les priorités procédurales des parties de manière équilibrée tout en libérant les méthodes et les normes procédurales des préjugés religieux, culturels et idéologiques externes injustifiés, peut aider à faire avancer le processus plus facilement.

4. *Se concentrer sur les aspects pratiques* : Plutôt que d'examiner les principes généraux, les valeurs, les théories et les idées susceptibles d'être interprétées différemment par les uns et les autres, il faut se

concentrer sur la manière dont les parties expliquent leurs positions en se référant à des questions concrètes afin que les conséquences pratiques de leurs opinions puissent être comprises, et travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités pratiques pour résoudre le conflit (pratique conjointe – *diapraxis*).

5. *Juger les actes, pas les paroles* : L'approche ne doit pas porter de jugement sur les paroles, et se limiter à juger les actes comme par exemple la pratique de la violence.

6. *Respecter le caractère inclusif et participatif* : L'espace doit être inclusif et les aspirations de tous les segments de la société, femmes, hommes, jeunes et personnes âgées, doivent être prises en considération. Tout le monde doit être impliqué, pas seulement les « modérés », et tous ceux qui sont ouverts au dialogue doivent être intégrés, y compris les radicaux<sup>1</sup>. En effet, comme le note Jean-Nicolas Bitter, « parce que ce que l'on cherche est la cohabitation pacifique entre acteurs, groupes et communautés qui se réfèrent à des visions du monde différentes, il est important d'avoir à bord les acteurs qui sont reconnus par leurs communautés comme les interprètes orthodoxes de la vision du monde en question, ceux qui en sont les gardiens et les promoteurs : leur présence est plus importante que les « modérés », qui généralement sont ceux qui

---

<sup>1</sup> Il faut distinguer entre radicalisme et extrémisme. Alors que les radicaux politiques aspirent à un changement politique profond et les radicaux religieux visent un attachement aux sources de la doctrine et de la pratique (orthodoxie et orthopraxie), les extrémistes transgressent le principe de la « médianité » (*al-wassatiya*) et s'écartent des principes et valeurs convenues par la société. Voir à ce sujet « *Addressing Violence and Extremism: The Importance of Terminology*. Abbas Aroua. Cordoba Peace Institute – Geneva. January 2018 (<https://bit.ly/2XiGLpq>) ». Voir aussi l'article « Monsieur le président, ne passez pas de Ricoeur à Sarkozy ! Jean Baubérot. *Le Nouvel Obs*. 28 novembre 2020. (<https://bit.ly/3hP2bnE>) » où l'auteur, surnommé « l'historien de la laïcité » en France, distingue entre les niveaux « doctrinal » et « civil » et observe que des organisations politiques ou religieuses peuvent manifester en même temps de l'intolérance doctrinale et de la « tolérance civile », en citant le développement historique de l'Eglise catholique et du Parti communiste en France.

trouvent un terrain d'entente et de compréhension commune avec les autres protagonistes avant que n'aient été mis en jeu les aspects moins partagés des convictions. »<sup>14</sup>

Il va sans dire que l'espace de médiation protégé doit se tenir à l'écart des médias et des réseaux sociaux, tout en respectant la règle de Chatham House qui stipule que : « Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants. »<sup>15</sup>.

La méthodologie de l'espace de médiation protégé est utilisée pour établir des passerelles entre des parties qui habitent des visions du monde différentes ou des convictions religieuses différentes et qui les mettent en œuvre dans des domaines tels que la politique (personnalités et partis politiques), l'action citoyenne (organisations de la société civile), le travail caritatif (organisations humanitaires), les droits humains (organisations de protection et de promotion des droits de l'homme), les médias (journalistes et chaînes médiatiques), l'action féministe (groupes pour l'amélioration de la condition de la femme). (Voir exemples dans l'Annexe A2).



## **II. Expériences trans-idéologiques dans l'histoire récente de l'Algérie**



---

---

## DÉCLARATION DU FRONT ALGÉRIEN POUR LA DÉFENSE ET LE RESPECT DE LA LIBERTÉ (1951)

---

---

A la fin des années quarante du siècle dernier, l'administration coloniale a excellé dans le trucage des élections, ce qui a fait perdre espoir aux forces politiques qui étaient alors actives dans la possibilité de réaliser leurs revendications dans le contexte d'un jeu politique essentiellement corrompu. Ces forces ont reçu un coup douloureux lors des élections législatives du 17 juin 1951, ce qui a incité quatre organisations, à savoir l'Association des Oulémas, l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA), le Parti communiste algérien (PCA) et le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) à accepter de fonder un « Front algérien pour la défense et le respect de la liberté » (FADRL), qui visait essentiellement le respect des libertés fondamentales et la lutte contre l'oppression coloniale. L'accord est annoncé le 25 juillet 1951<sup>16</sup>. Le 5 août 1951, le Front est officiellement constitué devant un rassemblement de plusieurs centaines de délégués des différentes régions du pays qui se sont réunis au cinéma Dounyazad à Alger. Par la suite, le FADRL a organisé un rassemblement le 17 août 1951 au stade municipal de Hussein Dey à Alger, en présence de plusieurs milliers d'Algériens.<sup>17</sup>

A sa fondation, le FADRL a été bien accueilli en Algérie. Dans l'éditorial du journal *Liberté*, l'organe du PCA, Larbi Bouhali, a décrit le FADRL comme un « premier pas décisif dans la voie de l'union pour l'indépendance nationale », et d'ajouter que « Pour que le Front Algérien... vive et prospère, il est indispensable de le confier à la garde vigilante du peuple. Les masses populaires sauront le défendre efficacement notamment au travers de la constitution de comités

aux divers échelons. Dans la mesure où les masses populaires se mobiliseront autour du Front et agiront pour arracher les revendications qu'il formule non seulement elles le rendront invulnérable, mais encore elles forgeront une union effective et durable. Pour notre part nous faisons le serment d'œuvrer résolument dans ce sens, persuadés que c'est le chemin le plus sûr qui conduira notre peuple à son indépendance nationale, à la paix et au bien-être... »<sup>18</sup>

De son côté, le journal *Al-Manar*, proche du MTLD, a qualifié l'annonce de l'accord de création du FADRL de « grand pas vers la réalisation de l'unité nationale »<sup>19</sup>, et l'éditorial d'*Al-Manar* d'ajouter que « ce que nous voulons, c'est unifier la politique et l'action dans un front national dans lequel les aspirations du peuple à la liberté et à l'indépendance sont représentées. Ce qui vient d'être signé c'est l'Union pour la lutte contre l'oppression et le respect des libertés fondamentales. C'est un grand pas qui, nous l'espérons, sera suivi par l'unification des programmes politiques dans un programme général unique qui exprime les aspirations nationales de la nation algérienne, qui vise à restaurer sa souveraineté et son indépendance. »<sup>20</sup> *Al-Manar* a décrit la création du FADRL comme une « aurore véritable »<sup>21</sup>, et a par la suite couvert toutes ses activités.

Mais le FADRL n'a pas duré plus d'un an, et peut-être la raison en est, comme le souligne Mohamed Rebah, que ses « objectifs très limités étaient en deçà des exigences du moment »<sup>22</sup>, ou comme le notait Mahmoud Bouzouzou, directeur du journal *Al-Manar* dans l'éditorial du 15 août 1952, que « ses membres ont maintenu leur liberté totale et ont conservé leurs propres programmes. Les circonstances en sont venues à révéler le résultat, et cela était évident dans la grève du 23 mai 1952 et dans les élections où le FADRL n'a pas réussi à avoir une position commune. »<sup>23</sup>

## **Communiqué**

*(Texte traduit de l'arabe par l'auteur)*

Etant conscients de la gravité de la situation actuelle, les Oulémas, l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA), le Parti communiste algérien (PCA) et le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) ont décidé de constituer un comité pour former un Front algérien pour la défense et le respect de la liberté, dans un effort d'unifier l'action.

Ainsi, les personnalités et les mouvements soussignés se sont mis d'accord sur la déclaration suivante :

— Etant donné que l'Algérien musulman est insulté dans sa conscience et sa dignité à l'occasion de chaque élection, surtout depuis l'année 1948 ;

— Etant donné que les libertés fondamentales n'existent pas en premier lieu parmi les électeurs algériens du deuxième collège ;

— Etant donné que certains Algériens sont privés de la liberté individuelle en raison de leurs opinions politiques ;

— Etant donné que cette situation crée une atmosphère d'amertume et d'incompréhension qui ne peut durer ;

Les mouvements et les personnalités soussignés, après avoir étudié la situation générale découlant des soi-disant élections législatives qui ont eu lieu le 17 juin 1951,

— dénoncent les méthodes de pression et de fraude utilisées par les agents de l'autorité contre les électeurs du deuxième collège, en violation de la loi, notamment lors des élections législatives qui ont eu lieu le 17 juin 1951 ;

— dénoncent les méthodes de torture policières utilisées contre des patriotes algériens pour leur arracher des « aveux » justifiant leur punition ;

— décident de former un Front algérien pour la défense et le respect de la liberté, dans un effort pour :

- 1- Annuler les soi-disant élections du 17 juin 1951 dont le résultat fut la nomination par l'administration de personnes que le peuple algérien n'avait pas désignées pour le représenter et leur dénie le droit de parler en son nom ;
- 2- Respecter la liberté de vote dans le deuxième collège ;
- 3- Respecter les libertés fondamentales de conscience, d'opinion, de presse et de réunion ;
- 4- Combattre l'oppression de toutes sortes, pour la libération des détenus politiques et la levée des mesures d'exception qui frappent Messali Hadj ;
- 5- Mettre fin à l'ingérence administrative dans les affaires du culte musulman.

Les soussignés ont décidé d'étendre le Front à d'autres personnalités et organisations.

### **Les signataires**

— Pour le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), M. Ahmed Mezerna et M. Mustapha Ferroukhi

— Pour le Parti communiste algérien (PCA), M. Paul Caballéro et M. Ahmed Mahmoudi

— Pour l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA), Dr Ahmed Francis et Me Kaddour Sator

— Pour l'Association des Oulémas, Cheikh Larbi Tebessi et Cheikh Mohamed Kheireddine

Les mouvements et personnalités susmentionnés, désireux d'impliquer toutes les organisations connues pour être attachées à la démocratie et à la liberté, ont décidé de tenir une assemblée générale pour constituer le « Front algérien pour la défense et le respect de la liberté ».

*Déclaration du Front algérien pour la défense et le respect de la liberté*

Ils adressent leur appel à tous les Algériens désireux de réaliser l'unité, de multiplier leurs activités pour pouvoir déjouer la répression et imposer le respect de la liberté et de la dignité humaine.

Alger, 25 juillet 1951

Comité constitutif

**Message<sup>24</sup> de Messali Hadj au Front algérien pour la défense et le respect de la liberté**

*(Traduction de l'arabe par l'auteur)*

Algériennes, Algériens :

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis heureux de voir le Front algérien pour la défense et le respect de la liberté se constituer dans notre patrie.

J'adresse mes salutations aux délégués de tous les partis algériens venus de toutes les régions pour participer à cette action nationale qui, j'en suis sûr, accélérera la libération du pays.

J'adresse mes salutations au peuple algérien qui se bat et souffre et dont le souhait a toujours été de parvenir à l'union entre les partis.

Je salue les efforts consentis par les mouvements, organisations et personnalités dont la volonté de servir le peuple et la cause algérienne leur a fait surmonter les divergences d'opinion afin de rendre cette union, à laquelle ils sont attachés, une réalité tangible.

Mon désir d'être avec vous et de participer activement à vos travaux est très fort, mais comme je suis toujours sous les mesures prises par le gouvernement de Vichy contre ma personne, il ne m'est pas possible en ce grand jour du 3 Dhu al-Qi'da (5 août 1951) de voir ce désir se réaliser.

J'ai suivi, avec un grand intérêt et une attention particulière, le développement des efforts pour l'Union, qui ont finalement abouti. Les partis et personnalités algériennes qui sont arrivés après de grands efforts à établir le Front algérien pour la défense et le respect

de la liberté ont fait un excellent travail, et le peuple algérien leur sera toujours reconnaissant.

L'accord qui a eu lieu a porté sur les objectifs suivants : mettre fin à l'oppression, respecter les libertés fondamentales, libérer les détenus politiques, annuler les élections du 17 juin, mettre fin à l'ingérence de l'administration dans les affaires du culte musulman et lever les mesures d'exception qui frappent ma personne.

C'est le signe d'une action positive et efficace qui portera ses fruits. C'est la preuve d'une volonté commune tournée vers un travail utile et pour nous faire avancer sur la voie de la libération.

Le Front algérien pour la défense et le respect de la liberté ébranlera sans aucun doute les piliers du colonialisme, et elle a eu une grande résonance hors des frontières algériennes. En Europe, en Amérique, en Asie et dans plusieurs capitales, cet événement a été couvert et a fait l'objet de longs commentaires. La voix du peuple algérien a réussi, pour la seconde fois, à briser le mur du silence qui entoure notre pays et à parvenir à l'opinion à l'étranger.

Mais je dois souligner que l'objectif commun sur lequel les différentes parties se sont entendues n'est qu'un programme de travail minimum, car l'union établie au sein du Front est une union limitée. Pour que cette union soit fructueuse, pour qu'elle obtienne la pleine acceptation de nos masses populaires et pour qu'elle développe les talents créatifs, elle doit être étendue à des objectifs plus larges. Le Front algérien pour la défense et le respect de la liberté doit étendre son programme d'action à l'indépendance et à la souveraineté nationale dans notre pays.

Pourquoi ?

L'élargissement du Front algérien pour la défense et le respect de la liberté à l'indépendance nationale permet de fonder cette organisation sur des bases plus solides et de lutter plus efficacement contre le régime colonial. Le peuple algérien, victime d'une répression continue depuis plus d'un siècle, est fermement convaincu que seule l'indépendance est le moyen de sortir de l'épreuve douloureuse avec laquelle il se débat.

*Déclaration du Front algérien pour la défense et le respect de la liberté*

Au moment où l'Assemblée générale se réunit, mon esprit est tourné vers la gravité de la situation internationale, et il est de mon devoir de dire aux Algériens qu'ils doivent renforcer leur unité autant que possible pour préserver notre patrimoine national.

J'espère que cette union ne s'arrêtera pas aux frontières du territoire algérien, et qu'elle s'étendra à l'Est et à l'Ouest, afin qu'elle conduise, avec la participation de nos frères marocains et tunisiens, à la mise en place du Front maghrébin pour la libération.

Nous pouvons placer de grands espoirs sur ce Front algérien si nous savons comment le préserver.

Aux organisateurs du Front algérien pour la défense et le respect de la liberté, je lance un appel chaleureux à préserver ce Front. C'est un nouveau-né que nous devons entourer de la plus grande compassion et du plus grand soin, car le colonialisme fera tout ce qui est en son pouvoir pour l'étouffer.

Aux militants de la cause nationale, à ceux qui luttent pour matérialiser ce Front à travers le pays, je les appelle instamment à l'action. Qu'ils continuent d'œuvrer comme des bâtisseurs de la liberté algérienne.

Et au peuple algérien qui souffre, lutte et espère, je l'appelle à soutenir ce Front et renforcer les rangs du mouvement national algérien, car la libération de l'Algérie sera entre les mains du peuple algérien lui-même.

A l'action, chers concitoyens, la nouvelle aube va bientôt apparaître, l'aube de la liberté et de l'indépendance.

Messali Hadj

Chantilly (France)

**Photo d'une réunion du Comité constitutif du  
Front algérien pour la défense et le respect de la liberté**



*De gauche à droite : M. Ahmed Mezerna, M. Mustapha Ferroukbi, Cheikh Mohamed Kheireddine, Cheikh Larbi Tebessi, M. Ahmed Mahmoudi, M. Paul Caballéro, Dr Ahmed Francis, Me Kaddour Sator. © socialgerie.net*

**Photos de la rencontre du 5 août 1951 tenue  
au cinéma Dounyazad à Alger**



*© Journal Al-Manar*

*Déclaration du Front algérien pour la défense et le respect de la liberté*



*M. Larbi Bouhali*



*Cheikh Larbi Tebessi*



*M. Ahmed Boumendjel*



*M. Mustapha Ferroukhi*

© *Journal Al-Manar*



*M. Ahmed Mezerna © Journal Al-Manar*

**Photos du rassemblement du 17 août 1951  
tenu au stade municipal à Hussein-Dey à Alger**



*© Journal Al-Manar*

---

---

## PROCLAMATION DU PREMIER NOVEMBRE 1954

---

---

Le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) a été créé en 1946 après la dissolution du Parti du peuple algérien (PPA), mais il s'est fissuré dès le début des années 1950, connaissant une fracture entre deux courants (les Messalistes et les Centralistes) qui s'est élargie avec le temps jusqu'à se transformer en une grave crise interne lors de la conférence du MTLD en avril 1953. Le début des années 1950 a également connu le démantèlement de l'Organisation spéciale (OS). Ceci a poussé certains anciens membres de l'OS et des membres du Comité central du MTLD à fonder le 23 mars 1954, le « Comité révolutionnaire d'unité et d'action » (CRUA), qui, devant l'impasse politique, a adopté la lutte armée comme moyen pour réaliser l'indépendance nationale.

Le 25 juillet 1954, le Groupe des 22 s'est réuni, sous la présidence de Mustapha Ben Boulaid, dans la demeure du militant Elias Derriche dans le quartier Al-Madania d'Alger (anciennement Clos Salembier), pour préparer le lancement de l'action armée. Le Groupe de 22 comprenait des représentants de toutes les régions du pays et d'horizons divers : Mokhtar Badji, Athmane Belouizdad, Mustapha Ben Boulaid, Larbi Ben M'hidi, Ramdane Benabdemalek, Amar Benmostefa Benaouda, Lakhdar Bentobbal, Rabah Bitat, Zoubir Bouadjadj, Saïd Bouali, Belhadj Bouchaïb, Mohamed Boudiaf, Abdelhafid Boussouf, Elias Derriche, Mourad Didouche, Abdesslam Habachi, Abdelkader Lamoudi, Mohamed Mechat, Slimane Mellah, Mohamed Merzougui, Boudjema Soudani, Youcef Zighoud.

Une direction formée par Mohamed Boudiaf, Mustapha Ben Boulaid, Mourad Didouche, Larbi Ben M'hidi et Rabah Bitat a été

élue ; Krim Belkacem a été ajouté en août 1954 à la direction représentant la région de Kabylie. Les six chefs de la révolution ont tenu une série de consultations à partir de septembre 1954 et se sont rencontrés le 23 octobre 1954 dans la demeure du militant Mourad Boukchoura<sup>25</sup> dans le quartier de Rais Hamidou (anciennement Pointe-Pescade). Ils se sont mis d'accord pour créer le Front de libération nationale (FLN) comme instrument politique, un « front pour tous les Algériens quelles que soient leurs affiliations politiques »<sup>26</sup>, et l'Armée de libération nationale (ALN) comme outil armé pour mener la guerre de libération, et sur la nécessité de déclencher la révolution le 1<sup>er</sup> novembre 1954. Suite à cette réunion la Proclamation du Premier Novembre a été publiée.

## **Appel au peuple algérien**

(Adressé par le Secrétariat général du Front de libération nationale)

Peuple algérien, militants de la cause nationale,

A vous qui êtes appelés à nous juger (le premier d'une façon générale, les seconds tout particulièrement), notre souci en diffusant la présente proclamation est de vous éclairer sur les raisons profondes qui nous ont poussés à agir en vous exposant notre programme, le sens de notre action, le bien-fondé de nos vues dont le but demeure l'indépendance nationale dans le cadre nord-africain. Notre désir aussi est de vous éviter la confusion que pourraient entretenir l'impérialisme et ses agents administratifs et autres politiciers véreux.

Nous considérons avant tout qu'après des décades de lutte, le mouvement national a atteint sa phase de réalisation. En effet, le but d'un mouvement révolutionnaire étant de créer toutes les conditions d'une action libératrice, nous estimons que, sous ses aspects internes, le peuple est uni derrière le mot d'ordre d'indépendance et d'action et, sous les aspects extérieurs, le climat de détente est favorable pour le règlement des problèmes mineurs, dont le nôtre,

avec surtout l'appui diplomatique de nos frères arabo-musulmans. Les événements du Maroc et de Tunisie sont à ce sujet significatifs et marquent profondément le processus de la lutte de libération de l'Afrique du Nord. A noter dans ce domaine que nous avons depuis fort longtemps été les précurseurs de l'unité dans l'action, malheureusement jamais réalisée entre les trois pays.

Aujourd'hui, les uns et les autres sont engagés résolument dans cette voie, et nous, relégués à l'arrière, nous subissons le sort de ceux qui sont dépassés. C'est ainsi que notre mouvement national, terrassé par des années d'immobilisme et de routine, mal orienté, privé du soutien indispensable de l'opinion populaire, dépassé par les événements, se désagrège progressivement à la grande satisfaction du colonialisme qui croit avoir remporté la plus grande victoire de sa lutte contre l'avant-garde algérienne.

L'heure est grave !

Devant cette situation qui risque de devenir irréparable, une équipe de jeunes responsables et militants conscients, ralliant autour d'elle la majorité des éléments encore sains et décidés, a jugé le moment venu de sortir le mouvement national de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence, pour le lancer aux côtés des frères marocains et tunisiens dans la véritable lutte révolutionnaire.

Nous tenons à cet effet à préciser que nous sommes indépendants des deux clans qui se disputent le pouvoir. Plaçant l'intérêt national au-dessus de toutes les considérations mesquines et erronées de personnes et prestige, conformément aux principes révolutionnaires, notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi et aveugle, qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique.

Ce sont là, nous pensons, des raisons suffisantes qui font que notre mouvement de rénovation se présente sous l'étiquette de Front de Libération Nationale, se dégageant ainsi de toutes les compromissions possibles et offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens, de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération.

Pour préciser, nous retraçons ci-après, les grandes lignes de notre programme politique :

### **But**

L'indépendance nationale par :

- La restauration de l'état algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.
- Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

### **Objectifs intérieurs**

- Assainissement politique par la remise du mouvement national révolutionnaire dans sa véritable voie et par l'anéantissement de tous les vestiges de corruption et de réformisme, cause de notre régression actuelle.
- Rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial.

### **Objectifs extérieurs**

- Internationalisation du problème algérien.
- Réalisation de l'Unité nord-africaine dans le cadre naturel arabo-musulman.
- Dans le cadre de la charte des Nations unies, affirmation de notre sympathie à l'égard de toutes nations qui appuieraient notre action libératrice.

### **Moyens de lutte**

Conformément aux principes révolutionnaires et comptes tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but.

Pour parvenir à ces fins, le Front de libération nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que sur le plan de l'action propre, et une action extérieure en vue de faire du problème algérien

une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels.

C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue mais l'issue est certaine.

En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes.

La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant les édits, décrets et lois faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.

L'ouverture des négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible.

La création d'un climat de confiance par la libération de tous les détenus politiques, la levée de toutes les mesures d'exception et l'arrêt de toute poursuite contre les forces combattantes.

### **En contrepartie**

- Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés ainsi que les personnes et les familles.
- Tous les français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité et seront de ce fait considérés comme étrangers vis-à-vis des lois en vigueur ou opteront pour la nationalité algérienne et, dans ce cas, seront considérés comme tels en droits et en devoirs.
- Les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun.

Algérien ! nous t'invitons à méditer notre charte ci-dessus. Ton devoir est de t'y associer pour sauver notre pays et lui rendre sa liberté ; le Front de libération nationale est ton front, sa victoire est la tienne.

Quant à nous, résolus à poursuivre la lutte, sûrs de tes sentiments anti-impérialistes, nous donnons le meilleur de nous-mêmes à la patrie.

1<sup>er</sup> Novembre 1954

Le Secrétariat national

*Proclamation du Premier Novembre 1954*



*Groupe des 22*

© *mdn.dz*



*Groupe des 6*

© *m-moudjabidine.dz*



---

---

## PLATEFORME DE LA SOUMMAM (1956)

---

---

Vingt-deux mois après le déclenchement de la révolution du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, un congrès s'est tenu au mois d'août 1956 dans le village d'Ifri de la commune d'Ouzellaguen (wilaya de Béjaïa) dans la vallée de la Soummam, pour faire le point de la situation révolutionnaire. Parmi les participants il y avait<sup>27</sup> le colonel Amirouche, Larbi Ben M'Hidi, Amar Benmostefa Benaouda, Lakhdar Bentobal, Krim Belkacem, Si M'Hamed Bougara, Si Cherif, Ali Kafi, Brahim Mezhoudi, Saïd Mohammedi, Amar Ouamrane, Abane Ramdane, Hocine Rouibah, Si Sadek, Youcef Zighoud. La présidence du congrès a été confiée à Larbi Ben M'Hidi, assisté de Abane Ramdane en qualité de secrétaire général.

Selon Abane Ramdane, qui considérait le congrès comme « la plus belle victoire remportée sur l'ennemi depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1954 »,<sup>28</sup> les délibérations devaient sortir :

*« (a) Les organismes dirigeants de la Révolution CNRA [Conseil national de la Révolution algérienne] et CCE [Comité de coordination et d'exécution].*

On a critiqué la composition du CNRA, pourtant cet organisme reflète l'union nationale réalisée au sein du peuple. Le CNRA, qu'on le veuille ou non, est un organisme représentatif pouvant valablement engager l'avenir du pays.

*(b) Le principe de la primauté du politique sur le militaire*

Ce principe que d'aucuns ont aussi contesté est un principe universel valable dans tous les pays et dans toutes les révolutions car il affirme le caractère essentiellement politique de notre lutte à savoir : l'indépendance nationale.

*(c) Le principe de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur*

Là encore on a trouvé à redire. Pourtant ce principe est encore valable pour une foule de raisons dont la moindre est qu'une révolution comme la nôtre ne peut être dirigée que par des hommes qui la vivent et indiscutablement on ne peut vivre la Révolution algérienne qu'à l'intérieur des frontières de l'Algérie.

*(d) La structure de l'ALN*

La structure conçue le 20 Août a permis à l'ALN [Armée de Libération Nationale] de devenir une véritable armée avec sa personnalité propre. Les grades, les insignes, la composition des unités, etc. furent uniformisés.

*(e) Les Assemblées du peuple*

Innovation heureuse qui répond à un sentiment profond chez notre peuple : l'amour de la démocratie. Les Assemblées du peuple permettent à nos populations de faire leur apprentissage dans l'art de se gouverner elles-mêmes et au FLN [Front de Libération Nationale] de consolider et d'élargir ses assises populaires. »<sup>29</sup>

Le congrès de la Soummam a produit une plateforme<sup>30</sup> structurée en trois parties : I) La situation politique actuelle ; II) Les perspectives générales ; III) Les moyens d'actions et de propagande.

## **Plateforme de la Soummam**

(Extraits)

L'Algérie, depuis deux ans, combat avec héroïsme pour l'indépendance nationale. La révolution patriotique et anticolonialiste est en marche. Elle force l'admiration de l'opinion mondiale. [...]

L'Armée de Libération Nationale (ALN) se bat pour une cause juste. Elle groupe des patriotes, des volontaires, des combattants décidés à lutter avec abnégation jusqu'à la délivrance de la patrie martyre. [...]

C'est un fait indéniable que l'action de l'ALN a bouleversé le climat politique en Algérie. Elle a provoqué un choc psychologique qui a libéré le peuple de sa torpeur de la peur, de son scepticisme. Elle a permis au peuple algérien une nouvelle prise de conscience de sa dignité nationale. Elle a également déterminé une union psychopolitique de tous les Algériens, cette unanimité nationale qui féconde la lutte armée et rend inéluctable la victoire de la liberté. [...]

Le Front de Libération Nationale (FLN), malgré son activité clandestine, est devenu aujourd'hui l'unique organisation véritablement nationale. Son influence est incontestable et incontestée sur tout le territoire algérien. En effet, dans un délai extrêmement court, le FLN a réussi le tour de force de supplanter tous les partis politiques existants depuis des dizaines d'années. Cela n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat de la réunion des conditions indispensables suivantes :

1°) Le bannissement du pouvoir personnel et l'instauration du principe de la direction collective composée d'hommes propres, honnêtes, imperméables à la corruption, courageux, insensibles au danger, à la prison ou à la peur de la mort.

2°) La doctrine est claire. Le but à atteindre, c'est l'indépendance nationale. Le moyen, c'est la révolution par la destruction du régime colonialiste.

3°) L'union du peuple est réalisée dans la lutte contre l'ennemi commun, sans sectarisme : Le FLN affirmait au début de la Révolution que « la libération de l'Algérie sera l'œuvre de *tous* les Algériens et non pas celle d'une fraction du peuple algérien, quel que soit son importance ». C'est pourquoi le FLN tiendra compte dans sa lutte de toutes les forces anticolonialistes, même si elles échappent à son contrôle.

4°) La condamnation définitive du culte de la personnalité, la lutte ouverte contre les aventuriers, les mouchards, les valets de l'administration, indicateurs ou policiers. D'où la capacité du FLN à déjouer les manœuvres politiques et les traquenards de l'appareil policier français. [...]

Ce qui est certain, c'est que la Révolution Algérienne vient de dépasser avec honneur une première étape historique. C'est une réalité vivante ayant triomphé du pari stupide du colonialisme français prétendant la détruite en quelques mois. C'est une révolution organisée et non une révolte anarchique. C'est une lutte nationale pour détruire le régime anarchique de la colonisation et non une guerre religieuse. C'est une marche en avant dans le sens historique de l'humanité et non un retour vers le féodalisme. C'est enfin la lutte pour la renaissance d'un Etat Algérien sous la forme d'une république démocratique et sociale et non la restauration d'une monarchie ou d'une théocratie, révolues. [...]

La preuve est faite que la Révolution Algérienne n'est pas une révolte de caractère anarchique, localisée, sans coordination, sans direction politique, vouée à l'échec. La preuve est faite qu'il s'agit au contraire d'une véritable révolution organisée nationale et populaire, centralisée, guidée par un état-major capable de la conduire jusqu'à la victoire finale. [...]

La Révolution Algérienne a la mission historique de détruire de façon définitive et sans retour le régime colonial odieux, décadent, obstacle au progrès et à la paix. [...]

Les buts de guerre, c'est le point final de la guerre à partir duquel se réalisent les buts de paix. Les buts de guerre, c'est la situation à laquelle on accule l'ennemi pour lui faire accepter nos buts de paix. Ce peut être la victoire militaire ou bien la recherche d'un cessez-le-feu ou d'un Armistice en vue de négociations. [...]

La lutte gigantesque engagée par l'Armée de Libération Nationale, son invincibilité garantie par l'adhésion unanime de la nation algérienne à l'idéal de liberté, ont sorti le problème algérien du cadre français dans lequel l'impérialisme l'a tenu jusqu'alors prisonnier.

La conférence de Bandoeng et surtout la 10<sup>ème</sup> session de l'ONU ont en particulièrement le mérite historique de détruire la fiction juridique de « l'Algérie française ».

L'invasion et l'occupation d'un pays par une armée étrangère ne sauraient en aucun cas modifier la nationalité de ses habitants. Les Algériens n'ont jamais accepté la « francisation », d'autant plus que cette « étiquette » ne les a jamais empêchés d'être dans leur patrie moins libres et moins considérés que les étrangers.

La langue arabe, langue nationale de l'immense majorité, a été systématiquement étouffée. Son enseignement supérieur a disparu dès la conquête par la dispersion des maîtres et des élèves, la fermeture des universités, la destruction des bibliothèques, le vol des donations pieuses.

La religion islamique est bafouée, son personnel est domestiqué, choisi et payé par l'administration colonialiste.

L'impérialisme français a combattu le mouvement progressiste des Oulémas pour donner son appui total au maraboutisme, domestiqué par la corruption de certains chefs de confréries.

Combien apparaît dégradante la malhonnêteté des Bidault, Lacoste, Soustelle et du Cardinal Feltin lorsqu'ils tentent de tromper l'opinion publique française et étrangère en définissant la Résistance Algérienne comme un mouvement religieux fanatique au service du panislamisme.

La ligne de démarcation de la Révolution ne passe pas entre les communautés religieuses qui peuplent l'Algérie, mais entre d'une part, les partisans de la liberté, de la justice, de la dignité humaine et d'autre part, les colonialistes et leurs soutiens, quelle que soit leur religion ou leur condition sociale.

La meilleure des preuves n'est-elle pas le châtement suprême infligé à des traîtres officiants du culte, dans l'enceinte même des mosquées.

Par contre, grâce à la maturité politique du peuple algérien et à la sage et lucide direction du Front de Libération Nationale, les provocations traditionnelles et renouvelées du colonialisme : pogroms, troubles anti-chrétiens, xénophobie, ont été déjouées et étouffées dans l'œuf.

La Révolution Algérienne, malgré les calomnies de la propagande colonialiste, est un combat patriotique, dont la base est incontestablement de caractère national, politique et social. Elle n'est inféodée ni au Caire, ni à Londres, ni à Moscou, ni à Washington. Elle s'inscrit dans le cours normal de l'évolution historique de l'humanité qui n'admet plus l'existence de nations captives. [...]

Il y a dix ans, au lendemain de la fin de la deuxième guerre mondiale, une formidable explosion a ébranlé l'impérialisme.

L'irrésistible mouvement de libération nationale, longtemps comprimé, secoua les peuples captifs. Une réaction en chaîne entraîna les pays colonisés, l'un après l'autre, dans la conquête d'un avenir flamboyant de liberté et de bonheur.

En cette courte période, dix-huit nations sont sorties des ténèbres de l'esclavage colonial et ont pris place au soleil de l'indépendance nationale.

Les peuples de Syrie et du Liban, du Viêt-Nam et du Fezzan ont brisé les barreaux de leurs cellules et réussi à quitter l'immense prison du colonialisme français.

Les trois peuples du Maghreb ont manifesté à leur tour leur volonté et leur capacité de prendre leur place dans le concert des nations libres.

La révolution Algérienne du 1er Novembre 1954 est sur la bonne voie. La lutte sera encore difficile, âpre, cruelle. Mais sous la ferme direction du Front de Libération Nationale, la victoire couronnera la longue lutte armée menée par le peuple algérien indompté.

La date humiliante du 5 juillet 1830 sera effacée avec la disparition de l'odieux régime colonial.

Le moment est proche où le peuple algérien recueillera les doux fruits de son douloureux sacrifice et de son courage sublime : L'indépendance de la patrie sur laquelle flottera souverainement le drapeau national algérien.

**Quelques participants au Congrès de la Soummam**



De gauche à droite, Youcef Zighoud, Abane Ramdane, Larbi Ben M'Hidi, Krim Belkacem et Amar Ouamrane.  
(Auteur inconnu)



On voit aussi sur cette photo Lakhdar Bentobal (debout, deuxième à droite), Amar Benmostefa Benaouda (assis à gauche), et le colonel Amirouche (assis à droite) (Auteur inconnu)



Lieu où s'est tenu le Congrès de la Soummam,  
Ifri, commune d'Ouzellaguen, wilaya de Béjaïa. (Source : APS)

---

---

## PROCLAMATION POUR L'INSTAURATION DE LA DÉMOCRATIE EN ALGÉRIE (1985)

---

---

Le lundi 16 décembre 1985, l'ancien président de la République algérienne et chef du Mouvement pour la Démocratie en Algérie (MDA), et Hocine Aït Ahmed chef du Front des Forces Socialistes (FFS), ont tenu une conférence de presse commune<sup>31</sup> à Londres pour annoncer la signature d'une Proclamation pour l'instauration de la démocratie en Algérie. Le texte de la Proclamation avait été négocié par Ali Mécili et Mouhoub Naït Maouche pour le FFS, et Mohammed Benelhadj et Brahim Younessi pour le MDA.<sup>32</sup>

Ce rapprochement entre les deux hommes, qui étaient pendant de longues années en conflit, et les deux partis qu'ils dirigeaient, a été considéré par certains comme « un échec pour les autorités algériennes »<sup>33</sup> qui voyaient d'un mauvais œil tout contact entre les représentants des diverses forces d'opposition.

Lors de la conférence de presse commune, les deux signataires de la Proclamation ont abordé « la question de l'identité culturelle algérienne dans une Algérie qui fait face aux revendications identitaires berbères et, [sont revenus] sur le rôle que l'islam doit jouer dans une réelle démocratie. »<sup>34</sup> Ahmed Ben Bella a insisté sur le fait que l'islam constituait un « noyau de l'identité algérienne sans que les autres dimensions culturelles et linguistiques de l'Algérie, sans que la liberté de pensée et de conscience soient amputées du corps social. »<sup>35</sup>

## **Proclamation pour l'instauration de la démocratie en Algérie<sup>36</sup>**

– Considérant que la Révolution Algérienne a été dans ses fondements implicites et ses buts déclarés, prédéterminée par la nature anti-démocratique du pouvoir colonial qu'elle allait détruire et que de ce fait elle se présentait comme une grande espérance démocratique.

– Considérant que les idéaux fondateurs de la Révolution Algérienne ont été forgés dans les combats successifs menés depuis plusieurs décennies contre toutes les formes d'exploitation économique, de domination politique, de discrimination linguistique et de tutelle juridique qui ont caractérisé le colonialisme ;

– Considérant que le pluralisme politique, les libertés d'information, d'expression et d'association arrachés à l'état colonial malgré la terreur policière et la répression économique, ont été la meilleure école de formation civique et politique pour les Algériennes et les Algériens ;

– Considérant que la conscience démocratique du peuple Algérien s'est formée dans la dénonciation permanente des truquages électoraux, du béni oui-ouisme des notables et du double collège des super-citoyens au-dessus des lois et le collège des sujets sans droits ;

– Considérant que l'idéal indépendantiste s'était longtemps et principalement cristallisé aussi bien au pays qu'au sein de l'émigration autour d'un parti dont la dénomination est symbolique : le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques ;

– Rappelant que la devise de ce mouvement, maintes fois plébiscitée par le peuple était : « contre tout statut : la parole au peuple », « contre toute charte octroyée : élection d'une Assemblée Algérienne Constituante ».

Les signataires constatent :

– 23 ans après le scrutin d'auto-détermination consacrant la souveraineté de l'Etat Algérien, les Algériennes et les Algériens n'ont

pas accédé à la souveraineté, que confère le titre de citoyens ; ils sont privés des droits élémentaires et des libertés fondamentales reconnues par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ils ne jouissent notamment ni au droit de sûreté, les policiers font régner l'arbitraire et donnent des ordres à la justice, ni les libertés de la presse, d'association et de participation sans lesquelles il ne peut y avoir de gestion démocratique.

Dans tous les domaines de la vie quotidienne, tant au niveau local qu'au plan régional et national, ils se heurtent aux pratiques coloniales de la tutelle, du mépris et de l'arbitraire, le peuple n'est jamais mûr pour la démocratie ; il lui faut de temps en temps de la carotte mais toujours du bâton. Le traitement inégal entre les clans de super-citoyens et l'immense majorité de sujets, entre hommes et femmes, entre les différentes régions du pays illustrent en particulier la politique de division, de régression, et de discrimination réintroduite par les féodalités civiles et militaires qui se partagent le pouvoir, contre la jeunesse en général et contre les jeunes émigrés en particulier.

– Le peuple Algérien est dépossédé de sa souveraineté, les libertés démocratiques qui en sont les supports crédibles ayant été confisquées. Imposé par la force ainsi par les truquages électoraux et les mises en scène totalitaires, le système politique veut se prévaloir de la légitimité démocratique. Sa prétention à parler au nom de la communauté nationale pour mieux se substituer à elle et mieux s'opposer à l'exercice de son droit à disposer d'elle-même est une pratique éhontée des régimes fascistes. Elle est puérile. Au surplus, si tout le peuple est au gouvernement où sont les gouvernés ? La vérité est flagrante. Les gouvernements se sont appropriés le monopole de la vie politique, les administrés en sont exclus comme ils sont exclus du pouvoir de décision, de gestion et de contrôle concernant les options économiques, culturelles et internationales. Ils sont condamnés à subir les catastrophes économiques, la ruine de l'agriculture, les gaspillages financiers, la dilapidation des richesses nationales, l'abandon de l'émigration, le tout agrément, par les manipulations épisodiques du parti unique, le matraquage quotidien de la presse et des médias officiels.

– 23 ans après la libération, l'Algérie a perdu la maîtrise de son destin, tout se passe comme si elle, son peuple, sa mémoire historique, les richesses de son sol et son sous-sol et jusqu'au souvenir de ses martyrs étaient la propriété exclusive de la caste du pouvoir soutenant et soutenue par des clans d'affairistes.

Le pouvoir absolu corrompt absolument. Il s'acharne à choisir aux Algériennes et aux Algériens, leurs dirigeants, leurs lectures, leurs journaux étrangers, les idées qu'ils doivent avoir, les intentions qu'ils ne doivent pas avoir.

L'Algérie est aujourd'hui un pays où la création d'une association pour honorer ses martyrs ou d'une Ligue des Droits de l'Homme constituent des atteintes à la sécurité de l'état. Les gouvernements ne supportent pas le civisme des citoyennes et des citoyens. Ils redoutent leur vitalité politique. Ils préfèrent leur corruption financière, puisqu'ils libèrent des prisons des dizaines de dignitaires coupables de détournements et de malversations, en échange de leur soumission et de leurs services.

– 23 ans après la victoire du peuple algérien sur le colonialisme, le pouvoir militaro-policié d'Alger continue à refuser toute ouverture vers des aspirations à la liberté politique et la démocratie; qui est plus est, il semble s'engager sur la voie de la sud-américanisation de l'état Algérien, comme en témoignent la promotion de généraux, les réflexes répressifs couverts par les lois scélérates, le nouvel épisode de la Charte octroyée, les dangers de reniement du neutralisme positif dans l'esprit de Bandung, les tentations de résoudre par la violence les tensions politiques, économiques, sociales et linguistiques accumulées par une gestion anti-démocratique.

Les signataires déclarent :

La seule voie de salut pour l'Algérie est l'instauration d'un régime démocratique véritable fondé sur les principes suivants :

– Le respect des Droits de l'Homme tels qu'ils sont énoncés par la Déclaration Universelle et les Pactes Internationaux au demeurant ratifiés par notre pays.

*Proclamation pour l'instauration de la démocratie en Algérie*

– La tolérance, la liberté de conscience, le pluralisme idéologique et politique.

– Le droit d'association, de constitution de partis politiques.

– La liberté syndicale et la protection du droit de grève.

– Le droit de sûreté et le respect de l'intégrité physique.

– L'officialisation dans un cadre institutionnel du droit à l'enseignement, au développement et au libre épanouissement de la langue et de la culture nationale berbères.

– Des élections libres et compétitives à tous les échelons de la vie nationale garantissant aux citoyennes et aux citoyens le libre choix ainsi que le droit d'éligibilité et de récusation des élus.

– La séparation des pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire, et de l'information.

– Le cantonnement de chaque institution étatique dans sa sphère de compétence propre pour éviter la confusion des pouvoirs.

Les signataires déclarent :

C'est le pouvoir constituant qui définit le pouvoir constitué et non l'inverse. Le pouvoir constituant revient au peuple algérien, l'élection au suffrage universel d'une Assemblée Nationale Constituante est l'unique source de légitimité. Il appartient à cette assemblée de doter le pays d'une constitution. Le respect des droits de l'homme et la promotion des libertés démocratiques doivent y être incorporés sous forme de lois fondamentales s'imposant tant aux gouvernements qu'aux citoyennes et citoyens.

Les signataires tiennent à préciser qu'ils ne se présentent pas comme alternative de gouvernement ou équipe de rechange. Leur but étant d'animer une profonde dynamique politique, en vue de la démocratisation des institutions et de la société algérienne.

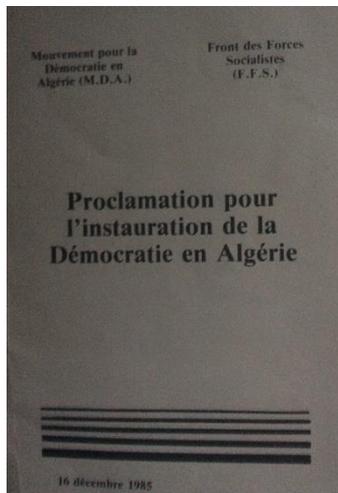
Toutes les Algériennes et tous les Algériens sont conviés à se mobiliser dans ce combat d'idées pacifique pour démystifier les faux-semblants idéologiques, imposer le règne de la loi et ouvrir une ère de justice, de fraternité et de bonheur pour l'humanité algérienne.

Londres, 16 décembre 1985

### **Les signataires**

— Pour le Front des Forces Socialistes (FFS), Hocine Aït Ahmed

— Pour le Mouvement pour la Démocratie en Algérie (MDA),  
Ahmed Ben Bella



© *brabimyounessi1.wordpress.com*

*Proclamation pour l'instauration de la démocratie en Algérie*

**Photos de la conférence de presse commune  
animée par Ahmed Ben Bella et Hocine Aït Ahmed  
(Londres, 16 décembre 1985)**



*Dépolarisation idéologique en Algérie : Un impératif pour édifier l'Etat de droit*



© youtube.com

*Proclamation pour l'instauration de la démocratie en Algérie*



© youtube.com



---

---

## **CONTRAT NATIONAL : PLATEFORME POUR UNE SOLUTION POLITIQUE ET PACIFIQUE DE LA CRISE ALGÉRIENNE (1995)**

---

---

L'une des expériences trans-idéologiques les plus importantes en Algérie au cours du dernier quart de siècle, est l'initiative de la communauté italienne de Sant'Egidio<sup>i, 37</sup>. A l'automne 1994, environ trois ans après le coup d'Etat du 11 janvier 1992, au cours desquels l'Algérie avait connu une violence et une répression ayant fait près de 30'000 victimes, la communauté de Sant'Egidio a entamé des consultations avec de nombreuses forces politiques pour explorer la possibilité d'organiser un dialogue entre elles pour discuter de la situation algérienne et rechercher ensemble les moyens de résoudre la crise aiguë que traversait le pays.

Lors de ses consultations avec les parties algériennes, Andrea Ricardi a sollicité l'aide de Mohamed Slimani, fils du cheikh Hocine Slimani, l'une des figures respectées de la ville de Médéa, avec qui il entretenait des relations amicales depuis le milieu des années quatre-vingt et qui était en contact avec la plupart des forces politiques en Algérie. En fait, selon le témoignage de Marco Impagliazzo, secrétaire général de la communauté de Sant'Egidio à l'époque, c'est Mohamed Slimani qui les a exhortés, en septembre 1994 lors d'une

---

<sup>i</sup> Sant'Egidio est une communauté chrétienne active dans l'action humanitaire, le dialogue interconfessionnel et la consolidation de la paix. Elle a été fondée en 1968 par un groupe de jeunes Italiens dont Andrea Ricardi qui l'a dirigée au milieu des années 1990. La communauté de Sant'Egidio avait auparavant travaillé sur de nombreux conflits violents, le plus important étant le conflit au Mozambique, où à l'automne 1992, après un processus de médiation de près de trois ans, Sant'Egidio est parvenue à la signature d'un accord entre les parties au conflit au Mozambique mettant fin à une guerre civile de quinze ans.

réunion interconfessionnelle à Assise, à travailler pour la paix en Algérie<sup>38</sup>.

Le 3 novembre 1994, Sant'Egidio a invité plusieurs acteurs politiques à participer à une rencontre de discussion préliminaire pour faire ensemble le point de la situation, établir conjointement un diagnostic de la crise algérienne et réfléchir sur les moyens de s'en sortir. Cet atelier, organisé au siège de la communauté à Rome les 21 et 22 novembre 1994, a réuni la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), le Front de libération nationale (FLN), le Front des forces socialistes (FFS), le Front islamique du salut (FIS), le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA), le Parti des travailleurs (PT), le Mouvement de la renaissance islamique (Ennahda), le parti Algérie musulmane contemporaine (AMC), le Parti du nouveau algérien (PRA) et le Mouvement de la société islamique (Hamas). Une invitation a également été adressée aux autorités algériennes par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Mohamed-Saleh Dembri, d'envoyer un représentant pour assister à la réunion, mais elle a été rejetée.

Cette rencontre a été suivie d'une deuxième réunion qui a duré cinq jours (du 9 au 13 janvier 1995) – dont le PRA et Hamas étaient absents – au cours de laquelle ont eu lieu des discussions approfondies qui ont porté sur les différentes dimensions de la crise algérienne, et ont abouti à la signature du « Contrat national »<sup>39</sup>, comme plateforme pour une solution politique et pacifique de la crise algérienne. Au cours de la réunion, les participants se sont efforcés de parvenir à un ensemble de valeurs et de principes communs qui transcendent les idéologies et constituent le cadre général pour travailler ensemble afin de restaurer la paix dans le pays, de revenir à la légitimité constitutionnelle et de garantir la souveraineté populaire. Parmi les valeurs et principes figurent le rejet de la violence et de toutes les formes de dictature, le respect des droits de l'homme, l'alternance politique et la légitimité populaire, la garantie des libertés fondamentales, la consécration du pluralisme, la non-ingérence de l'armée dans les affaires politiques, le respect des constituants de la personnalité algérienne, etc. L'une des questions épineuses qui a nécessité de longues discussions a été

la relation entre la religion et le système politique ; les participants se sont finalement mis d'accord pour adopter la formule de la Déclaration du Premier Novembre, qui jouit d'un consensus national, à savoir « la restauration de l'Etat algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes de l'islam ».

Certes, il aurait mieux valu qu'une telle rencontre entre partis politiques algériens se tienne en Algérie, mais les autorités ne toléraient aucune rencontre entre Algériens pour discuter de la situation de leur pays. Le processus de Sant'Egidio s'est limité à faciliter le dialogue et assurer la logistique sans que l'équipe de facilitation, composée principalement d'Andrea Ricardi, Marco Impagliazzo et Mario Giro, n'intervienne dans le contenu des discussions, et c'était l'une des lignes rouges que les participants ont établies, compte tenu que la crise était algéro-algérienne et nécessitait une solution algérienne.

La position des autorités algériennes a été hostile du début à la fin de l'initiative de Sant'Egidio. Elles ont d'abord tenté de dissuader les participants de se rendre à Rome en commandant une fatwa à un membre du Haut Conseil Islamique conseillant aux musulmans de ne pas assister à la réunion de Rome<sup>40</sup> et se rencontrer « sous la Croix »<sup>1</sup>. Elles ont ensuite tenté d'empêcher la réunion d'avoir lieu par l'intermédiaire de l'ambassadeur algérien à Rome qui est intervenu auprès de la communauté de Sant'Egidio, et par le biais de Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations Unies à l'époque, lequel a tenté de dissuader la communauté de poursuivre le processus de facilitation du dialogue algérien, et a contacté Matteo Zuppi et Andrea Ricardi à cette fin.<sup>41</sup> Boutros Boutros-Ghali n'avait pourtant pas manqué de louer chaleureusement auparavant le travail de médiation de la communauté au Mozambique. Les autorités ont

---

<sup>1</sup> Plusieurs cheikhs, dont cheikh Ali Benhadj, ont réfuté cette fatwa car les politiciens algériens étaient contraints de se rencontrer à l'étranger vu que les autorités avaient empêché tout rassemblement politique incompatible avec leur approche sécuritaire de la crise algérienne. Ces leaders religieux ont souligné la première émigration des musulmans vers l'Abyssinie chrétienne par ordre du Prophète (PSSL), comme preuve que recourir aux terres chrétiennes si la justice y prévaut n'est pas interdit. Ils ont également révélé la manipulation du pouvoir, qui « aurait rejeté le contrat national même s'il avait été signé à La Mecque ».

également tenté de faire échouer l'initiative par l'intermédiaire de leurs représentants envoyés à la réunion préliminaire de novembre 1994 pour entraver les échanges, sans succès.

A la signature du Contrat national, les autorités algériennes ont réagi immédiatement. Ahmed Attaf, porte-parole officiel du gouvernement, a déclaré au sujet du contrat signé : « Nous le rejetons globalement et dans le détail »<sup>42</sup> et que « les discussions qui se sont déroulées à Rome ainsi que le document qui en est issu restent un non-événement »<sup>43</sup>. Il a également accusé « des puissances et des institutions étrangères [de] s'agit[er] derrière l'association Sant'Egidio »<sup>44</sup>. Les signataires du Contrat national ont été traités de traîtres dans les organes de propagande du régime.

Les autorités ont reçu un soutien interne pour leur rejet du Contrat national par des partis et des organisations, comme le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qui considérait le document signé comme une « provocation reprenant les exigences du FIS dissous refusées en Algérie »<sup>45</sup>, le parti communiste Ettahadi, qui considérait que « seul l'intégrisme tirera profit de cet accord pour imposer sa propre stratégie »<sup>46</sup>, ou certaines associations féministes qui ont publié un appel intitulé « Sant'Egidio veut me tuer »<sup>47</sup>. Les autorités ont également mobilisé des « marches populaires » contre Sant'Egidio.

Sur le plan extérieur, l'initiative de Sant'Egidio a été, au début, saluée par de nombreuses capitales occidentales telles que Rome, Madrid et Washington, de la Commission européenne, voire de Paris où Alain Juppé, ministre français des Affaires étrangères, a déclaré le 19 janvier 1995 : « Il n'y a pas d'issue à la crise algérienne en dehors du dialogue. [...] La France voit avec beaucoup d'intérêt le dialogue qui s'est ouvert à Rome. Elle a réitéré sa position constante qui est d'appeler au dialogue. Mais c'est aux forces algériennes d'en décider. Nous ne nous lasserons pas d'appeler au dialogue parce qu'il n'y a pas d'issue en dehors de lui. »<sup>48</sup>

Le gouvernement algérien a alors lancé une intense campagne diplomatique<sup>49</sup> pour dissuader les pays occidentaux de soutenir l'initiative de Sant'Egidio. Abdelkader Taffar, secrétaire général du

ministère des Affaires étrangères, a reçu le 16 janvier 1995, trois jours après la signature du Contrat national, les ambassadeurs européens, tandis que le président général Liamine Zeroual a appelé le même jour les ambassadeurs algériens accrédités dans plusieurs capitales occidentales pour les exhorter à expliquer la position officielle de l'Algérie concernant l'initiative.

En état de faiblesse au niveaux politique et économique, le régime a eu recours à une stratégie basée sur deux piliers principaux, le premier étant un ensemble de concessions politiques et économiques (ouverture des champs pétroliers aux entreprises occidentales, la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que l'Algérie refusait de signer par principe, et la promesse d'une normalisation avec Israël), le second étant de faire assassiner des étrangers résidant en Algérie et de proférer implicitement des menaces sécuritaires sur les territoires européens et français en particulier en y exportant le terrorisme. La position occidentale, qui était initialement favorable à l'initiative de Sant'Egidio, s'est alors retournée sous l'influence des lobbys soutenant le régime algérien au sein de l'establishment politico-économico-sécuritaire français.

Le pouvoir algérien a ainsi raté une occasion historique de mettre fin à la crise. La violence et la contre-violence se sont poursuivies pendant encore cinq ans, avec des arrestations généralisées, des tortures systématiques, des disparitions forcées par milliers et des massacres qui ont touché des civils, le nombre de victimes est passé d'environ 30'000 au début de 1995 à environ un quart de million en 1999.

## **Contrat National**

Les partis de l'opposition algérienne, réunis à Rome auprès de la Communauté de Sant'Egidio, déclarent en ce 13 janvier 1995:

L'Algérie traverse aujourd'hui une épreuve tragique sans précédent.

Plus de trente ans après avoir chèrement payé son indépendance, le peuple n'a pas pu voir se réaliser les principes et tous les objectifs du 1er novembre 1954 et a vu s'éloigner progressivement tous les espoirs nés après octobre 1988.

Aujourd'hui le peuple algérien vit un climat de terreur jamais égalé, aggravé par des conditions sociales et économiques intolérables. Dans cette guerre sans images : séquestrations, disparitions, assassinats, torture systématisée, mutilations et représailles sont devenus le lot quotidien des Algériennes et des Algériens.

Les conséquences des événements de juin 1991 et du coup d'Etat du 11 janvier 1992, l'interruption du processus électoral, la fermeture du champ politique, la dissolution du FIS, l'instauration de l'état d'urgence et les mesures répressives et les réactions qu'elles ont suscitées, ont engendré une logique d'affrontement.

Depuis, la violence n'a cessé de s'amplifier et de s'étendre. Les tentatives du pouvoir de créer des milices au sein de la population marquent une nouvelle étape dans la politique du pire. Les risques de guerre civile sont réels, menaçant l'intégrité physique du peuple, l'unité du pays et la souveraineté nationale.

L'urgence d'une solution globale, politique et équitable s'impose afin d'ouvrir d'autres perspectives à une population qui aspire à la paix et à la légitimité populaire.

Le pouvoir n'a initié que de faux dialogues qui ont servi de paravents à des décisions unilatérales et à la politique du fait accompli.

Une véritable négociation reste l'unique moyen de parvenir à une issue pacifique et démocratique.

### **A. Cadre : valeurs et principes**

Les participants s'engagent sur la base d'un contrat national dont les principes sont les suivants et sans l'acceptation desquels aucune négociation ne serait viable:

- La déclaration du 1er novembre 1954 : « la restauration de l'Etat algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes de l'islam » (art 1) ;
- Le rejet de la violence pour accéder ou se maintenir au pouvoir ;
- Le rejet de toute dictature quelle que soit sa nature ou sa forme et le droit du peuple à défendre ses institutions élues ;
- Le respect et la promotion des droits de la personne humaine tels qu'énoncés par la Déclaration universelle, les pactes internationaux sur les droits de l'homme, la Convention internationale contre la torture et consacré par les textes légaux ;
- Le respect de l'alternance politique à travers le suffrage universel ;
- Le respect de la légitimité populaire. Les institutions librement élues ne peuvent être remises en cause que par la volonté populaire ;
- La primauté de la loi légitime ;
- La garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives quelles que soit la race, le sexe, la confession et la langue ;
- La consécration du multipartisme ;
- La non-implication de l'armée dans les affaires politiques. Le retour à ses attributions constitutionnelles de sauvegarde de l'unité et de l'indivisibilité du territoire national ;
- Les éléments constitutifs de la personnalité algérienne sont l'islam, l'arabité et l'amazighité ; la culture et les deux langues concourant au développement de cette personnalité doivent trouver dans ce cadre unificateur leur place et leur promotion institutionnelle, sans exclusion ni marginalisation ;
- La séparation des pouvoirs législatif, exécutif, et judiciaire.

## **B. Mesures devant précéder les négociations**

- La libération effective des responsables du FIS et de tous les détenus politiques. Assurer aux dirigeants du FIS tous les moyens et garanties nécessaires leur permettant de se réunir librement entre eux et avec tous ceux dont ils jugent la participation nécessaire à la prise de décisions.
- L'ouverture du champ politique et médiatique. L'annulation de la décision de dissolution de FIS. Le plein rétablissement des activités de tous les partis.
- La levée des mesures d'interdiction et de suspension des journaux des écrits et des livres, prises en application du dispositif d'exception.
- La cessation immédiate, effective et vérifiable de la pratique de la torture.
- L'arrêt des exécutions des peines capitales, des exécutions extrajudiciaires et des représailles contre la population civile.
- La condamnation et l'appel à la cessation des exactions et des attentats contre les civils, les étrangers et la destruction des biens publics.
- La constitution d'une commission indépendante pour enquêter sur ces actes de violences et les graves violations des Droits de l'homme.

## **C. Rétablissement de la paix**

Une dynamique nouvelle pour la paix implique un processus graduel, simultané et négocié comprenant :

- d'une part, des mesures de détente réelle : fermeture des camps de sûreté, levée de l'état d'urgence et abrogation du dispositif d'exception;
- et d'autre part, un appel urgent et sans ambiguïté pour l'arrêt des affrontements. Les Algériennes et les Algériens aspirent au retour de la paix civile. Les modalités d'application de cet engagement seront déterminées par

les deux parties en conflit avec la participation active des autres partis représentatifs.

Cette dynamique exige la participation pleine et entière des forces politiques représentatives et pacifiques. Celles-ci sont en mesure de contribuer au succès du processus en cours et assure l'adhésion de la population.

#### **D. Le retour à la légalité constitutionnelle**

Les partis s'engagent à respecter la Constitution du 23 février 1989. Son amendement ne peut se faire que par les voies constitutionnelles.

#### **E. Le retour à la souveraineté populaire**

Les parties prenantes aux négociations doivent définir une légalité transitoire pour la mise en œuvre et la surveillance des accords. Pour cela, elles doivent mettre en place une Conférence nationale dotée de compétences réelles, composée du pouvoir effectif et des forces politiques représentatives.

Cette Conférence définira :

- les structures transitoires, les modalités et la durée d'une période de transition, la plus courte possible devant aboutir à des élections libres et pluralistes qui permettent au peuple le plein exercice de sa souveraineté ;
- la liberté de l'information, le libre accès aux médias et les conditions du libre choix du peuple doivent être assurés ;
- le respect des résultats de ce choix doit être garanti.

#### **F. Garanties**

Toutes les parties prenantes à la négociation sont en droit d'obtenir des garanties mutuelles.

Les partis, tout en gardant leur autonomie de décision :

- s'opposent à toute ingérence dans les affaires internes de l'Algérie ;
- dénoncent l'internationalisation de fait qui est le résultat de la politique d'affrontement menée par le pouvoir ;

- demeurent convaincus que la solution de la crise ne peut être que l'œuvre exclusive des Algériens et doit se concrétiser en Algérie ;
- s'engagent à mener une campagne d'information auprès de la communauté internationale pour faire connaître l'initiative de cette plate-forme et lui assurer un soutien ;
- décident de lancer une pétition internationale pour appuyer l'exigence d'une solution politique et pacifique en Algérie ;
- appellent la communauté internationale à une solidarité agissante avec le peuple algérien ;
- décident de maintenir les contacts entre eux en vue d'une consultation et d'une concertation permanentes.

Rome, le 13 janvier 1995

### **Les signataires**

- Pour la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Abdenour Ali Yahia.
- Pour le Front de libération nationale, Abdelhamid Mehri.
- Pour le Front des forces socialistes, Hocine Aït Ahmed et Ahmed Djeddaï.
- Pour le Front islamique du salut, Anouar Haddam et Rabah Kebir.
- Pour le Mouvement pour la démocratie en Algérie, Ahmed Ben Bella et Khaled Bensmaïn.
- Pour le Parti des travailleurs, Louiza Hanoune.
- Pour le Mouvement de la renaissance islamique (Ennahda), Abdallah Djaballah.
- Pour Jazaïr musulmane contemporaine, Ahmed Ben Mohammed.

## 1) Photos du Colloque de novembre 1994



*Allocution d'Abdennour Ali-Yabia. © Hoggar (hoggar.org)*



*De gauche à droite : Mario Marazziti, Abdennour Ali-Yabia, Abdallah Jaballah, Ahmed Benmohammed, Andrea Ricardi, Hocine Aï-Ahmed, Mohamed Slimani, Hocine Slimani, Abdelhamid Mehri, Mario Giro. © Hoggar (hoggar.org)*

*Dépolarisation idéologique en Algérie : Un impératif pour édifier l'Etat de droit*



*De gauche à droite : Noureddine Boukroub, Hocine Slïmani, Abdelbamid Mehri, Francesco Rutelli (maire de Rome), Hocine Ai-Abmed, Abdenmour Ali-Yahia, Andrea Ricardi, Ahmed Ben Bella, Anwar Haddam, Ahmed Benmohammed. © Hoggar (hoggar.org)*



*Le maire de Rome Francesco Rutelli honorant les participants à la rencontre de Sant'Egidio et remettant une médaille symbolique de Rome à Abdenmour Ali-Yahia. © Hoggar (hoggar.org)*



© Hoggar ([hoggar.org](http://hoggar.org))

## 2) Photos du Colloque de janvier 1995



© Hoggar ([hoggar.org](http://hoggar.org))



*De gauche à droite : Ahmed Djeddaï, Ahmed Benmohammed, Hocine Aït-Ahmed, Mohamed Slimani, Hocine Slimani, Ahmed Ben Bella, Anwar Haddam, Abdennour Ali-Yahia, Abdallah Djaballah, Abdelkrim Ould Adda, Andrea Ricardi, Abbas Aroua.*

© Hoggar ([hoggar.org](http://hoggar.org))



*Allocution d'Andrea Ricardi. © Hoggar (hoggar.org)*



*Allocution d'Ahmed Ben Bella. © Hoggar (hoggar.org)*



*De gauche à droite : Abdallah Djaballah, Ahmed Benmohammed, Louisa Hannoune, Abdelhamid Mebri, Ahmed Ben Bella, Khaled Bensmaïn, Abdenmour Ali-Yabia, Mario Giro, Hocine Aït-Ahmed, Ahmed Djeddaï, Mokhtar Maghraoui, Anwar Haddam, Abdelkrim Ould Adda. © Hoggar (hoggar.org)*

*Plateforme pour une solution politique et pacifique de la crise algérienne*



© Hoggar (hoggar.org)



*Signature du Contrat national par Abdenmour Ali-Yabia. © Hoggar (hoggar.org)*



*Premier rang, de gauche à droite : Abdenmour Ali-Yabia, Abdallah Djaballah, Ahmed Benmohammed, Hocine Aït-Ahmed, Hocine slimani, Abdelhamid Mehri, Mario Giro. (Source : site d'information algérien)*



*De gauche à droite : Au premier rang, Abdenmour Ali-Yahia, Anwar Haddam, Ahmed Ben Bella, Au second rang, Abbas Aroua, Mokhtar Maghraoui, Aïcha Slimani, Hocine Slimani © Hoggar (hoggar.org)*



*Allocution de Anwar Haddam. Au premier rang, de gauche à droite : Ahmed Benmohammed, Abdallah Djaballab, Abdenmour Ali-Yahia, Ahmed Ben Bella, Hocine Aït-Ahmed, Abdelhamid Mehri. © Hoggar (hoggar.org)*

---

---

## DÉCLARATION DE GENÈVE 2000

---

---

L'Institut Hoggar<sup>1</sup> a organisé les 21 et 22 juin 2000 un colloque à Genève pour explorer les « Dimensions réelles de la crise algérienne »<sup>50</sup>. Le colloque a eu lieu quatorze mois après la nomination par le commandement militaire d'Abdelaziz Bouteflika à la présidence en avril 1999.

De nombreux universitaires, défenseurs des droits de l'homme et personnalités politiques algériennes des courants gauchiste, nationaliste et islamique ont été invités à ce colloque, dans le but d'évaluer la décennie 1990 et de discuter des perspectives de résolution du conflit politique algérien. La première partie du colloque était consacrée à un débat académique qui a abordé le sujet selon les perspectives historique, politique, juridique, économique et sociale, tandis que la seconde était consacrée à un débat politique.

Le colloque a abouti à la signature de la « Déclaration de Genève 2000 », qui offrait un diagnostic commun de la crise algérienne et un consensus sur le fait que « la sortie de crise est encore possible pour peu qu'un consensus entre toutes les sensibilités politiques sans exclusion aucune se dessine autour de quatre grands principes non négociables : respect de l'alternance électorale, liberté de la presse, autonomie de la justice, égalité juridique effective des citoyens sans discrimination aucune ».

---

<sup>1</sup> L'Institut Hoggar est une organisation de recherche non gouvernementale fondée à Genève en 1994. Il a publié depuis 1995 des ouvrages sur un large éventail de sujets liés au Maghreb et à l'Algérie en particulier.

## **Déclaration de Genève 2000**

L'Algérie continue d'être le théâtre d'une violence qui dure depuis près de dix ans sans qu'aucun espoir ne soit en vue pour y mettre fin. Ladite concorde civile, décidée dans le secret, a échoué au vu du nombre de morts que rapporte la presse quotidienne. Cet échec était prévisible dans la mesure où a été ignoré le caractère politique du conflit dont le bilan ne cesse de s'alourdir en termes du nombre de victimes, de veuves, d'orphelins... nourrissant les désirs de vengeance faisant de la violence un instrument et une fin en soi. Il est impératif de sortir de cette situation qui hypothèque l'avenir de plusieurs générations et qui risque de durer plusieurs années encore, confortant une dynamique d'exclusion sociale et produisant une paupérisation explosive et alarmante. Cette situation a non seulement provoqué une grave détérioration de l'économie mais elle est en train de faire rater à l'Algérie des échéances nationales et internationales décisives. Si elle perdure, elle risque de déboucher sur une perte irréversible de l'autonomie de décision dans tous les secteurs par rapport à l'extérieur.

Nous, universitaires, militants de droits de l'homme et personnalités politiques de divers horizons, réunis Genève les 21 et 22 juin 2000 à l'occasion du colloque « Les dimensions réelles de la crise algérienne », attirons l'attention sur la nécessaire prise de conscience chez chaque Algérien, lui demandant de puiser dans ses ressources patriotiques pour contribuer, de quelque manière que ce soit, à la fin de la crise violente et de mobiliser toutes les énergies pour lui trouver une solution juste et durable.

Nous appelons à l'abandon de l'unanimité, du pluralisme de façade et de la diabolisation mutuelle de l'adversaire et de leur corollaire, la gestion clientéliste et policière du champ politique. Rétablir le dialogue entre Algériens et construire une véritable réconciliation nationale, dans la transparence, respectueuse des opinions politiques et idéologiques des uns et des autres, passe par le devoir de mémoire, de vérité et de justice. A cet effet, les institutions de l'Etat doivent être le seul vecteur de l'autorité publique incarnée par un pouvoir civil issu d'élections fiables,

crédibles et internationalement reconnues, étant entendu que la souveraineté populaire est la seule source de légitimité.

Depuis longtemps vidé de son contenu politico-juridique, l'Etat est aujourd'hui soumis à l'emprise de la hiérarchie militaire qui monopolise les leviers de l'autorité, ce qui empêche l'Algérie d'être un Etat de droit et ce qui entrave la transition démocratique. Le niveau d'affrontements, très élevé dans la société, est la conséquence de la privatisation des institutions et de leur détournement par rapport à leurs objectifs proclamés. Ce niveau d'affrontements traduit une revendication d'Etat de droit qui n'a pas été satisfaite après quatre décennies d'indépendance. La régulation institutionnelle des conflits exige de renoncer à la violence car l'existence d'une société viable se juge à l'aune du respect de la vie humaine et de la dignité de la personne qui doivent être au-dessus de tout projet ou ambition de pouvoir. La sortie de crise est encore possible pour peu qu'un consensus entre toutes les sensibilités politiques sans exclusion aucune se dessine autour de quatre grands principes non négociables : respect de l'alternance électorale, liberté de la presse, autonomie de la justice, égalité juridique effective des citoyens sans discrimination aucune.

Genève, le 22 juin 2000

### **Les signataires**

Lahouari Addi, Abdenour Ali-Yahia, Larbi Alili, Abbas Aroua, Rachid Benaissa, Amrane Belaid, Ali Belhadj, Ahmed Bennani, Mustapha Benmamar, Razik Benmamar, Mahmoud Bouzouzou, Mustapha Brahami, Abdelhamid Brahimi, Lakhdar Chadli, El Hadi Chalabi, Abdellatif Charafi, Farid Cherifi, Mourad Dhina, Mourad El-Hadj, Aziz Enhaili, Said Essoulami, François Gèze, Pierre Guillard, Mustapha Habes, Mohamed Harbi, Annegret Mathari, Zine Mazri, Ahmed Menai, Rachid Mesli, Youcef Nedjadi, Ahmed Rouadjia, Arezki Sadat, Omar Senouci, Salah-Eddine Sidhoum, Fatiha Talahite, Brahim Taouti, Habib Zaidi, Hocine Zehouane, Mohamed-Larbi Zitout.

**Photos du colloque sur  
« Les dimensions réelles de la crise algérienne »**



*De gauche à droite : Mohamed Harbi, Mourad Dhina, Abdennour Ali-Yahia, Abdelhamid Brahimi, Louisa Hannoune. © Hoggar (hoggar.org)*



*On aperçoit entre autres au premier rang El-Hadi Chalabi et Hocine Zahouane et au second rang Rachid Mesli et Fatima Talabite. © Hoggar (hoggar.org)*

*Déclaration de Genève 2000*



© Hoggar ([hoggar.org](http://hoggar.org))



© Hoggar ([hoggar.org](http://hoggar.org))



*Au milieu du premier rang : Labouari Addi. © Hoggar ([hoggar.org](http://hoggar.org))*



---

---

## CHARTRE DU MOUVEMENT RACHAD (2007)

---

---

Le 18 avril 2007, un groupe d'Algériens d'horizons intellectuels et professionnels divers a lancé un appel au peuple algérien annonçant la création d'un mouvement politique, et non d'un parti visant la compétition électorale, le Mouvement Rachad, qui aspire à un changement politique radical en Algérie par des moyens non violents pour instaurer un Etat de droit et une bonne gouvernance. Le mouvement a publié une charte<sup>51</sup> qui indique ses objectifs, ses valeurs et ses principes.

### **Appel au Peuple algérien**

Algériens, Algériennes,

Notre pays va mal. Notre avenir est en danger, celui de nos enfants risque d'être irrémédiablement compromis.

Un demi-siècle après une indépendance qui était censée fonder un Etat algérien social et démocratique, souverain, dans le cadre des principes islamiques, l'Algérie est aujourd'hui rongée par le despotisme, la corruption, l'injustice, la misère et le désespoir.

La racine principale du mal est connue : la confiscation du pouvoir et des richesses du pays par une poignée de généraux. Le bilan du régime en place n'est plus à faire : étouffement des libertés, exclusion politique, instrumentalisation du droit, régression économique, dislocation sociale et crise identitaire. Même sur le plan sécuritaire la situation demeure précaire, contrairement au discours officiel. Les événements tragiques que continue de connaître notre pays nous le rappellent quotidiennement, hélas, de façon sanglante.

Jusqu'à quand continuerons-nous à compter nos morts, nos disparus, nos jeunes rejetés par la mer, nos suicidés, nos drogués, nos écoliers exclus et sans avenir, nos milliards dilapidés, nos émeutes quotidiennes ?

Peuple algérien,

Le salut de notre pays exige un changement radical responsable, à la hauteur de tes convictions, aspirations et ambitions légitimes. Tu as le droit de vivre libre et digne dans un pays prospère, dans un pays de justice, un pays pour tous ses enfants.

La situation que tu vis n'est pas une fatalité. Le changement est possible. Il requiert ton adhésion et ton engagement dans un effort collectif à ta portée. Aujourd'hui tous les peuples du monde prennent leur destin en main et se libèrent de la dictature. Tu es en mesure d'en faire de même. Tes valeurs, ton histoire et ta fierté t'en rendent capable.

Peuple algérien,

Le Mouvement Rachad est né. Il sera ton instrument pour le changement que tu attends.

Rachad n'est pas un parti politique, mais une force de rassemblement visant l'établissement, par les voies non violentes, d'un Etat de droit d'où seront bannis pour toujours l'arbitraire, l'injustice et l'exclusion.

Ce Mouvement est le tien. Tu es appelé à réfléchir sur le projet de plateforme qu'il te soumet, à le débattre, l'enrichir et enfin le mettre en application.

Peuple algérien,

Œuvrer pour un changement de cette importance nécessite l'adhésion de tous et Rachad est ouvert à toute initiative qui vise à jeter des ponts entre les acteurs politiques, syndicats et personnalités d'horizons divers, à bâtir des relations de confiance entre eux et à contribuer à leur rassemblement.

Rachad appelle les agents de l'Etat algérien, civils et militaires, à se mettre au service de leur Peuple qui aspire à l'émancipation.

Rachad leur tend la main dans la voie du changement qui sera pour le bien de tous. Rachad n'a d'autre ennemi que les ennemis de l'Algérie !

Peuple algérien,

Encore une fois tu as rendez-vous avec l'Histoire. Prends ton destin en main ! Rachad fait le serment de te servir, et de t'offrir un cadre de rassemblement où s'exprimeront tes griefs, tes douleurs, tes espoirs, tes ambitions et tes actions légitimes.

Peuple algérien,

Ta victoire, celle d'une Algérie digne et juste, est possible. Lève-toi, et tu seras libre ! Lève-toi et Dieu t'aidera ! Qu'Il nous aide tous à accomplir cette mission !

Secrétariat de Rachad

18 avril 2007

### **Signatures par ordre alphabétique**

Abbas Aroua, Mourad Dhina, Rachid Mesli, Mohamed Samraoui, Mohamed-Larbi Zitout

## **Charte du Mouvement Rachad**

### **0. Résumé**

Le pouvoir qui a sévi en Algérie depuis l'indépendance et notamment depuis le coup d'Etat de janvier 1992 a entraîné tout le pays dans l'impasse. L'Algérie va mal ; elle est rongée par le despotisme et la corruption qui ont entraîné une déliquescence de l'Etat. Régression économique et sociale, restriction des libertés publiques, exclusion politique et crise identitaire, le constat est partagé et reconnu par grande majorité des algériens. Cette

appréciation de la situation du pays est largement confirmée d'ailleurs par de nombreuses études et indicateurs d'organisations et institutions algériennes et internationales.

Par ailleurs, la culture du règlement des différends politiques par la violence, héritée de la période de lutte de libération, et l'incapacité de la classe politique de s'émanciper de la tutelle de l'armée et des services de renseignement et d'instaurer la primauté du pouvoir civil sur le militaire ont également constitué le terreau sur lequel s'est érigé un système incapable d'établir un environnement politique, social, et économique qui assurerait la croissance, l'emploi, la cohésion sociale ou même répondre aux attentes les plus légitimes de la populations.

Il faut cependant reconnaître que la responsabilité de l'impasse dans laquelle l'Algérie est murée aujourd'hui ne relève pas seulement des militaires qui ont dominé le système politique depuis l'indépendance. Les élites politiques civiles, défailtantes et incapables de se mettre au service du peuple, partagent une partie de cette responsabilité.

Dans le contexte dramatique que traverse notre pays depuis plus de deux décennies, une action citoyenne non violente et rassembleuse s'impose pour permettre au peuple algérien d'assumer la responsabilité d'un avenir de dignité, de justice et de liberté.

Créé en 2007, le Mouvement Rachad s'est affirmé depuis comme une force politique novatrice, en rupture avec les idées et les pratiques du passé, une force à même de proposer au peuple algérien une alternative crédible et réaliste pour un changement radical à la hauteur de ses convictions et aspirations légitimes.

Pour le mouvement Rachad, seule une véritable participation de tous les algériens à la gestion de leur pays et le rétablissement de la confiance envers les gouvernants par l'établissement d'un véritable Etat de droit pourra permettre de construire une Nation en phase avec les réalités du monde d'aujourd'hui que nous pourrions léguer fièrement à nos enfants.

Dans un environnement de plus en plus mondialisé et un contexte régional particulièrement agité, où tous les extrémismes se nourrissent du désarroi des populations, seule l'édification d'un état de droit et de bonne gouvernance en Algérie est à même de garantir la paix et la stabilité de la région. Seul cet état de droit et de bonne gouvernance contribuera à concrétiser la nécessaire construction maghrébine, à renforcer les liens avec les peuples du Bassin méditerranéen, d'Afrique, du Monde arabe et du Monde islamique.

C'est cet état d'esprit qui anime encore et toujours le mouvement Rachad qui rejette les faux clivages entre Islam, nation et démocratie ainsi que ceux liés à la culture ou à la langue et, fidèle aux principes du 1er novembre 1954, entend les intégrer dans un projet de société basé sur les convictions et principes qui fondent l'identité du peuple.

Ceci nécessite de la part des initiateurs de ce changement clairvoyance, sincérité, dévouement et fidélité aux valeurs essentielles de notre peuple.

## **2. Rachad et ses buts**

Le mouvement Rachad aspire à un changement radical de la conception du pouvoir en Algérie. Il œuvrera pour établir un Etat de droit et une bonne gouvernance dans le pays, à travers une gestion des affaires publiques, aux divers échelons de l'Etat, qui soit efficace, rationnelle, équitable, transparente et comptable.

Rachad se veut, de par ses objectifs, son mode de fonctionnement et ses buts, un instrument de mobilisation populaire pour opérer le changement qui permettra aux Algériens de vivre dans un pays libre, dans un Etat de droit régi par un système de bonne gouvernance.

Rachad n'est pas un parti politique car il considère que la structure actuelle du pouvoir algérien ne permet pas une activité politique réelle où s'affronteraient les idées permettant aux Algériens d'exercer leurs responsabilités sociales et citoyennes et de choisir en toute liberté ceux et celles qui auront délégation de mettre en œuvre le programme pour lequel ils auront été élus. Il se défend aussi d'être un parti dans le paysage politique algérien d'aujourd'hui pour

afficher clairement son refus de quémander auprès du pouvoir actuel une reconnaissance qui, d'une part, n'a pas lieu d'être requise et qui, d'autre part, indiquerait que Rachad ne serait qu'un énième parti agréé par le pouvoir en place.

Rachad se veut un rassemblement politique, social et intellectuel pour un changement véritable du système politique. Car seul un tel changement, qui libèrerait pleinement les Algériens et leur garantirait un espace démocratique, donnerait un sens à une compétition politique saine et dans l'intérêt des Algériens.

Rachad se veut un mouvement populaire authentique géré par une direction collégiale qui mettra en œuvre les critères de bonne gouvernance d'abord en son sein.

Rachad est par essence un mouvement opposé au pouvoir actuel. En aucun cas, il n'acceptera d'adopter une position qui pourrait aider ce pouvoir à se recycler.

Rachad est ouvert à tous ceux et toutes celles qui désirent s'associer au processus de changement préconisé.

Le mouvement Rachad se veut, de par ses objectifs, son mode de fonctionnement et ses buts, un instrument de mobilisation populaire pour opérer le changement radical qui permettra aux Algériens de vivre dans un pays libre, dans un Etat de droit régi par un système de bonne gouvernance à travers une gestion des affaires publiques, aux divers échelons de l'Etat, qui soit efficace, rationnelle, équitable, transparente et comptable.

Rachad n'est pas un parti politique car il considère que la situation actuelle dans le pays ne permet pas une activité politique libre, permettant aux citoyens d'exercer leurs responsabilités politiques et de choisir librement leurs représentants à travers de véritables élections.

Rachad se veut un rassemblement politique, social et intellectuel pour un changement véritable du système politique actuel. Car seul un tel changement, qui libèrerait pleinement les Algériens et leur garantirait un espace démocratique, donnerait un sens à une compétition politique saine et dans l'intérêt des Algériens.

Rachad se veut un mouvement populaire authentique géré par une direction collégiale qui mettra en œuvre les critères de bonne gouvernance d'abord en son sein.

Rachad est par essence un mouvement opposé au pouvoir actuel. En aucun cas, il n'acceptera d'adopter une position qui pourrait aider ce pouvoir à se recycler.

Rachad est ouvert à tous ceux et toutes celles qui désirent s'associer au processus de changement préconisé.

Rachad adopte les voies non violentes pour arriver à ses buts. Il entend impliquer et être à l'écoute de toutes les composantes de la société algérienne.

Convaincu qu'aucune force politique ne pourra à elle seule opérer le changement attendu par les Algériens, Rachad est ouvert à toute initiative qui vise à jeter des ponts entre les acteurs politiques, à bâtir des relations de confiance entre eux et à contribuer à leur rassemblement.

## **2. Valeurs et principes de Rachad**

Rachad n'étant pas un parti politique, il n'a pas l'intention de présenter un programme politique – qui est du ressort des diverses formations politiques – mais de proposer une plateforme de valeurs et principes qu'il estime former un socle partagé par les Algériens.

Rachad œuvre pour que l'autorité politique qui gouvernera demain l'Algérie soit : 1) attachée à l'Etat de droit, 2) légitime, 3) souveraine, 4) civile, 5) équitable, 6) sociale, 7) prévoyante, 8) participative, 9) efficace, 10) transparente, 11) redevable.

Cette autorité devra adopter et mettre en œuvre les valeurs et principes suivants :

### **2.1. L'Etat de droit**

- L'Etat doit veiller à la séparation réelle des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ;

- L'Etat doit garantir l'inviolabilité de l'honneur, la dignité, de la sécurité, de la vie, de la propriété légitimement acquise, des droits, et de la vie privée de tous les citoyens ;
- L'Etat doit mettre en place les institutions et les mécanismes politiques, juridiques, éducatifs et sociaux garantissant la défense et la promotion des droits de la personne humaine à tous les citoyens.

## **2.2. La légitimité**

- Le seul pouvoir légitime est le pouvoir élu librement et loyalement par le peuple et qui se met au service des intérêts suprêmes de la nation ;
- Une élection est libre si et seulement si les droits humains sont respectés et les libertés suivantes sont garanties : la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de se présenter comme électeur, parti ou candidat, l'absence de coercition, le libre accès aux urnes, la liberté de voter en secret, la liberté de porter plainte et de contester les irrégularités ;
- Une élection est loyale si et seulement si l'administration chargée des élections est non partisane, la loi électorale est protégée par la Constitution, le suffrage est universel et l'accès au bureau de vote est garanti pour tous, l'accès aux moyens de campagne électorale est équitable, le décompte des votes est ouvert et transparent, le traitement des partis, des candidats et des électeurs par le gouvernement, la police, l'armée et l'appareil judiciaire est équitable et non coercitif ;
- L'usage de la violence ou de la force pour se maintenir ou accéder au pouvoir doit être rejeté et ne doit jamais être toléré ;
- L'alternance politique dans le cadre du multipartisme doit s'effectuer dans le respect des constantes de la nation, inscrites dans la Constitution librement adoptée par le peuple.

## **2.3. La souveraineté**

- L'Etat algérien doit être un « Etat souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques », comme stipulé par la Proclamation du Premier Novembre 1954 ;

- L'autorité politique doit veiller à la préservation de l'indépendance et de la sécurité de l'Etat algérien ;
- L'autorité politique doit être affranchie de toute ingérence d'un lobby intérieur ou extérieur ou d'un gouvernement étranger ;
- L'autorité politique doit veiller à l'élimination des formes graves de dépendance économique de l'Algérie et assurer une indépendance dans les domaines stratégiques ;
- Les relations extérieures de l'Algérie doivent être régies par les principes de la coopération, de la réciprocité et de la préservation des intérêts mutuels ;
- Tout traité à portée universelle, et ratifié par l'Algérie, doit être respecté.

#### **2.4. La nature civile**

- L'Etat en Algérie ne doit être ni « Etat policier », ni « Etat théocratique », ni « Etat laïque » ;
- L'armée et les services de sécurité doivent être effectivement subordonnés à l'autorité civile et au contrôle du parlement ;
- L'armée doit s'en tenir à ses attributions constitutionnelles de sauvegarde de l'intégrité du territoire national et de défense contre les menaces extérieures ;
- L'armée doit s'interdire toute ingérence dans la vie politique, économique et sociale du pays ;
- L'armée admet que le peuple dont elle est issue est le seul détenteur de la souveraineté ; elle respecte les changements politiques, économiques ou sociaux résultant de l'exercice de cette souveraineté.

#### **2.5. L'égalité**

- L'Etat doit garantir l'égalité des citoyens devant la Loi sans distinction de couleur, de langue, de sexe, de statut social, ou d'opinion politique ;
- L'Etat doit garantir à tous les libertés fondamentales, individuelles et collectives, dans le cadre de la Constitution ;

- L'Etat doit reconnaître et promouvoir tous les éléments constitutifs de la personnalité algérienne à savoir l'Islam, ainsi que l'arabité et l'amazighité, sans exclusion ni marginalisation.

## **2.6. La nature sociale**

- L'Etat doit promouvoir la justice sociale et garantir une vie digne et décente (santé, éducation, travail, logement) à tous les citoyens ;
- L'Etat doit garantir à tous les citoyens le droit à l'émancipation politique, sociale, économique, culturelle et intellectuelle ;
- L'Etat doit lutter contre toutes les formes de violence ;
- L'Etat doit s'engager dans une lutte contre les fléaux sociaux : analphabétisme, paupérisation, dégradation des mœurs, toxicomanie, criminalité, etc.

## **2.7. La prévoyance**

- L'Etat doit être géré selon une vision stratégique et une politique prévoyante ;
- L'Etat doit mener une politique de développement durable, notamment en veillant à la bonne exploitation et à la gestion rationnelle des ressources naturelles et de toutes les sources d'énergie et à la préservation de l'environnement ;
- L'Etat doit garantir l'équilibre et la complémentarité dans les développements économiques régionaux.

## **2.8. La participation**

- L'Etat doit œuvrer à la décentralisation des pouvoirs et favoriser la participation directe du citoyen en accordant plus de pouvoirs aux assemblées locales (wilaya, daïra et commune) et en recourant aux consultations populaires ;
- L'Etat ne doit pas entraver le droit d'association. Les associations, syndicats et partis doivent pouvoir se constituer sans autorisation préalable de l'administration, par simple déclaration ;

- L'Etat doit promouvoir la participation active de la société dans l'accomplissement des tâches politiques, économiques, sociales et culturelles.

## **2.9. L'efficacité**

- L'Etat doit veiller à la réforme permanente de l'Administration et à la réduction des pesanteurs bureaucratiques ;
- L'Etat doit optimiser les dépenses publiques tout en tenant compte des impératifs sociaux ;
- L'Etat doit veiller au respect et à la promotion des principes de la liberté d'entreprise, de la libre concurrence, de la rationalité, de l'équilibre et de la probité dans toute activité économique et financière ;
- L'Etat doit favoriser la mise en place de systèmes de contrôle et de promotion par les « pairs », associant le mérite exclusivement à la compétence ;
- L'Etat doit veiller à la promotion de l'enseignement et de l'esprit de recherche et d'innovation ;
- L'Etat doit faire appel à la coopération extérieure pour acquérir le savoir et le savoir-faire ;
- L'Etat doit assurer la coexistence harmonieuse entre les secteurs publics, privés et mixtes de l'économie.

## **2.10. La transparence**

- L'Etat doit favoriser l'instauration de contre-pouvoirs indépendants et crédibles et garantir notamment la liberté de la presse ;
- L'Etat doit élaborer une législation, des mécanismes et des organismes de contrôle et de lutte anti-corruption ;
- L'Etat doit garantir la transparence dans les activités économiques et financières ;
- L'Etat a l'obligation de mettre en place une institution de contrôle des comptes de l'Etat et des institutions publiques ;

- L'Etat doit veiller au respect et à la promotion des valeurs morales, et la lutte contre toutes les formes de corruption.

### **2.11. La redevabilité**

- A tous les échelons de l'Etat, l'autorité élue doit rendre des comptes au peuple ;
- Le peuple détient le droit de sanctionner et, le cas échéant, de destituer tous les gouvernants à travers des mécanismes légaux appropriés ;
- L'Etat doit renforcer le rôle primordial des assemblées élues dans l'exercice du contrôle des finances de l'Etat et des entreprises publiques à travers des commissions d'experts ;
- L'Etat doit promouvoir la culture de l'audit par des outils adéquats avec droit de saisine ;
- L'appareil judiciaire doit être en mesure de se saisir d'office et d'instruire librement toute irrégularité constatée ;
- La justice doit assurer la confiscation, sur la base de preuves discutées contradictoirement lors de procédures judiciaires, des richesses et des biens acquis illicitement et leur rétrocession à leurs propriétaires légitimes ou à défaut au trésor public et le rapatriement des richesses nationales usurpées.



---

---

## DÉCLARATION DE GENÈVE 2008

---

---

Cordoba Peace Institute – Geneva<sup>1</sup> a organisé à Genève du 13 au 15 novembre 2008 un colloque sur les « Perspectives de changement politique en Algérie »<sup>52</sup>. Le but de ce colloque était de faire le constat de la situation en Algérie et d'explorer les possibilités d'instaurer un Etat de droit qui garantit la dignité et la liberté aux Algériens, par des forces politiques échappant à l'emprise du pouvoir et usant des méthodes non violentes. Le colloque a eu lieu à la fin du deuxième mandat d'Abdelaziz Bouteflika et pendant la préparation de son intronisation pour un troisième mandat.

Plusieurs personnalités politiques, syndicalistes, journalistes et intellectuels algériens de divers horizons ont participé à cette rencontre. Le colloque a été suivi d'une conférence-débat publique sur le même thème qui a attiré de nombreux Algériens et observateurs qui s'intéressent à l'Algérie et plusieurs journalistes. La plupart des questions posées lors de cette conférence ont porté sur la gravité de la situation en Algérie.

Le colloque a été couronné par la « Déclaration de Genève 2008 » qui considérait que le changement du régime constitue une revendication populaire urgente et que ce changement doit être radical, consensuel et non-violent et soulignait la nécessité de la participation de toutes les forces qui aspirent à ce changement, et ce quelles que soient leurs idéologies, leurs tendances politiques ou leurs secteurs d'activité.

---

<sup>1</sup> Cordoba Peace Institute – Geneva (anciennement Fondation Cordoue de Genève) est une organisation non gouvernementale fondée à Genève en 2002, active dans le domaine de la prévention de la violence, la transformation des conflits et la promotion de la paix dans le monde arabe et en Afrique.

## **Déclaration de Genève 2008**

Invités par le Centre d'Etudes de la Paix de la Fondation Cordoue, un nombre de personnalités algériennes dont Messieurs Abdelhamid Mehri, Lahouari Addi, Abbas Aroua, Djameleddine Benchenouf, Mourad Dhina, Malik Djoudi, Saâd Lounès, Rachid Mesli, Youcef Nedjadi, Yacine Saadi, Salaheddine Sidhoum, Mohamed-Larbi Zitout, ont participé à un colloque en vue d'examiner la situation actuelle en Algérie et discuter les perspectives de changement politique dans ce pays.

Les personnalités susmentionnées se sont accordées pour :

1. Exprimer leurs vives préoccupations quant à la dégradation de la situation et les dangers qui menacent le pays sur plusieurs plans ;
2. Constaté l'incapacité du pouvoir en place à résoudre les problèmes du pays et à redonner confiance et espoir aux citoyens ;
3. Insister sur la nécessité d'un changement du régime, qui constitue une revendication populaire urgente ;
4. Insister pour que ce changement soit radical, consensuel et non-violent ;
5. Insister sur la nécessité de la participation de toutes les forces qui aspirent à ce changement, et ce quelles que soient leurs idéologies, leurs tendances politiques ou leurs secteurs d'activité ;
6. Considérer que la proclamation du 1er Novembre 1954 peut être un socle pour un cadre national global après soumission à une relecture approfondie et consensuelle qui vise sa réactualisation ;
7. Considérer que ce changement exige une dynamique politique et sociale qui soit la résultante d'une consultation, d'une coordination et d'une action commune de toutes les bonnes volontés.

Elles soutiennent les initiatives qui revendiquent ce changement et appellent à ce qu'elles se multiplient à tous les niveaux, et dans tous les segments de la société.

*Déclaration de Genève 2008*

Elles réaffirment leur confiance en la capacité du peuple algérien à dépasser la crise qui a trop duré et à construire l'Etat de droit pour lequel des générations de martyrs et de militants se sont sacrifiés.

Genève, le 15 novembre 2008

**Photos du Colloque sur les  
« Perspectives de changement politique en Algérie »**



*De gauche à droite : Labouari Addi, Salah-Eddine Sidboum, Mohamed-Larbi Zitout, Nassira Ghozlane. © Cordoba Peace Institute – Geneva (cpi-geneva.org)*



*De gauche à droite : Djamel-Eddine Benchennouf, Abdelhamid Mehri, Abbas Aroua, Labouari Addi, Salah-Eddine Sidboum. © Cordoba Peace Institute – Geneva (cpi-geneva.org)*



*De gauche à droite : Nassira Ghozlane, Rachid Malaoui, Mourad Dhina, Saïd Morsi, Abdelhamid Mehri. © Cordoba Peace Institute – Geneva (cpi-geneva.org)*

*Déclaration de Genève 2008*



*De gauche à droite : Amor Guidoum, Abbas Aroua, Youcef Nedjadi.  
© Cordoba Peace Institute – Geneva (cpi-geneva.org)*



*De gauche à droite: Au premier rang, Abdelhamid Mehri, Djamel-Eddine Benchennouf, Salab-Eddine Sidhoum. Au second rang, Saïd Morsi, Mohamed-Larbi Zitout, Ahmed Benmohammed. © Cordoba Peace Institute – Geneva (cpi-geneva.org)*



*Mourad Dhina en compagnie de Salab-Eddine Sidhoum.  
© Cordoba Peace Institute – Geneva (cpi-geneva.org)*



---

---

## **DÉCLARATION DU FRONT DU CHANGEMENT NATIONAL (2011)**

---

---

Le 19 mars 2011, coïncidant avec les changements majeurs provoqués par les soulèvements populaires dans la région, un groupe de citoyens et citoyennes de divers horizons intellectuels et professionnels a lancé un appel<sup>53</sup> aux Algériens annonçant la création du « Front du changement national » (FCN) et a publié une déclaration expliquant les principes et les objectifs du FCN.

### **Appel à tous nos compatriotes en Algérie et en exil**

Il y a deux ans, le 19 mars 2009, un groupe d'Algériens et d'Algériennes avait lancé un Appel en vue d'une concertation sur les voies et moyens d'un changement radical et pacifique du système politique, traçant les grandes lignes d'une transition d'un régime totalitaire illégitime vers un Etat de droit.

Un large débat s'en est suivi sur le terrain et via le Quotidien d'Algérie ([www.lequotidienalgerie.org](http://www.lequotidienalgerie.org)), organe d'information de l'Appel.

Dans cet esprit, des Algériens et des Algériennes libres ont décidé aujourd'hui de prendre leurs responsabilités et de traduire dans les faits et par l'action, l'esprit de l'Appel du 19 mars 2009 -

En créant le Front du Changement National, articulé autour d'un compromis politique, nous nous positionnons contre les manigances d'un régime aux abois, qui voudrait ravalier sa propre façade pour créer une illusion de changement.

Le FCN se veut résolument un creuset de toutes les volontés nationales, sans exclusive ni exclusion, en vue d'un changement radical du système politique, pour l'avènement d'un véritable Etat de Droit.

L'heure de l'action a sonné. Le temps des analyses et des déclarations d'intention doit lui céder la place.

Nous appelons tous nos compatriotes à rejoindre ce Front pour accompagner notre peuple dans cette dynamique inéluctable du changement.

« Les volontés précaires se traduisent par des discours, les volontés fortes par des actes ».

Le Bureau provisoire du FCN

## **Déclaration du Front du Changement National**

Notre pays traverse une grave crise dont l'origine est l'illégitimité du pouvoir en place depuis l'indépendance. Ce régime, qui a toujours disposé de l'Etat comme d'un bien privé, a mené le pays à l'impasse et se trouve aujourd'hui dans l'incapacité de l'en sortir, ayant atteint ses limites. Sans vision d'avenir et sans véritable stratégie, il se contente de naviguer à vue, ignorant les signaux de détresse d'une jeunesse qui, malgré la rente pétrolière qui a atteint des niveaux inégalés, est condamnée à subir la mal-vie, le chômage et la hogra, l'exil étant devenu pour elle la seule voie d'accès à une vie digne. Ses cris de révolte et ses gestes de désespoir sont totalement ignorés par des dirigeants coupés du peuple, barricadés dans leurs résidences hautement sécurisées, trop préoccupés par leurs affaires pour s'intéresser au sort de leurs administrés.

Les multiples velléités politiques de ce régime, faites d'improvisations et de manœuvres scélérates destinées à tromper le peuple et à faire passer des décisions souvent contraires à ses intérêts, n'ont mené qu'à d'amères désillusions.

Malgré son état de déliquescence avancée, ce pouvoir, honni et coupé des réalités nationales, refuse obstinément de partir. Il est prêt à tout pour se maintenir.

Devant cette crise politique d'une gravité exceptionnelle qui risque de provoquer, au vu de la conjoncture régionale, un véritable tsunami populaire, nous, Algériennes et Algériens, de toutes conditions sociales et de toutes tendances politiques, avons décidé de prendre nos responsabilités devant notre peuple.

Nous sommes déterminés à mettre un terme à cette logique d'autodestruction dans laquelle le régime a enfermé notre nation. Nous appelons tous les patriotes sincères soucieux de l'intérêt supérieur de notre pays à adhérer avec nous à ce compromis politique qui sera l'instrument de la libération de notre peuple du joug qui lui est imposé par un pouvoir illégitime.

A travers ce compromis qui se propose de réunir toutes les volontés intellectuelles, politiques et citoyennes, sans exclusion, nous nous engageons résolument aux côtés de notre peuple dans sa lutte pour le recouvrement de sa pleine souveraineté et l'instauration d'un Etat de droit à travers un changement radical et pacifique du régime politique.

Cet accord s'inscrit en continuité avec la Déclaration du 1<sup>er</sup> Novembre 54 et la Plateforme de la Soummam, textes fondamentaux de la Révolution Algérienne, dont il réaffirme avec force les idéaux et principes essentiels.

Les Principes essentiels sur la base desquels nous appelons au rassemblement de tous les patriotes sincères sont :

- 1- Le changement *radical* et *pacifique* du régime politique.
- 2- Notre indéfectible attachement à notre *algérianité* dans sa triple dimension (islamité, amazighité, arabité). Aucun des fondements de notre identité forgée par l'Histoire ne pourra, dans un quelconque but, être instrumentalisé ou monopolisé par une quelconque partie à des fins politiciennes, que celle-ci soit au pouvoir ou dans l'opposition.

3- Le respect total de la dignité et des droits de la personne humaine, dans leur intégralité.

4- Le respect des libertés individuelles et collectives, sans distinction de race, d'origine, de sexe ou de confession.

5- Le respect de la souveraineté populaire : le peuple est la seule source de pouvoir et de légitimité.

6- Le respect de la démocratie comme moyen de gestion politique et de régulation pacifique de la société et le rejet de toute forme de violence, que ce soit dans l'expression ou la gestion des conflits qui traversent la société.

7- L'alternance au pouvoir à travers le suffrage universel.

8- L'institution militaire, libérée de l'oligarchie qui l'a prise en otage depuis la fin de la guerre d'indépendance, doit devenir une institution républicaine dont la mission sera clairement définie par la Constitution issue de la volonté populaire. Aucune institution de l'Etat, quelle qu'elle soit, ne peut et ne doit se prévaloir d'être au-dessus de la souveraineté du peuple, seule source de légitimité.

Sur la base de ces principes fondamentaux et obéissant à une démarche consensuelle, nous avons décidé de nous organiser au sein d'un Front du Changement National afin de mobiliser notre peuple en vue d'un véritable changement du système politique. Ce Front regroupera toutes les volontés politiques, intellectuelles et citoyennes, sans exclusion, qui se reconnaîtront dans les principes énoncés dans le présent Compromis. En aucun cas, il ne sera une addition d'appareils politiques ou le lieu de confrontations idéologiques, mais un creuset de volontés tendues vers un idéal démocratique commun, émanant de citoyennes et de citoyens de tous bords qui n'ont d'autre objectif que la réalisation d'un changement radical et pacifique de notre système de gouvernance et l'instauration de l'Etat de droit.

Ce Front sera dissous de facto, lorsque ses objectifs auront été atteints.

## *Déclaration du Front du changement national*

Le Front du Changement National rejettera toute interférence ou ingérence, de quelque nature que ce soit, de puissances étrangères dans le processus de changement et de transition démocratique vers un Etat de droit, partant du principe que la crise politique nationale ne peut et ne doit être réglée que par les Algériens eux-mêmes.

Le changement radical du système passera obligatoirement par une phase de transition dont le Front du changement National et l'institution militaire auront à définir la durée et les objectifs précis et à mettre en place les mécanismes opérationnels. Cette phase transitoire débutera par :

1. la mise en place d'un Gouvernement de transition : qui aura pour missions :

a) la gestion des affaires courantes.

b) la préparation de l'élection d'une Assemblée Constituante, seule voie légitime de restitution au peuple de sa souveraineté pleine et entière.

2. la mise en place d'un Conseil Consultatif : Il sera constitué de personnalités politiques et scientifiques moralement irréprochables, connues pour leur intégrité et leur probité. Son rôle sera d'accompagner et conseiller le gouvernement de transition.

Dès son installation, le gouvernement de transition proclamera :

1- La levée de toutes les contraintes légales et administratives sur les libertés individuelles et collectives.

2- La dissolution des assemblées préfabriquées (Assemblée dite Nationale et « Sénat »).

3- L'indépendance de la justice.

4- La dissolution de la police politique.

5- La liberté de création de partis politiques et de syndicats libres et le droit d'accès aux médias publics pour toutes les opinions politiques.

6- La libération de tous les détenus politiques et d'opinion, la levée immédiate de toutes les mesures de tous ordres concernant les

condamnés pour ces mêmes délits, et la proclamation du droit de retour au pays de tous nos compatriotes réduits à un exil forcé.

Nous, signataires du présent texte, prêtons serment devant notre peuple de respecter à la lettre ce compromis politique et d'œuvrer à sa concrétisation, au service de l'Algérie et de l'Algérie seule.

Nous en appelons au cœur et à la raison de toutes les Algériennes et tous les Algériens, en ces moments difficiles, pour puiser dans leurs ressources patriotiques afin d'œuvrer ensemble, sans exclusion aucune et dans la sérénité, pour éteindre les flammes de la haine et de la rancœur.

Puisse Dieu nous donner la force et la détermination de hisser notre pays au rang d'un Etat de droit authentique, dans une Algérie réconciliée avec elle-même, solidaire et fraternelle.

Alger le 19 mars 2011

### **Membres fondateurs (par ordre alphabétique)**

Lahouari Addi (professeur de sociologie), Boubekeur Aït Benali (ingénieur électromécanicien), Samir Aït Iften (étudiant), Abdelmadjid Aït Saâdi (ingénieur), Lyès Akram (étudiant), Zineb Azouz (universitaire), Abdelkrim Badjadja (consultant en archivistique), Samir Belatèche (webmaster), Noureddine Belmouhoub (militant des droits de l'homme), Abdelwahab Benyellès (universitaire), Yanis Bouaziz (étudiant), Sami Boumendjel (architecte), Yahia Bounouar (journaliste), Djameleddine Benchenouf (journaliste), Wassila Benlatrèche (universitaire), Amar Cheballa (journaliste), Ahmed Chouchane (ex-officier de l'ANP), Iskander Debache (journaliste), Abdelkader Dehbi (universitaire), Amokrane Djaffar (expert aviation civile), Nassim Foudil-Bouras (ingénieur aérospatial), Nassima Guettal (ingénieure informatique), Rachid Ghoreib (journaliste), Adel Herik (ingénieur), Amar Ingrachen (journaliste), Mohamed Jabara (universitaire), Amina Kadi (universitaire), Lounès Kellal (avocat), Malika Lounis (juriste), Mohamed Megdoud (professeur d'anglais), Hacine Ouaguenoune (ex-officier de l'ANP), Salim Salhi

*Déclaration du Front du changement national*

(journaliste), Adel Sayad (écrivain, journaliste), Salah-Eddine Sidhoum (chirurgien), Faredj Talbi (étudiant), Yassine Zaïd (syndicaliste), Rachid Ziani-Cherif (médecin), Youssef Zirem (journaliste).





---

---

## **PLATEFORME NATIONALE POUR UNE VÉRITABLE TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN ALGÉRIE (2012)**

---

---

Au printemps 2012, un groupe de citoyens de diverses orientations idéologiques et politiques a mené une série de consultations pour lancer une initiative politique visant à sortir de l'impasse politique que connaissait le pays au milieu du troisième mandat d'Abdelaziz Bouteflika. Les consultations ont conduit à deux réunions simultanées le 4 mai 2012, la première en Algérie et la seconde à Genève, qui ont abouti à un communiqué de presse et à une « Plateforme nationale pour une véritable transition démocratique en Algérie »<sup>54</sup> qui a été soumise aux Algériens pour discussion.

La plateforme comprenait un diagnostic conjoint de la situation, un ensemble de valeurs citoyennes communes et une vision commune d'un changement radical et consensuel par des moyens pacifiques qui impliquerait toutes les volontés sans exclusion qui y aspirent, quelles que soient leurs idéologies, leurs orientations politiques, sans exclusion. La plateforme a également présenté une vision commune de la phase de transition et a appelé les citoyens à rejeter la farce des réformes cosmétiques, y compris les rendez-vous électoraux, et à se joindre à un effort alternatif pour participer activement à un changement réel.

## **Plateforme nationale pour une véritable transition démocratique en Algérie**

### **1. Communiqué de Presse**

Deux rencontres ont été tenues aujourd'hui, l'une à Alger et l'autre à Genève, pour rassembler des Algériens en vue d'échanger au sujet de la situation en Algérie. Les participants ont convenu que la crise que vit le pays est causée par les politiques catastrophiques suivies par un pouvoir illégitime et impopulaire, durant plus d'un demi-siècle, consacrant le despotisme, la corruption et la médiocrité, instillant la désespérance dans les cœurs des Algériens et leur faisant perdre l'espoir en une vie décente dans un pays pour lequel se sont sacrifiés des millions.

Les participants ont aussi discuté d'un projet de « Plateforme nationale pour une véritable transition démocratique en Algérie » visant à proposer une alternative au peuple algérien pour sortir de la crise multidimensionnelle qui s'aggrave au point de représenter une menace pour l'unité du pays.

Parmi les principes essentiels de la plateforme nationale figure le changement radical du système politique par les moyens pacifiques en vue de l'établissement d'un Etat de droit, loin de toute ingérence étrangère, dans une Algérie véritablement indépendante et unie.

Après des discussions riches durant toute la journée, les participants ont convenu ce qui suit :

1- Valoriser le projet de plateforme nationale pour une véritable transition démocratique en Algérie et le diffuser le plus largement possible afin que le peuple algérien en prenne connaissance et participe à son enrichissement ;

2- Constituer un Comité de suivi dont la mission est d'effectuer davantage de contacts avec les acteurs politiques et les militants actifs de la société civile, afin d'en associer le plus grand nombre à la plateforme nationale ;

3- Le comité de suivi est chargé d'organiser prochainement une deuxième rencontre à Alger afin de finaliser la plateforme nationale.

Nous appelons tous les Algériens et les Algériennes, là où ils se trouvent, conscients des risques qui menacent notre pays, et tous ceux qui rejettent les fausses réformes, y compris la prochaine mascarade électorale, et qui aspirent à un changement pacifique réel, à participer à cette plateforme nationale ouverte sans exclusion, et à l'enrichir et œuvrer à son succès.

Dans ces moments difficiles, nous n'avons, en tant qu'Algériens, d'autre choix que de nous unir et coopérer pour sauver notre cher pays.

Alger/Genève, le 4 mai 2012

**Liste des participants (par ordre alphabétique) :**

Abdenmour Abdelli, Abbas Aroua, Younes Behloul, Tahar Belabes, Farid Benaouda, Mohamed Benbabaali, Badreddine Bendris, Abdelatif Benkhelfa, Abdallah Bennaoum, Marouane Bezoui, Thamer Blaghma, Kamel Boumaraf, Yahia Bounouar, Hassan Bouras, Mohamed Cheboub, Hakima Chambasi, Mohamed Daadi, Kamel Djeddi, Hocine Djidel, Kamaleddine Fekhar, Abdallah Ghennai, Lakhdar Ghetas, Nassima Guettal, Amor Guidoum, Mustapha Habes, Abderraouf Hadjadj, Slimane Hamitouche, Zoubir Hammoudi, Salah Houamed, Amine Lakhdar, Fouad Lammouchi, Mohamed Mekhiouba, Yahia Mekhiouba, Rachid Mesli, Mohamed Mokrane, Mohamed Mostefai, Youcef Nedjadi, Farida Ouaghlissi, Rachid Ouchen, Abderrahim Rakik, Bachir Rakik, Nasreddine Rarbou, Yacine Saadi, Rabah Sam, Habib Souaidia, Mohamed Soualmi, Kassem Soufghalem, Redouane Tafet, Nazim Taleb, Malik Tigziri, Rédha Tobal, Mohamed-Larbi Zitout, Tahar Zitout.

**Liste des citoyens qui soutiennent l'initiative et n'ont pas pu assister à la réunion (par ordre alphabétique)**

Abdelhamid Ali-Ammar, Abderahmane Azeli, Amel Baba, Mabrouk Benattia, Ali Benouari, Moussa Bourfis, Abdelkader Boutaleb, Mostefa Brahami, Kadour Chouicha, Mourad Choukri, Abdelkader Dehbi, Mourad Dhina, Mounir Djaghim, Malik Djoudi, Sidahmed Ghozali, Anouar Haddam, Salah Haffaf, Ahcene Kerkadi, Anouar Koutchoukali, Mahmoud Logbi, Hocine Malti, Manar Mansri, Mohammed El-Mekki Meskaldji, Mohammed Rahim, Mohammed Samraoui, Boudjema Selmia, Ahmed Simozrag, Brahim Younsi, Ahmed Zaoui, Rachid Ziani-Cherif.

**2. Plateforme nationale pour une véritable transition démocratique en Algérie (Projet soumis à la discussion)**

**1— Préambule**

Un demi-siècle après l'indépendance, le peuple algérien n'est toujours pas souverain. Il n'est ni libre ni maître de ses choix et de son destin. L'Algérie traverse une grave crise politique, économique et sociale qui compromet la cohésion de son peuple et menace l'unité de son territoire.

Cette grave crise multidimensionnelle, est la résultante de l'illégitimité du régime qui perdure depuis 1962.

Alors que les peuples de la région se libèrent progressivement du joug de régimes despotiques et corrompus, l'oligarchie militaro-financière, qui constitue le pouvoir réel en Algérie, tente encore une fois de tromper l'opinion nationale et internationale avec de fausses réformes politiques. Au lieu d'engager un véritable dialogue national non exclusif, franc et responsable qui aboutirait à un diagnostic partagé des causes de la crise et à une vision consensuelle de l'avenir du pays, le pouvoir militaire a préféré recourir à des textes de loi qui

verrouillent davantage les champs politique, associatif et médiatique et consacrent l'exclusion.

Le peuple algérien aspire à un changement radical et pacifique dans le mode de gouvernement du pays, lui permettant d'accéder à la liberté, la dignité, la justice, la paix et à une vie décente.

Nous, organisations, acteurs politiques et citoyens algériens qui adhérons à cette plateforme, exprimons nos vives préoccupations quant à la dégradation de la situation en Algérie et les dangers qui menacent le pays sur plusieurs plans et nous engageons à œuvrer pour soutenir et accompagner le changement qui représente une revendication populaire urgente.

Nous nous rassemblons dès ce jour en tant qu'alternative au régime en place, et en invitant tous les commis de l'Etat partageant les valeurs et principes ci-exposés à nous rejoindre, pour œuvrer à la concrétisation de cette plateforme nationale.

## **2— Notre diagnostic de la situation**

Nous considérons que :

— les tragédies et les luttes fratricides endurées par notre peuple depuis son indépendance relèvent principalement de la responsabilité du régime illégitime qui s'est accaparé du pouvoir et s'y est maintenu par la force ;

— la nature totalitaire du pouvoir qui a dirigé notre pays depuis son indépendance a été une entrave à la consécration des droits civils et politiques des Algériens ;

— le régime montre une faillite dans sa gestion du pays et une incapacité totale à pourvoir aux besoins des citoyens dans les domaines éducatifs, culturels, sociaux et économiques avec ses conséquences graves sur la cohésion nationale et le devenir de l'Algérie ;

— ladite charte pour la paix et la réconciliation et les pseudos dites réformes politiques engagées par le pouvoir ne sont pas à même de sortir l'Algérie de la crise.

### **3— Nos valeurs citoyennes**

Nous nous engageons à :

— Considérer la proclamation du 1er Novembre 1954 comme un socle pour un cadre national global après soumission à une relecture approfondie et consensuelle qui vise sa réactualisation ;

— Respecter la souveraineté populaire : le peuple est la seule et unique source du pouvoir politique et de légitimité ;

— Assurer à tous le respect et l'inviolabilité de leur vie, leur dignité et leurs biens, selon nos valeurs civilisationnelles et les valeurs universelles des droits de la personne humaine ;

— Respecter notre identité dans sa triple dimension, (islamité, amazighité, arabité) ; ni le pouvoir politique en place ni l'opposition ni une quelconque institution ne peut s'approprier l'un ou l'autre des fondements de notre identité qui sont indissociables ;

— Respecter les libertés individuelles et collectives sans distinction de race, de sexe ou de confession ;

— Promouvoir la cohésion nationale et renforcer les liens de solidarité entre tous les citoyens, tout en insistant sur l'unité nationale et territoriale ;

— Respecter la démocratie comme moyen de gestion politique et de régulation pacifique ;

— Rejeter toute forme de violence dans la gestion des conflits qui traversent la société ;

— Reconnaître la prééminence de l'autorité politique librement élue sur toute autre institution, civile, militaire ou religieuse ;

— Refuser tout mandat politique à durée illimitée ou renouvelable sans limite et refuser la mainmise de tout service ou pouvoir opaque sur notre pays ;

— Assurer l'indépendance absolue de la justice.

### **4— Notre vision du changement**

Nous insistons sur le fait que le changement :

- doit être radical, consensuel et pacifique ;
- exige la dissolution de la police politique tout en restructurant les services de renseignements avec une redéfinition de leurs missions au service de la patrie ;
- exige une réelle réconciliation nationale fondée, loin de tout esprit de revanche ou de vengeance, sur les devoirs de vérité, de mémoire et de justice ;
- nécessite la participation de toutes les volontés qui aspirent à ce changement, et ce, quelles que soient leurs idéologies, leurs tendances politiques ou leurs secteurs d'activité, sans exclusion aucune ;
- exige une dynamique politique et sociale qui soit la résultante d'une consultation, d'une coordination et d'une action commune de toutes les bonnes volontés sincères.

## **5— Notre vision de la transition**

Nous croyons sincèrement que l'institution militaire devra accompagner cette dynamique populaire du changement et se positionner comme partenaire de ce processus pacifique en vue de l'instauration d'un véritable Etat de droit. Toutes les parties devront assumer leur responsabilité devant l'Histoire, pour épargner à notre peuple d'autres drames et sacrifices.

Afin de garantir une transition démocratique pacifique en Algérie, nous revendiquons des mesures d'assainissement au sein des institutions de l'Etat.

Les acteurs politiques et citoyens algériens unis pour opérer un changement politique réel et une véritable transition démocratique constitueront un Conseil du Changement Démocratique (CCD) dont la mission essentielle est d'engager une dynamique populaire pour un changement démocratique et de préparer et accompagner la transition. Ce Conseil du Changement Démocratique sera composé de personnalités connues pour leur probité, leur sagesse et leur engagement pour le salut du pays et reste ouvert à d'autres membres selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Le CCD procédera à la mise en place d'un Gouvernement provisoire de transition, formé de personnalités intègres et compétentes, pour une période ne dépassant 18 mois.

Ce Gouvernement provisoire sera chargé de gérer les affaires courantes et d'organiser l'élection d'une assemblée constituante.

Le Gouvernement provisoire mettra en place une commission indépendante, chargée d'organiser l'élection de l'assemblée constituante, dans un délai de six mois.

Les douze autres mois seront consacrés à la préparation et l'adoption par référendum de la nouvelle constitution.

Il appartiendra au CCD de décider, soit de reconduire le gouvernement provisoire pour six mois, pour organiser l'élection présidentielle ou législatives, en fonction de la nouvelle constitution, soit de désigner un nouveau gouvernement pour cette mission.

Durant cette période de transition démocratique, l'Armée nationale veillera au maintien de l'unité nationale et à la protection de l'intégrité territoriale dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles.

Nous rejetons toute ingérence, de quelque nature que ce soit, de puissances étrangères notamment pendant le processus de changement et de transition démocratique vers un Etat de droit, partant du principe que la crise politique nationale ne peut et ne doit être réglée que par les Algériens eux-mêmes.

## **6— Appel à nos concitoyens**

Sur la base de ce qui précède et

— Rappelant l'union de notre peuple, dont l'identité a été forgée par l'histoire ;

— Réaffirmant notre confiance en la capacité de notre peuple à dépasser la crise qui a trop duré et à construire l'Etat de droit pour lequel des générations de martyrs et de militants se sont sacrifiés ;

— Réaffirmant notre certitude que notre peuple n'est pas moins attaché à la liberté et la dignité que les peuples frères de la région ;

Nous appelons nos concitoyens à :

— Rejeter cette mascarade de réformes politiques qui n'a pour but que de servir les intérêts illégitimes du pouvoir en place et de préserver ses privilèges mal acquis, notamment en rejetant ses échéances électorales ;

— Nous rejoindre pour participer activement à cette démarche alternative qui conduira à un changement véritable.



---

---

## PLATEFORME DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE POUR LES LIBERTÉS ET LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE (2014)

---

---

Peu avant les élections présidentielles du 17 avril 2014, des personnalités et des partis visant à boycotter ces élections ont décidé de former une « Coordination des partis et personnalités boycottant les élections », qui comprenait l'ancien Premier ministre Ahmed Benbitour et des organisations politiques de divers courants, dont le Mouvement Ennahda, le Mouvement de la société de la paix, le Rassemblement pour la culture et la démocratie, Nouvelle Génération (*Jil Jadid*), et le Front de la justice et du développement. Une fois les élections passées et Abdelaziz Bouteflika maintenu pour un quatrième mandat, la coordination a changé de nom le 22 avril 2014 pour devenir la « Coordination pour les libertés et la transition démocratique ».

La coordination a entamé des pourparlers entre ses composantes et lancé des consultations avec des leaders et des forces politiques au sujet de la transition démocratique. Elle a organisé la première conférence sur les libertés et la transition démocratique le 10 juin 2014 (Mazafran 1), à laquelle de nombreuses organisations ont été invitées, comme le Front islamique du salut, le Front des forces socialistes, ainsi que des personnalités telles que l'ancien Premier ministre, Mouloud Hamrouche, Ali Benflis, représentant le Pôle des forces du changement et Karim Tabbou représentant de l'Union démocratique et sociale. Un projet de plateforme<sup>55</sup> a été proposé dont la version finale a été envoyée aux autorités le 10 juillet 2014. La Coordination a organisé, au cours des années 2014 et 2015, plusieurs événements tels que des séminaires et ateliers, et a appelé à l'organisation de sit-in. Le 30 mars 2016, la coordination a organisé la rencontre « Mazafran 2 ».

## **Plateforme de la première conférence pour les libertés et la transition démocratique**

### *Extraits*

Les partis politiques et les personnalités nationales présents considèrent que la transition démocratique est une exigence nationale à même de garantir les libertés et la stabilité et de conduire le pays vers la voie du développement et du progrès économique.

### **Les principes et les règles**

La conférence nationale a vocation de définir et d'énoncer les cadres, méthodes et règles qui doivent prévaloir pendant la période de transition. Elle vise la consécration des libertés et d'une transition démocratique qui s'appuie sur les principes suivants :

— L'adoption de la déclaration du 1er Novembre 1954 comme cadre de référence de l'Etat algérien avec le respect des éléments fondamentaux de son identité et ses valeurs.

— Le caractère républicain de l'Etat algérien.

— La préservation de l'unité nationale et l'harmonie sociale.

— L'exclusion de toute forme de violence dans la pratique politique.

— L'adoption des principes de consensus et du dialogue comme repères intangibles pour la concrétisation de la transition démocratique.

— L'adoption de la méthodologie scientifique et respect de la probité liée à la transition démocratique.

— Prévaloir un régime politique civil et soustraire l'institution militaire et sécuritaire des enjeux et pressions politiques pour se consacrer à ses missions constitutionnelles de défense de l'unité nationale et de son intégrité territoriale.

## **Les mécanismes pour une transition démocratique**

— Un gouvernement de transition démocratique consensuel qui veillera à la concrétisation de la transition démocratique, la gestion des affaires courantes et l'instauration de la paix sociale.

— Une autorité indépendante et permanente pour l'organisation et la surveillance des élections qui aura pour tâche la conduite du processus électoral.

— Une nouvelle Constitution élaborée par consensus qui consacre les objectifs de la transition démocratique et qui sera adoptée par référendum.

— Une ouverture d'un débat sociétal large et profond pour rechercher les mécanismes à même d'endiguer les maux qui mettent en péril et hypothèquent l'avenir de la nation tels que la corruption et l'impunité.

## **Les critères de la transition démocratique**

— L'élaboration d'une Constitution consensuelle entre les principaux acteurs politiques pour parachever la transition démocratique.

— L'instauration des garanties juridiques et administratives pour une compétition politique conduisant à l'organisation d'élections libres et sincères en vue d'assurer l'alternance pacifique au pouvoir.

— L'émergence de pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire légitimes, qui disposeront de la plénitude de leur compétence dans l'exercice de leur fonction sans entrave ni interférence. Il s'agit de consolider dans les faits la notion de séparation des pouvoirs.

— Le renforcement de l'Etat de droit et œuvrer à la promotion des libertés, des droits de l'Homme et de la justice.

— La garantie de l'efficacité des institutions et la mise en place de procédures de transparence et de contrôle.

— L'adoption de la méthodologie scientifique et respect de la probité liée à la transition démocratique.

- Le rejet de toute forme d'ingérence étrangère.
- La prévalence d'un régime politique civil et soustraire les institutions militaire et sécuritaire des enjeux et pressions politiques pour se consacrer à leurs missions constitutionnelles de défense de l'unité nationale et de son intégrité territoriale.
- L'encouragement de la société civile dans ses divers segments en œuvrant à son indépendance.
- La contribution à l'essor des médias en impulsant notamment leur capacité de résistance et en leur garantissant l'accès aux sources de l'information et leur indépendance, et ce, dans le respect de l'éthique et des règles déontologiques régissant la profession.
- La réhabilitation des institutions politiques, économiques et sociales de sorte à répondre aux besoins des citoyens avec équité.
- La consolidation du pluralisme politique et de la place de l'opposition en réunissant des opportunités réelles pour l'accession au pouvoir par la volonté populaire.
- Le rejet de toute forme d'hégémonie ou de domination de toute partie, qu'elle soit militaire, financière, religieuse ou de tout autre groupe de pression interne et externe.
- La consécration des droits des minorités conformément à un contrat social dûment garanti par la législation et les pratiques politiques.



**Photos de la rencontre de la Coordination  
pour les libertés et la transition démocratique**



*Photo du bas, de gauche à droite : Sofiane Djilali, Abderrazak Maqri,  
Abdallah Djaballah, Mohamed Douibi, Mohsen Belabbas, Ahmed Benbitour.  
(Source : sites d'information algériens)*



---

---

## PLATEFORME POUR LE CHANGEMENT EN ALGÉRIE (2019)

---

---

Quelques jours après le lancement du hirak du 22 février 2019, un groupe d'acteurs politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes algériens de différentes orientations idéologiques a pris l'initiative d'organiser des consultations pour lancer une initiative politique à même d'accompagner le hirak. Ces consultations ont abouti à l'annonce, le 15 mars 2019, d'une « Plateforme pour le changement en Algérie »<sup>56</sup>. Les premiers signataires de cette plateforme ont déclaré que « cette plateforme est le fruit d'un débat de plusieurs semaines et de réunions entre les jeunes Algériens, hommes et femmes de villes et de villages du pays, préoccupés au premier plan de l'avenir de l'Algérie indissociablement lié à leur propre avenir. Elle résume et synthétise les avis et points de vue exprimés par la majorité des participants au débat et prend également en compte les propositions avancées et les points de vue exprimés par d'autres acteurs politiques et de la société civile sans exclusion. » Il a également été souligné que « les signataires de cette plateforme ne revendiquent ni la paternité ni un rôle privilégié dans la Coordination nationale pour le changement. La Coordination est ouverte, sans exclusive, à celles et ceux qui adhèrent à la présente plateforme et c'est en son sein que seront abordées, de manière démocratique et transparente, les questions de représentation de la Coordination ainsi que ses actions concrètes. »

Après quelques jours de sa mise sur Internet, la « Plateforme pour le changement en Algérie » a recueilli plus de six mille signatures en ligne.

## **Plateforme pour le changement en Algérie**

En ce début 2019, le Peuple algérien a crié son ras-le-bol d'une manière massive, pacifique et civilisée pour dire non à un régime dévoyé. Dans une ambiance fraternelle, civilisée et en harmonie avec les services de sécurité, il a clamé haut et fort « Algérie république pas monarchie ! », « Non à un pouvoir mafieux ! », « Vous avez consumé le pays, espèce de voleurs ! », « Algérie libre et démocratique », « Le Peuple veut changer de régime ! », « Non au 5ème mandat ! », « L'armée et le peuple sont des frères ! ». Fidèle au serment de novembre 1954 et aux sacrifices des *chouhadas*, il a exprimé sa détermination pour vivre dans une Algérie où seront garantis :

- La souveraineté du pays et le droit de tous ses citoyens d'y vivre libres et dignes ;
- Le suffrage universel comme seul moyen de choix des dirigeants et des programmes politiques ;
- Les libertés individuelles et collectives et des droits fondamentaux de la personne humaine ;
- Le droit inaliénable à l'action politique, syndicale et associative ;
- La justice sociale et la redistribution juste et équitable des richesses ;
- Le contrôle démocratique effectif des forces armées et des services de sécurité par les représentants du peuple.

La crise politique majeure que vit notre pays ne peut être réduite au refus du cinquième mandat d'un homme malade. Son annonce, le 11 mars 2019, d'annuler les présidentielles d'avril 2019, suite à la protestation populaire, ainsi que son affirmation qu'« il n'a jamais été question » pour lui de briguer un cinquième mandat, alors que le monde entier est témoin que son dossier de candidature a été déposé le 3 mars 2019, ne laisse aucun doute sur sa politique de mensonge et de fourberie. Bouteflika vient de piétiner la constitution actuelle, qu'il avait imposée, en annonçant vouloir prolonger son quatrième

mandat, ce qui constitue une rupture irréversible entre son régime et le Peuple. Le Peuple algérien n'acceptera aucune démarche de cercles visant à faire durer le système actuel, que ce soit de l'entourage du « frère », de « l'ami » ou d'autres cercles occultes. Il y a aujourd'hui urgence et nécessité d'opérer un changement radical du système en place, sur des bases nouvelles, avec des personnes nouvelles et de toute façon non piloté par le régime actuel. Sur cette base, les citoyens et citoyennes qui se sont mobilisés en masse ces dernières semaines exigent :

- Le retrait du Chef de l'Etat à l'issue de son mandat actuel le 27 avril 2019 ;
- La démission du gouvernement et la dissolution du parlement et du sénat ;
- L'entrée dans une phase de transition qui permettra au Peuple de concrétiser son projet national ;
- La mise en place d'une « Présidence collégiale » composée de personnalités nationales dignes de confiance et s'engageant à ne pas rester au pouvoir à la fin de la transition ;
- La mise en place d'un « Gouvernement de salut national » nommé par la présidence collégiale, chargé de gérer les affaires courantes de l'Etat ;
- Un débat national inclusif qui définira les modalités pratiques d'une révision constitutionnelle ainsi que l'organisation d'élections à l'issue de la phase de transition ;
- L'engagement de l'Armée Nationale Populaire et des services de sécurité à assurer leurs missions constitutionnelles sans interférer dans les choix politiques du Peuple.

Les organisations de la société civile, en particulier les étudiants, les syndicats, les journalistes, les travailleurs, les avocats et les juges, ainsi que les partis et les personnalités qui adhèrent à cette démarche, ont décidé de créer une « Coordination Nationale pour le Changement » (CNC) qui sera un espace d'échange, de concertation et de coordination pour mettre en œuvre la présente plateforme. Les entités affiliées à la CNC gardent leur autonomie et liberté d'action

tout en s'engageant à être aux côtés du Peuple et à soutenir ses revendications légitimes. Elles s'engagent aussi à se réunir dans les plus brefs délais pour décider d'actions concrètes.

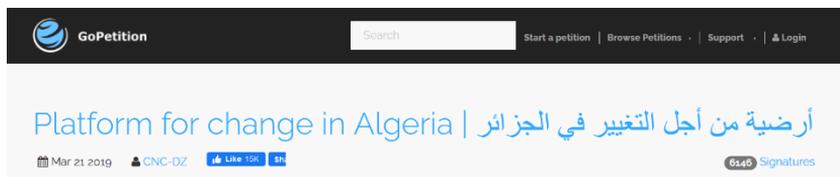
Vive l'Algérie et Gloire à nos martyrs !

Le 15 mars 2019

### **Premiers signataires de la plateforme par ordre alphabétique :**

Abdelghani Badi, Mohcine Belabès, Ali Benouari, Samir Bouakour, Kamel Guemazi, Mourad Dhina, Karim Tabou.

La plateforme a recueilli un total de 6146 signatures en ligne<sup>57</sup>



---

---

## NIDA 22 (2020)

---

---

Suite à l'arrêt des marches pacifiques au printemps 2020 en raison de la recrudescence de la pandémie de Covid-19, un groupe de politiques, de hirakiens, de juristes, d'universitaires et de professionnels des médias algériens de diverses orientations politiques et idéologiques a lancé des consultations dans le but de construire une vision commune de la transition démocratique. Les consultations ont abouti à l'annonce, le 22 octobre 2020, d'une initiative politique appelée « Nida 22 »<sup>58</sup>.

L'initiative vise à « soutenir les revendications du hirak, principalement celle d'opérer un changement dans la nature du régime et d'établir les fondements de l'Etat de droit et des libertés individuelles et collectives » et à « parvenir à un accord politique consensuel au sein du hirak pour faire basculer le rapport de force en faveur du peuple algérien » et à réussir « une transition démocratique en douceur qui ne soit pas sous le monopole du pouvoir en place et qui garantirait la continuité de l'Etat, l'Etat de droit, les institutions et la justice sociale »<sup>59</sup>.

L'initiative a mis l'accent sur l'importance des marches pacifiques, la préservation de la non-violence du hirak, l'acceptation de la différence et de la diversité intellectuelle et linguistique et le rejet de la polarisation idéologique. Elle a également appelé à une feuille de route consensuelle et inclusive traduisant les objectifs de la révolution populaire et proposant une alternative à ce que les autorités tentent d'imposer, mais qui ne vise pas à représenter le hirak.

## **Nida 22**

### **1. Appel : Le Hirak est un devoir patriotique**

Dix-huit mois après le début de la révolution populaire et pacifique, où en sommes-nous ?

Il nous paraît clair que le processus entamé le 12/12 confirme l'échec à tous les niveaux d'un système politique dénué de toute légitimité. Cet échec est attesté par le refus du pouvoir d'aller vers une transition démocratique saine et par son incapacité à entreprendre de véritables réformes politiques et économiques. En dépit des promesses répétées, la plupart des récentes décisions ne visent qu'à faire perdurer le système de pouvoir en place.

**« Pas de légitimité ! » (ماكاش الشرعية!)**

L'échec du pouvoir se manifeste dans son choix d'une approche sécuritaire pour la gestion d'une crise sanitaire sans précédent. À l'opposé, le Hirak a apporté la démonstration de sa maturité et de sa conscience en décidant de suspendre provisoirement les marches populaires pacifiques. Cette gestion sécuritaire a commencé avant même le présumé scrutin imposé par un pouvoir non élu et illégitime. Elle s'est poursuivie par le recours aux arrestations, aux intimidations et à la surveillance policière à l'encontre des citoyens, des blogueurs, des journalistes et des activistes.

Comme cela était prévisible, cette gestion a immanquablement engendré des conséquences marquées par la paralysie des services publics essentiels (hôpitaux, crise de liquidités, etc.), le retour en force du phénomène de la Hargha et de la pauvreté. Cette gestion sécuritaire approfondit la crise de confiance entre un peuple déterminé et un pouvoir qui a recours aux théories du complot pour masquer ses échecs, et à l'histoire du glorieux 1er novembre, pour imposer la Constitution de la continuité. Une constitution que l'on veut imposer en excluant le peuple souverain de sa révision, confiée à un comité désigné, adoptée par un parlement illégitime et incompétent, et destinée à être avalisée par un scrutin de pure forme sur le modèle de l'élection du 12/12.

**Inébranlables, inébranlables nous sommes, notre révolution est pacifique ! (صامدون صامدون، ثورتنا سلمية!)**

Nous constatons que face au refus de répondre à la volonté du peuple, le Hirak persiste avec des mots d'ordre fermes pour des objectifs constants, ceux de l'édification d'un Etat de droit, des institutions et de la citoyenneté, régis par un ordre démocratique fondé sur l'exercice effectif des droits et des libertés individuelles et collectives consacrant la souveraineté populaire, la justice sociale et le développement global durable (économique, social et culturel).

Cette résilience recouvre, nous en sommes convaincus, deux vérités fondamentales :

Premièrement, le pouvoir de fait multiplie les rendez-vous électoraux et les référendums populaires de pure forme pour assurer sa continuité, refusant la construction d'un véritable consensus aboutissant à l'adoption d'un nouveau contrat politique et social et une Constitution par les Algériens ;

Deuxièmement, la détermination du Hirak à provoquer un changement politique radical et pacifique, en dépit de la pandémie et de son instrumentalisation, de la répression du pouvoir et des manœuvres visant à l'éliminer.

Oui, le peuple est déterminé ! La mobilisation de la diaspora algérienne à l'occasion de la célébration de la Fête de l'indépendance (le 5 juillet) et le retour graduel des marches dans de nombreuses wilayas, prélude à un retour en force du Hirak dans toutes les régions du pays. Ce sont de puissants signaux de la permanence de l'appel des Algériens à une rupture politique radicale, condition sine qua non d'une Algérie stable au plan politique et sécuritaire dans un contexte régional et international troublé.

**Le peuple veut la Liberté ! (الشعب يريد الحرية!)**

Durant toute cette période, les Algériens ont continué de militer, les acteurs du Hirak ont publié des contributions et lancé des initiatives visant à réaliser les objectifs de la révolution pacifique et à proposer des solutions à la crise. Dans ce même contexte, nous avons initié l'Initiative 22-2, immédiatement après l'imposition du scrutin du

12/12. Nous avons publié “le Manifeste du 22 février” à l’occasion du premier anniversaire du déclenchement de la révolution populaire pacifique en nous engageant à demeurer fidèles à ses valeurs.

Afin d’élargir la démarche et d’assurer la participation la plus large des activistes et des personnalités, nous avons initié un projet de concertation nationale pour aboutir à un consensus politique pour une transition démocratique qui consacre les objectifs du Hirak. Cet appel en est le point de départ.

### **Qui sommes-nous ?**

Des Algériennes et des Algériens, des collectifs issus du Hirak, des jeunes et des symboles historiques, des personnalités politiques, universitaires et médiatiques et des militants de toutes les régions du pays et de la diaspora, de toutes les tendances politiques et idéologiques.

### **Quel est notre objectif ?**

Nous voulons contribuer à la réalisation des objectifs pour lesquels des millions d’Algériens ont manifesté :

- Parvenir à un accord politique consensuel au sein des différentes dynamiques du Hirak, pour renforcer le rapport de force en faveur du peuple algérien ;
- Réaliser une transition démocratique souple qui ne soit pas monopolisée par le pouvoir de fait tout en garantissant la continuité de l’Etat ;
- Concrétiser l’État de droit, des institutions et la justice sociale.

## Que proposons-nous ?

Le caractère pacifique de notre révolution nous dicte un projet concerté et participatif entre les acteurs du Hirak pour, à titre d'exemple :

- Ouvrir un espace indépendant du pouvoir de coordination, de réflexion, de débat et de concertation entre les acteurs du Hirak ;
- Encourager la coordination des acteurs du Hirak au niveau local et dans les secteurs pour conforter la mobilisation populaire à travers le retour des marches, dès lors que la situation sanitaire liée à la pandémie le permettra ;
- Proposer une feuille de route consensuelle et rassembleuse ne visant pas à représenter le Hirak mais à traduire les objectifs de la révolution populaire et à proposer une alternative à ce qui est imposé par le pouvoir.

## Comment ?

Nous vous invitons à participer à :

- L'organisation de rencontres et de débats à l'échelle nationale et locale et dans la diaspora, en incluant toutes les dynamiques du Hirak afin de mûrir et faire émerger les contours d'un consensus politique nécessaire au sein du Hirak ;
- La tenue d'une conférence inclusive des acteurs du Hirak pour définir et mettre en place les mécanismes de l'accord politique consensuel.

**Soyons ensemble pour répondre à l'appel du Peuple qui se libère, du Peuple qui décide ! ( معاً لتلبية الشعب الذي تحرّر، الشعب ) (الذي يقرّر!)**

Le 22 octobre 2020

## **2. Déclaration**

### **Algériennes, Algériens !**

Le 22 février 2019 est désormais un repère majeur dans l'histoire de l'Algérie. C'est une journée où nous avons entamé des marches pacifiques pour proclamer notre désir de rupture avec un système illégitime et non démocratique, et rejeter les conditions désastreuses subies durant des décennies. Cette date marque notre refus de la corruption endémique et du pillage systématique des richesses du pays. Elle marque aussi les échecs répétés des promesses de développement, et l'incapacité, depuis l'indépendance, à construire des institutions légitimes aptes à gérer et à valoriser les richesses de la Nation. Notre mouvement vise à mettre fin à la menace de l'effondrement et à la désintégration de l'Etat national.

Cette date est désormais un jalon essentiel de notre longue marche historique en tant que peuple, inspiré des combats du mouvement national et de la glorieuse Révolution de libération, dans toute la diversité intellectuelle et politique des femmes et des hommes. Le Hirak leur a rendu hommage en rappelant leurs vertus et en les prenant pour l'exemple qui nous inspire vers la réalisation de nos objectifs.

C'est une journée historique où nous nous sommes exprimés, collectivement et librement, dans les rues de nos villes et dans l'émigration, dans toute notre diversité intellectuelle et sociologique, convaincus que notre silence pouvait conduire à l'effondrement du pays. Ces marches populaires massives n'ont été suspendues, volontairement et de manière provisoire, qu'après avoir eu la confirmation qu'elles pouvaient se transformer en une menace pour la santé publique dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Une crise que le pouvoir a instrumentalisée pour nous harceler et nous empêcher d'exprimer nos légitimes revendications.

Face à cette vision claire du Hirak qui a réconcilié les Algériens avec eux-mêmes et donné au monde une image lumineuse, le pouvoir autoritaire a opté pour une démarche et une politique unilatérales, hostiles au dialogue et aux élites et méprisantes envers

l'action politique autonome. Ainsi, il a imposé une élection présidentielle dans un contexte exceptionnellement tendu, marqué par un large rejet populaire et un boycott sans précédent. Ce pouvoir œuvre à imposer une révision constitutionnelle qui ne résoudra pas la crise de légitimité auquel il fait face depuis l'indépendance.

### **Le Hirak populaire pacifique : une voie et un moyen pour construire l'Algérie de demain**

Les Algériennes et les Algériens demeurent convaincus qu'ils n'ont pas encore atteint leurs objectifs dans le cadre du mouvement populaire pacifique. Ils considèrent leur mouvement comme étant une chance historique à ne pas manquer pour réaliser une transition démocratique ordonnée. Celle-ci les libérera et consacra leur souveraineté et leur droit à édifier des institutions légitimes. Elle traduira leur volonté, préservera leur dignité et garantira l'avenir de leurs enfants dans un climat de sécurité, de respect de la loi et de justice sociale. Ces objectifs passent par la mise en œuvre effective et la consécration des revendications suivantes :

1- La pleine souveraineté du peuple dans le cadre d'un système démocratique, social et civil au moyen d'une transition démocratique ordonnée garantissant la pérennité de l'Etat, le droit des citoyens à édifier leurs institutions et à choisir librement ceux qui sont responsables des affaires publiques ;

2- Le droit des Algériennes et des Algériens d'établir un nouveau contrat politique fondés sur la volonté populaire ;

3- Le respect et la garantie des droits de l'homme et des citoyens, des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre les citoyennes et les citoyens dans le cadre de l'Etat de droit, assuré par un pouvoir judiciaire indépendant et par la séparation et l'équilibre entre les pouvoirs ;

4- Le droit à une information libre et équitable par l'arrêt des pressions et des entraves imposées aux médias publics et privés, la garantie du droit à l'accès et à la publication des informations ;

5- Le droit de créer des partis politiques, des syndicats et des associations, d'y adhérer librement et de participer à la gestion et au contrôle des affaires publiques ;

6- La garantie de la liberté d'opinion, d'expression, de manifestation, de pensée, de conscience et de création, ainsi que le respect de la diversité et du pluralisme ;

7- La lutte contre la corruption politique et économique sous toutes ses formes.

Les Algériennes et les Algériens demeurent déterminés à atteindre leurs objectifs :

- En poursuivant leur mouvement et en demeurant attachés à leurs manifestations pacifiques qu'ils reprendront lorsqu'ils jugeront que les conditions sont réunies. Le Hirak continuera avec succès à mobiliser toutes les catégories de la société, nos jeunes et nos moins jeunes, femmes et hommes, de toutes les régions du pays et dans la diaspora et dans les différentes classes sociales. Un Hirak nourri d'objectifs politiques qualitatifs et de revendications socio-économiques qui se renforceront en raison de la légitimité du combat et de l'échec des politiques du pouvoir à tous les niveaux ;
- En préservant le caractère pacifique admirable dont le Hirak a fait preuve pendant plus d'une année, permettant des débats publics et pluriels, respectant les différences et la diversité intellectuelle et linguistique, encourageant les actions de solidarité et de coordination au niveau local, régional, national et dans la diaspora ;
- En refusant les polarisations idéologiques que le pouvoir politique alimente et exploite pour harceler le mouvement et l'infiltrer en jouant sur les différences culturelles, linguistiques et régionales qui caractérisent, à divers degrés, toutes les sociétés du monde. Les Algériens feront échec à ces tentatives de division en préservant le caractère national et unitaire de leur mouvement ;

- En rejetant catégoriquement toute ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures, car leur cause est nationale et doit être résolue entre Algériens, tout en appréciant les marques de solidarité qui expriment les valeurs humanistes des peuples défendant la liberté et les causes justes et légitimes ;
- En tirant les enseignements des drames de la décennie noire et en étant déterminés à empêcher sa répétition, les Algériens rejettent le chantage politique et son exploitation insidieuse par le pouvoir ou tout autre acteur politique, et ce, malgré les harcèlements, les provocations et les arrestations arbitraires qu'ils subissent depuis le début du mouvement populaire pacifique.

Le mouvement populaire demeurera attaché au droit du Peuple à écrire sa Constitution consensuelle par le biais d'institutions légitimes, démocratiquement élues, dans un climat de liberté et de transparence et sur la base des règles d'une compétition politique juste. Il continuera d'exiger son droit à un contrat garantissant la construction d'un Etat civil empêchant la militarisation de la vie politique et sociale, et permettant à l'institution militaire d'assumer ses missions constitutionnelles, ce qui éviterait à son commandement les aléas des tensions politiques. De ce fait, l'institution militaire sera la première bénéficiaire d'une transition politique transparente et consensuelle. Un tel contrat garantira le contrôle et la redevabilité au niveau de toutes les institutions.

Les opportunités de changement politique ordonné sont encore possibles, si les bonnes volontés existent et si l'intérêt du pays est placé au-dessus de toute autre considération. Les défis socio-économiques à court terme ne seront pas relevés par des mesures superficielles et des décisions improvisées. Indubitablement, la solution passe par la résolution de la crise de légitimité et la mise en place des règles de bonne gouvernance. Elle commence par la libération sans condition de tous les détenus du mouvement populaire, leur réhabilitation et l'arrêt du harcèlement des militants. Elle implique également le respect du droit à la manifestation, l'expression libre individuelle et collective, l'autonomie de la justice,

P'ouverture de l'espace médiatique et la dissolution des institutions illégitimes.

Le peuple algérien est libre et il demeurera libre, en défendant son droit légitime à construire ses institutions et en poursuivant sa lutte pour la construction de l'Etat de droit et de la citoyenneté. Il atteindra son objectif grâce à sa révolution pacifique, quels que soient les difficultés et les obstacles.

Le 22 octobre 2020

### **Signataires**

Voir l'Annexe A3.



---

---

## CONCLUSION

---

---

La différence idéologique est un phénomène naturel dans toutes les sociétés, mais la polarisation idéologique aiguë et l'incapacité à gérer le conflit intellectuel est préjudiciable à leur cohésion, un obstacle à l'édification de l'Etat de droit, et un défi majeur à la transition démocratique<sup>i</sup> qui peut l'avorter avant qu'elle ne soit consolidée, et contribuer au retour de l'autoritarisme, comme cela s'est produit en Algérie pendant la période 1989-1991 et en Egypte pendant la période 2011-2013. Par conséquent, il est du devoir des forces de la société, et des élites intellectuelles et politiques en particulier, d'œuvrer pour apaiser les tensions idéologiques et jeter des passerelles entre les différents courants.

La scène politique algérienne est complexe et il est inapproprié de la réduire à une dichotomie islamique-laïque. Les adhérents au courant islamique en Algérie n'ont pas tous le même profil et les adhérents au courant laïque ne sont pas un bloc monolithique. Chaque courant constitue un large spectre de formations qui s'accordent sur des sujets et divergent sur d'autres. Il y a des questions sur lesquelles des membres des courants islamique et laïque s'accordent tout en divergeant avec des membres de leur propre courant idéologique. Parmi ces sujets il y a par exemple la position à l'égard de la militarisation, la relation entre gouvernement

---

<sup>i</sup> « La "démocratie" est une mécanique qui se nourrit de concertation, de dialogue, de processus de prises de décisions qui sont acceptées par tous : or la polarisation idéologique empêche ces mécanismes. C'est ce que certains régimes autoritaires comprennent : pour soustraire la participation à la gouvernance des citoyens, ils empêchent les mécanismes permettant cette participation en attisant la polarisation. » (Jean-Nicolas Bitter. Communication privée. 23 décembre 2020).

et religion, l'ampleur du changement social et politique souhaité, et l'attitude à l'égard la violence.

Les références idéologiques disparates n'empêchent pas l'établissement d'un espace commun d'action conjointe pour atteindre des objectifs essentiels comme le vivre ensemble pacifique préalablement convenus et un accord sur une plateforme de valeurs pratiques et de principes qui font l'unanimité et auxquels adhèrent tous les partenaires, chaque partie validant la plateforme et la coopération sur la base de sa propre référence. L'espace de médiation protégé est l'un des mécanismes pour instaurer la confiance en se concentrant sur les aspects pratiques de la coopération.

L'Algérie a connu depuis plusieurs décennies de nombreuses initiatives visant à établir des passerelles idéologiques entre des forces politiques, syndicalistes et associatives aux références intellectuelles différentes. Il ne fait aucun doute que l'accumulation de ces initiatives a contribué à atténuer l'impact de la polarisation idéologique sur la vie politique en Algérie. Cependant, l'impact de ces initiatives a été limité par plusieurs facteurs liés au design des initiatives, au déroulement des échanges et aux attitudes des participants.

Certains participants ont considéré des initiatives comme une question de calcul politique limité par des intérêts partisans étroits et des manœuvres politiques, et non comme un mécanisme durable commençant pendant la période de transition et se poursuivant tout au long de la période de l'Etat de droit et de bonne gouvernance. Ceci expliquerait le retrait de certains participants et leur recul chaque fois qu'ils étaient soumis à des pressions, de peur de voir leurs bases s'effriter.

Certains échanges ont été sabotés par des considérations d'égos et de positionnement sur la scène politique. En outre, certains leaders de partis impliqués dans certaines initiatives sont discrètement liés au pouvoir réel – c'est-à-dire le commandement de l'armée et du renseignement – qui leur impose des lignes rouges qui

ne peuvent pas être franchies dans le processus de dépoliarisation idéologique.

Certaines initiatives ont été torpillées par les agissements provocateurs des franges minoritaires exclusivistes des différents courants idéologiques qui sont devenues des « *spoilers* » (saboteurs) du processus.

Il y a aussi l'incapacité d'aller au-delà du dialogue théorique par l'échange verbal vers un dialogue pratique par l'action conjointe dans des projets concrets visant à restaurer une société déchirée et reconstruire un Etat effondré.

Dès le début du hirak du 22 février 2019, le régime algérien a tenté de jouer, encore une fois, la carte de la division de la société sur une base ethnique, linguistique ou idéologique. Mais en vain. Les masses populaires de toutes les affiliations ont démontré pendant plus d'un an qu'elles transcendaient ces considérations et se concentraient sur un but commun à atteindre : l'édification d'un Etat de droit civil non militaire. Mais suite à l'interruption volontaire des marches populaires, à la mi-mars 2020, en raison de la recrudescence de Covid-19, certaines élites sont retombées dans le piège des querelles idéologiques alimentées par le régime et ses relais, incapables de tirer les leçons du passé, notamment de la première expérience de transition démocratique en Algérie. Ceci marque peut-être les limites des initiatives passées de dépoliarisation idéologique entre élites.

Mais ces initiatives ont le mérite d'avoir abouti à plusieurs documents (proclamation, contrat, charte, déclarations et plateformes communes) faisant un diagnostic partagé de la situation, appelant à un changement radical, consensuel et non-violent et proposant un noyau de principes, de valeurs et de revendications politiques communs sur lequel peut s'appuyer une coopération trans-idéologique.

En effet, on a acquis avec le temps et le dialogue un socle républicain qui fait consensus, un soubassement démocratique large qui couvre le rejet de la violence, le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, la garantie des libertés fondamentales,

individuelles et collectives (d'opinion, d'expression, d'association, de manifestation, de conscience, de la presse), le respect de la souveraineté populaire, de la diversité, du pluralisme, de l'alternance politique, de la séparation des pouvoirs, de la non-ingérence de l'armée dans les affaires politiques, de la prééminence de l'autorité politique librement élue sur toute autre institution, civile, militaire ou religieuse, la garantie de l'égalité devant la loi et le rejet de toute forme de discrimination, l'autonomie de la justice, etc.

Toute nouvelle initiative devrait bâtir sur ce socle et faire des pas en avant dans la consolidation de la cohésion de la société et l'édification de l'Etat de droit.

On doit encourager la mise sur pieds du plus grand nombre d'espaces de dialogue et d'action conjointe dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société. Ces espaces touchant spécifiquement les forces politiques, les syndicats, les étudiants, les acteurs de la société civile, les femmes, et les jeunes, seront le lieu non seulement de l'entre-connaissance, de la reconnaissance mutuelle et de l'acceptation de l'Autre, mais aussi des laboratoires pour explorer les voies de coopération dans des projets concrets, chacun dans son domaine, pour servir la communauté nationale et locale.

Les courants idéologiques qui traversent la société algérienne doivent aussi encourager les dialogues internes impliquant non seulement les modérés mais qui intègrent également les franges radicales afin de les persuader de l'importance de s'engager dans le processus de dépolarisation idéologique. L'adhésion des radicaux est essentielle si l'on veut éviter qu'ils parasitent toute initiative de leur propre chef ou sous le contrôle des adversaires du changement.

Ce travail est utile pour la préparation de la future conférence de dialogue national inclusif et participatif qui devra inévitablement inaugurer une véritable transition de l'Algérie vers l'Etat de droit.

## **Annexes**



---

---

## **A1. DOCUMENTS DU COLLECTIF DU 18 OCTOBRE POUR LES DROITS ET LES LIBERTÉS EN TUNISIE**

---

---

### **1. Communiqué de presse du « Collectif du 18 Octobre »**

La grève de la faim collective du 18 octobre 2005 a constitué un moment et une étape privilégiés dans la longue marche pour la conquête des libertés fondamentales dans notre pays. Cette grève a, en effet, fédéré différents partis et sensibilités politiques, ainsi qu'un certain nombre de composantes et d'acteurs de la société civile autour des trois revendications essentielles relatives à la liberté d'expression et de presse, à la liberté d'organisation, à la libération des détenus politiques et à la promulgation d'une loi d'amnistie générale. Cette action a permis, dans le même temps de relever le défi constitué par la grave dégradation de la situation sociale et politique dans le pays – et notamment au niveau de l'état des libertés – enregistrée à la veille de la tenue à Tunis à la fin du mois de Novembre du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI).

L'aspect inédit et audacieux de ce mouvement ainsi que son caractère unitaire ont suscité un regain d'intérêt et de mobilisation dans des milieux aussi divers que ceux des militants politiques, des défenseurs des droits humains, des syndicalistes, des représentants des ordres professionnels, des figures du monde de la culture et des arts, de la jeunesse et de l'université et des milieux de l'émigration tunisienne.

Au-delà des manifestations de sympathie avec les grévistes, cette mobilisation a pris des formes multiples de participation agissante,

contribuant ainsi à élargir le mouvement autour des trois revendications avancées. La grève de la faim du 18 octobre a suscité, dans ces conditions, une large campagne de solidarité internationale et elle a bénéficié d'une couverture médiatique importante qui a révélé au monde entier les épreuves endurées par les tunisiennes et les tunisiens en raison des atteintes systématiques à leurs droits et à leurs libertés fondamentales.

Tous ces éléments ont contribué au succès de ce mouvement et ont permis à la mobilisation qu'il a suscitée d'ouvrir des perspectives sérieuses pour la poursuite de l'action unitaire engagée au niveau des luttes pour les libertés et en vue de stimuler le dialogue entre les différentes composantes de la vie politique et de la société civile tunisienne. Ce dialogue devrait permettre, dans ces conditions, de parvenir à une vision commune du standard démocratique minimum qui permettrait de garantir aux tunisiens l'émergence d'un système politique fondé sur l'exercice effectif de la citoyenneté, sur la base du respect de leurs droits et de leurs libertés inaliénables, ainsi que de la sauvegarde de leur dignité nationale.

Les soussignés – représentants de partis et de sensibilités politiques, de composantes de la société civile et membres indépendants – ont positivement pris acte de l'appel lancé par les grévistes de la faim le 18 novembre 2005 au terme de leur action, ainsi que des conclusions du rapport final d'évaluation de la Commission nationale du soutien à la grève pour les droits et les libertés présenté au cours de l'assemblée de la matinée du 4 décembre. Ils ont décidé, sur cette base, de créer le « collectif du 18 octobre pour les droits et les libertés » en tant qu'instance nationale ayant pour objectifs :

1) La poursuite de l'action unitaire dans l'esprit qui a marqué le mouvement du 18 octobre, caractérisé par l'audace et l'action militante et de terrain, en vue de la réalisation :

a) de la liberté d'expression et de presse et notamment par la suppression de la censure à laquelle sont confrontés les publications et l'Internet ainsi que l'élimination de toutes les contraintes et les mesures coercitives consacrées par le code de la presse et le code

pénal, la levée des entraves et des pressions imposées aux journalistes, l'exercice effectif et sans discrimination de la liberté de presse et de lancement de stations radios et de télévision, la mise en place d'une instance pluraliste et autonome de régulation du secteur de l'audio-visuel garantissant l'objectivité de l'information et son ouverture à l'ensemble des courants politiques et de pensée.

b) La liberté d'organisation des partis politiques et des associations par la reconnaissance de tous les partis et associations aspirant à une existence légale et par la levée de toutes les contraintes imposées aux activités des instances politiques, civiques et syndicales, ainsi que par le respect de leur autonomie et de leur liberté d'action.

c) La libération de tous les détenus politiques et la cessation de tous les procès politiques y compris ceux qui sont organisés abusivement sous le couvert de « la lutte contre le terrorisme ». Cette libération doit se conjuguer avec la promulgation d'une loi d'amnistie générale en faveur de toutes celles et de tous ceux qui ont fait l'objet durant les cinq décennies écoulées, de procès et de mesures arbitraires en raison de leurs opinions et de leurs activités politiques, cette amnistie devant prévoir un dédommagement équitable pour tous les préjudices matériels et moraux subis.

2) La création d'un « Forum du 18 Octobre » en tant qu'espace de dialogue entre les différentes sensibilités intellectuelles et politiques tunisiennes, autour des questions fondamentales posées par l'avènement d'un système démocratique dans le pays. L'objectif de ce dialogue est de parvenir à un accord sur un « pacte démocratique » qui garantisse à l'ensemble des tunisiens l'exercice effectif de leurs droits et de leurs libertés fondamentales et la sauvegarde de leur dignité nationale, tout en précisant les critères et les standards que l'Etat doit observer pour garantir ces droits et ces libertés en toutes circonstances et par-delà l'appartenance idéologique ou politique de ceux qui sont appelés, par le suffrage populaire, à exercer le pouvoir pour une période déterminée. Le collectif publiera ultérieurement un document constitutif pour ce Forum précisant les axes du dialogue, ses mécanismes de mise en œuvre et son agenda, en donnant la priorité aux axes relatifs à la

liberté de conscience, à l'égalité de genre (hommes – femmes), à l'intégrité physique et aux questions ayant trait à l'identité du pays.

3) La poursuite du dialogue avec les différentes sensibilités intellectuelles et politiques et les instances civiques impliquées dans la lutte pour la liberté et la construction d'un Etat démocratique et d'une société civile forte et agissante dans le but d'élargir la composition du collectif et d'assurer sur un pied d'égalité la participation de ces composantes aux actions que le collectif se propose d'impulser sur la base des principes et des objectifs qui ont présidé à sa création.

Le collectif du 18 Octobre pour les droits et les libertés est composé de représentants de partis et de courants politiques, ainsi que d'acteurs au niveau des composantes de la société civile sur la base de la pluralité et de l'équilibre. Il agit en concertation directe avec les instances régionales et locales poursuivant les mêmes objectifs et il se propose de promouvoir en toutes circonstances la concertation et la coordination avec toutes les instances politiques et civiques concernées par ses objectifs et ses activités.

### **Les signataires**

- Ahmed Nejib Chebbi et Mongi Ellouze (Parti Démocratique Progressiste)
- Hama Hammami (Parti Ouvrier Communiste de Tunisie)
- Abderraouf Ayadi et Fethi Jerbi (Congrès Pour la République)
- Mustapha Ben Jaafar et Khalil Zaouia (Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés)
- Bechir Essid (Courant Unioniste Nassérien)
- Ahmed Khaskhoussi (Mouvement des Démocrates Socialistes – Structures légitimes)
- Ziad Daoulatli et Samir Dilou (Islamistes)
- Lotfi Hajji (Journaliste)
- Mohamed Nouri (Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques)
- Mokhtar Yahiaoui (Centre de Tunis pour l'Indépendance des Magistrats et des Avocats)

- Radhia Nasraoui (Association Tunisienne de Lutte contre la Torture)
- Jelloul Azouna (Ligue des Ecrivains Libres)
- Fethi Chamkhi (Raid – Attac Tunisie)
- Abdelkader Ben Khemis (Conseil National pour les Libertés en Tunisie)
- Ali Ben Salem (Amicale des Anciens Résistants)
- Khemais Chamhari (Indépendant)
- Ayachi Hammami (Indépendant)
- Anouar Kousri (Indépendant)
- Habib Marsit (Indépendant)
- Malek Kefif (Indépendant)

## **2. Brochure du Collectif du 18 octobre**

### **2.1. Préface**

Le cahier que vous avez entre les mains regroupe les deux textes adoptés jusqu'ici par le « collectif les droits et les libertés » à l'issue des débats et des discussions organisées sous l'égide du « Forum du 18 Octobre ». Ces textes, rédigés en arabe et traduits en français et en anglais ont porté sur « l'égalité entre les hommes et les femmes » (égalité de genre) et sur « la liberté de conscience ». Le « collectif du 18 Octobre » a pris, certes tardivement, cette initiative en raison de l'importance et la portée de ces deux textes dans la mesure où leur élaboration et leur adoption au terme d'un débat difficile mais fructueux, constitue un événement rare dans le monde arabe et musulman.

C'est en effet la première fois que des islamistes et des partisans de la sécularisation de l'Etat décident de débattre ensemble de questions qui engagent l'avenir en dépassant les crispations, les sectarismes et les surenchères idéologiques qui ont entravé tant d'autres projets initialement destinés à renforcer la liberté et la démocratie. L'âpreté des débats suscités-particulièrement sur les sites Internet- par la publication de ces deux textes est de nature probablement à en confirmer l'importance même si certaines réactions ont été excessivement agressives ou polémiques à l'égard

du « Collectif du 18 Octobre ». Nous déplorons ces dérapages mais nous pensons que les réactions suscitées sont normales et qu'elles constituent, à terme, par-delà l'outrance et les anathèmes, une source d'enrichissement. Des initiatives à portée historique ne sauraient en effet voir le jour et se développer en silence car elles ont vocation à faire réagir beaucoup de ceux, individus ou groupes, qui refusent tout changement visant à déplacer les lignes et à prendre en compte les aspirations de la société à s'adapter aux mutations de notre époque tout autant que son besoin de connaître une expérience démocratique novatrice qui garantisse les conditions d'un vivre ensemble harmonieux. Un autre indice de l'intérêt suscité par ces deux textes est illustré par l'importance des réactions positives, au Machrek et au Maghreb Arabe ainsi qu'en Europe qui en ont suivi la publication.

Des instances associatives et institutionnelles ont ainsi pris l'initiative de chercher à s'informer sur la réalité de ce dialogue entre islamiste, sécularistes et laïcs afin d'essayer d'en saisir le sens et la portée. Il est vrai que nombreuses sont les forces politiques dans le monde arabe qui sont désireuses de promouvoir des débats de ce type mais il leur a fallu faire, au terme d'efforts constants sur plusieurs années, le constat d'échec de ces tentatives en raison de l'impossibilité des protagonistes des différents bords à dépasser la vigueur de leurs antagonismes.

Il n'est pas doute pas inutile, sur ce plan, de signaler que plusieurs membres du « Collectif du 18 Octobre » ont participé, soit en tant que internationales au cours desquelles ils ont eu à évoquer l'expérience du « Collectif du 18 Octobre » et le débat politique et d'idées qui y a été organisé.

Citons, à titre d'exemple, la rencontre organisée au Caire par le Centre d'Études des Droits de l'Homme en Mai 2007 sur « les expériences du changement dans le monde arabe », une partie des débats ayant tourné autour de l'expérience du « 18 Octobre ». Il y a eu aussi à Casablanca le colloque organisé en marge du Sommet Arabe en 2006 ou le débat d'une délégation non gouvernementale tunisienne avec le groupe socialiste du Parlement Européen à

Strasbourg en Septembre 2006 qui a longuement évoqué les réalités et les conditions du dialogue entre laïcs et islamistes.

A l'occasion de l'édition de ce cahier reprenant ces deux textes du « Collectif du 18 Octobre », et compte tenu de l'écho qu'ils ont suscité, il nous a paru utile d'apporter les précisions suivantes :

Le « Collectif du 18 Octobre pour les droits et les libertés » a annoncé au moment même de sa constitution, et contrairement à ce que prétendent certains détracteurs avec évidente mauvaise foi, que son action se déploierait autour de deux axes fondamentaux, celui de l'intervention militante et de terrain et celui du débat entre toutes ses composantes constitutives. C'est dans ces conditions qu'a été mis en place en Novembre 2005. « le Forum du 18 Octobre » chargé d'organiser le débat sur les questions suscitant des divergences entre les principaux protagonistes de la scène politique tunisienne. Quatre thèmes ont été ainsi mis en relief et qualifiés de « zones grises » nécessitant l'ouverture de débats approfondis. Toutes les composantes du « collectif du 18 Octobre » y compris les islamistes, ont été d'accord sur ce forum et sur ces thèmes. En annonçant la création du « collectif » et du « Forum » et en lançant ces débats, les initiateurs du collectif ont donné un coup d'arrêt décisif à la politique d'exclusion du champ politique de toute tendance islamiste érigée par certains en règle intangible durant plusieurs décades.

Ces débats n'ont par ailleurs pas été conçus, dès le départ, comme des confrontations théoriques et abstraites relatives à des dogmes et visant à imposer à l'un ou à plusieurs des protagonistes qu'ils renient leurs convictions à la suite d'une sorte de harcèlement de certains à l'égard de telle ou telle autre composante. En réalité, l'idée même d'un débat national axé sur les perspectives d'avenir exclut tout recours à l'intimidation ou au harcèlement dans la mesure où un tel débat tire sa force, dans son principe même, de l'idée de partenariat inclusif entre toutes celle et tous ceux qui qu'acceptent mutuellement comme des partenaires issus d'une même nation et engagés loyalement dans la recherche de formes d'action commune sur la base d'un consensus appelé à être élargi sans que les concessions mutuelles que cela implique ne dévalorise l'un ou l'autre des partenaires. Le débat sur cette base est, de ce fait, un débat

politique au sens plein du terme et les questions débattre concernant fondamentalement le rôle et la fonction de l'Etat, les systèmes de pouvoir et les positions communes sur des questions qui pourraient paraître théoriques mais qui sont au cœur des débats sur l'Etat, des enjeux sociétaux et de la nature ses systèmes de pouvoir en confrontation. En finir avec les discours généraux et exclusivement à connotation idéologiques pour prendre à bras le corps les sujets de divergence de la façon la plus concrète possible en essayant d'élargir les possibilités de consensus, n'est en rien dévalorisant pour les parties concernées. Bien au contraire.

C'est cette conviction et l'approche adoptée ensemble par toutes les composantes constitutives du « collectif du 18 Octobre » qui ont permis de parvenir à des textes communs, à un bien des égards historiques, sur des questions sensibles. A partir de ces débats qui doivent se poursuivre et des résultats obtenus et ceux escomptés, il sera possible de dégager un certain nombre de normes et de principes communs qui préparent le terrain à l'adoption d'un Code de conduite citoyenne.

L'accord intervenu sur les deux textes relatifs à « l'égalité des genres » (des sexes) et à « la liberté de conscience » apporte un démenti à l'idée d' « harcèlement intellectuel » avancé par certains , car ces deux textes illustrent que les efforts de compromis ont été mutuels entre les parties participantes avec pour souci de parvenir à dégager un certain nombre de normes et de principes à vocation universelle et qui soient compatibles avec les spécificités culturelles et de civilisation de nos sociétés arabes et/ou musulmanes.

Le débat et les discussions engagés avec succès jusqu'ici par le « collectif » ne l'ont pas empêché de remplir le rôle politique qu'il s'était fixé. Il a ainsi organisé des conférences politiques qui ont contribué à aider le « collectif » à avancer dans le débat d'idées amorcé mais surtout il a pris des initiatives de terrain au niveau national et régional à l'intérieur du pays, tout comme il a participé avec d'autres forces à des rassemblements politiques. On ne saurait pas cependant exiger du « collectif » plus que ce dont il pourrait être capable en faisant délibérément abstraction de la campagne de harcèlement et d'interdiction dont il a fait l'objet. Les conclusions

qui pourraient être tirées, dans ces conditions, de ce constat ne pourraient être qu'erronées. Ce n'est pas le lieu ici d'énumérer tous les interdits et toutes les tracasseries auxquels « le collectif » est en butte depuis deux ans. Rappeler cela est nécessaire mais cela ne saurait toutefois escamoter notre part de responsabilité et nos carences que nous sommes décidés à tenter de dépasser à l'avenir.

Selon notre agenda du débat d'idées fixé dès la création du « collectif du 18 Octobre », il nous reste deux autres axes de discussions : « les relations entre la religion et l'Etat » et « la question des châtiments corporels ». Le « collectif » espère parvenir à des résultats satisfaisants sur ces deux thèmes dans les meilleurs délais. Nous espérons démentir ainsi les spéculations de nos détracteurs parmi ceux qui se réclament de certaines conceptions religieuses radicales et qui ont fait la preuve de leur refus à priori de toute forme de dialogue et de débats tant leur volonté est inébranlable d'imposer des conceptions immuables se situant hors de l'histoire du temps et bannissant toute tentative de prendre en compte les nécessités et les exigences de la modernité. Dans le même temps le « collectif » a l'espoir de faire la preuve du caractère non fondé des positions soutenues par les éléments éradicateurs qu'ils soient au pouvoir ou qu'ils se réclament d'une opposition qui voudrait justifier, ouvertement dans certains cas et implicitement dans d'autres, les choix exclusivement sécuritaires et la répression imposés à l'ensemble des composants de la société au nom de la lutte contre le péril islamiste. Cela impliquerait – selon eux – que l'on ne distingue pas entre un islamiste modéré et un islamiste radical, insistant sur l'allégation selon laquelle les concessions faites par les islamistes ne sont que d'ordre tactique et qu'elles procèdent du double langage qui est rendu licite par la pratique de la Taqia.

Il nous faut dépasser ces deux démarches totalement antagoniques dont les retombées se conjuguent pour bloquer toute possibilité de faire bouger les lignes et pour prendre des initiatives visant à provoquer un véritable débat politique. Et le « collectif du 18 Octobre pour les droits et les libertés en Tunisie » parie sur la nécessité et le bien-fondé de ce dialogue pour pouvoir élargir le combat pour les droits et les libertés et pour faire face à toutes les

formes de répression que l'Etat impose aux citoyens depuis 50 ans mais plus particulièrement au cours de deux dernières décennies.

C'est ainsi que nous pensons contribuer, par l'action politique pacifique, à dégager la voie pour un avenir meilleur à nos enfants. L'objectif immédiat est de nous doter d'une plateforme s'appuyant sur les normes et les principes minimums communs à partir desquels nous pourrions définir les conditions d'un vivre ensemble incitateur et stimulant que nous pourrions, ensemble, apporter notre contribution à la réussite du processus de transition de la dictature à la démocratie.

Tunis, le 23 novembre 2007

## **2.2. Déclaration sur les droits des femmes et l'égalité de genres**

1. La femme tunisienne a enregistré des acquis importants dans la voie de son émancipation en tant qu'être humain et pour ce qui est de la participation sur un pied d'égalité avec les hommes dans les divers domaines de la vie en société. Ces acquis sont le fruit du mouvement réformateur amorcé sous l'égide de grands penseurs et d'hommes politiques qui ont eu l'honneur de défendre le droit des femmes à l'enseignement et leur volonté à se libérer progressivement des contraintes qui entravent leur émancipation. C'est aussi le fruit de longues luttes menées notamment par de nombreuses femmes d'horizons de pensée divers qui ont contribué, tout au long du siècle écoulé, à briser les chaînes de la soumission des femmes et à favoriser leur entrée et leur participation dans la vie publique.

2. Au premier rang de ces acquis, il y a des dispositions du Code du Statut Personnel (CSP) qui garantit aux femmes des droits essentiels et un certain nombre de réformes qui ont contribué à limiter les discriminations et les exclusions auxquelles elles étaient confrontées, atténuant par là même certaines causes de tension dans les relations familiales. C'est ainsi que le CSP a interdit la polygamie et a imposé le libre consentement comme condition préalable au contrat de mariage. De même que ce code a considéré que la femme

pouvait se marier sans la tutelle de quiconque et qu'il a fixé un âge minimum au mariage, mettant ainsi un terme au mariage des adolescents mineurs. Le CSP a, par ailleurs, garanti les conditions d'une égalité entre l'homme et la femme dans les domaines essentiels, soumettant la procédure du divorce à l'autorité du juge : Il a, enfin, favorisé une plus grande participation de la femme aux affaires de la famille et il a élargi les possibilités d'accès à la nationalité tunisienne des enfants nés d'une mère tunisienne et un père étranger.

**3.** Dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, le droit positif tunisien a mis en œuvre le principe de l'égalité entre les garçons et les filles pour ce qui est du droit de l'enseignement et son caractère obligatoire, ouvrant la voie à une atténuation progressive des discriminations en matière d'accès à l'enseignement. Les différences des taux de scolarisation selon le sexe se sont ainsi atténuées, favorisant une amélioration de l'image de la femme aux yeux des plus jeunes.

**4.** Au niveau de la situation du droit du travail, la législation tunisienne a établi une égalité de principe entre les hommes et les femmes quant au droit au travail et pour ce qui est des salaires, de la couverture sociale et de la protection sanitaire, donnant à la femme enceinte ou en période d'allaitement des droits qui préservent sa santé et sa maternité. Tout comme la législation a établi le principe d'égalité quant au droit et aux modalités de bénéfice de la retraite ainsi qu'au niveau des chances de promotion et des garanties en cas de licenciement. Les lois tunisiennes du travail et de protection sociale se sont ainsi confrontées à la majorité des conventions internationales de l'OIT auxquelles la Tunisie a souscrit. Le monde du travail s'est ouvert aux femmes qui ont accédé progressivement à tous les domaines des activités économiques et sociales, marquant leur présence à tous les niveaux et dans tous les corps de métier où elles ont souvent fait preuve d'une compétence ce qui a contribué, de façon décisive, à faire évoluer les mentalités et à les débarrasser des préjugés traditionnels et archaïques qui ont longtemps servi à justifier le statut inférieur des femmes et le mépris à leur égard.

5. Dans le domaine des droits civils et politiques, les dispositions constitutionnelles et législatives ont contribué à une plus grande égalité entre les genres (hommes/femmes), consacrant la capacité des femmes à établir et à signer des contrats, et à ester en justice au niveau de toutes les procédures judiciaires. La personnalité financière leur a été accordée et elles ont bénéficié du droit de vote et de l'éligibilité aux différents niveaux de responsabilité. L'exercice de la liberté légale de déplacement. L'exercice de la liberté légale de déplacement et de voyage leur a été garanti, tout comme la possibilité d'assumer des charges parlementaires et ministérielles, consacrant leur participation croissante dans la vie associative, dans celles des parties et des différentes institutions politiques.

6. Le « collectif du 18 novembre pour les droits et les libertés » réaffirme son adhésion à tous ces acquis qui sont le résultat d'une approche réformatrice et novatrice fondée sur « l'ijtihad » (l'effort de réflexion personnel). Ces acquis sont en pléines conformité avec les dispositions des conventions internationales relatives aux droits de la femme et ils ont contribué à permettre aux femmes d'assumer leur humanité et de se débarrasser des chaînes culturelles et sociales héritées des siècles de décadence. C'est ainsi que la moitié de la société s'est émancipé et que celle-ci a pu faire le choix de la modernité sans renier les fondements de son identité spécifique et de son ancrage culturel et de civilisation.

7. Le collectif du 18 Octobre réitère avec force sa détermination à préserver et à défendre tous ces acquis face à toute tentative visant à les remettre en cause. Ce faisant, le collectif est décidé à poursuivre, avec persévérance et dans un esprit de concorde nationale, le dialogue sur les questions au sujet desquelles les différences de points de vue ou les divergences n'ont pas permis de parvenir à un consensus telle la question de l'égalité dans l'héritage ou l'attitude à l'égard de certaines réserves émises par l'Etat tunisien lors de la signature et de la ratification des conventions internationales relatives aux droits de la femme. En dépit des avancées enregistrées, la situation des femmes exige toutefois encore des efforts pour en faire évoluer et améliorer les acquis sur le plan législatif mais surtout au niveau de la mise en œuvre dans la

perspective de la réalisation de l'égalité complète entre les hommes et les femmes et de la cessation de toute discrimination, entre les citoyens, fondée sur le sexe.

8. Dans le domaine du statut personnel, le souci de préserver la famille et son rôle dans la société doit inciter à approfondir les débats sur la question de l'égalité des droits et des devoirs entre les époux en considérant que la relation conjugale se fonde sur un partenariat et une complémentarité dans la conduite des affaires de la famille, la protection des enfants, le choix du domicile conjugal et l'attribution de la nationalité aux enfants issus du couple. Pour la femme. Tout comme il était nécessaire de relever à 18 ans, pour les femmes, l'âge minimum du mariage pour le faire coïncider avec l'âge de sortie de l'enfance et de la première adolescence.

9. S'agissant de l'enseignement, et en dépit de l'importance des pas franchis, l'analphabétisme demeure cependant préoccupant au niveau de la population féminine, le taux d'analphabétisme chez les femmes étant supérieur à celui prévalant chez les hommes. De même que sur le plan du travail, l'égalité proclamée dans les textes n'a pas permis d'éliminer les discriminations encore flagrantes dans le vécu quotidien des femmes, le phénomène du chômage constituant un sujet de préoccupation majeure puisque des femmes ne sont pas considérées comme faisant partie de la population active. Les femmes occupent, de surcroît, souvent les fonctions et les métiers les plus précaires et elles sont exposées plus que la moyenne des salariés à l'instabilité de l'emploi au licenciement, les tâches les moins qualifiées et les plus subalternes étant confiées aux femmes. L'égalité des salaires proclamée est loin d'être réalisée puisque, selon les dernières statistiques officielles disponibles, la moyenne salariale chez les femmes est inférieure de 14% à celle des hommes, atteignant même le taux de 18% dans le secteur privé. Les femmes salariées sont confrontées à diverses formes de discrimination en raison du rang inférieur où elles sont reléguées, et cela affecte particulièrement des aspects essentiels de leurs vie en particulier le mariage, la grossesse et l'allaitement. Assujetties à un double travail salarial et domestique, les femmes qui travaillent hors de leurs foyers, ne disposent pas d'assez d'infrastructures d'accueil, pourtant prévus par les engagements des entreprises et des

institutions, telles les crèches les garderies et les structures d'aide à la protection de l'enfance.

A côté de cela, il convient de mettre l'accent sur l'inquiétant accroissement des manifestations de violences à l'égard des femmes aussi bien au niveau conjugal que dans la vie sociale ; ce phénomène se conjuguant avec la multiplication des actes de harcèlement moral et sexuel ainsi que des situations d'exploitation et de commerce des femmes à des fins sexuelles. Sur le plan politique, enfin, les femmes sont exposées tout autant, sinon davantage, que les hommes au non-respect de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. Les femmes sont cependant plus pénalisées dans la mesure où leurs responsabilités familiales et les conceptions traditionnelles fondées sur le statut inférieur dans lequel elles sont maintenues, les exposent de façon plus marquée aux discriminations. Cela se traduit par la faible présence féminine dans les institutions dites représentatives et dans les institutions exécutives locales, régionales, et nationales ainsi qu'à l'inférieur des organisations professionnelles, des instances culturelles et des partis politiques.

Si le « collectif du 18 Octobre pour les droits et les libertés » tient à réaffirmer, à toute occasion, son attachement aux acquis enregistrés, il n'en demeure pas moins déterminé à contribuer à battre en brèche toutes les manifestations de discrimination à l'égard des femmes que ce soit à l'intérieur de la famille ou dans la vie publique. Les mouvements politiques, les composants de la société civile et la population tout entière sont interpellés et concernés par cet enjeu essentiel. Les efforts d'évolution et d'amélioration doivent être renforcés dans l'esprit d'une interaction et d'une dynamique entre, d'une part, les référents fondamentaux de l'identité arabe et musulmane de notre société, et d'autres part, les acquis de l'humanité au cours de la période contemporaine moderne. C'est cette interaction qui contribuera à mieux cadrer la mise en œuvre de la réalisation progressive de l'égalité complète des genres, tout particulièrement autour des objectifs suivants :

- L'inscription explicite de la référence à l'égalité des genres entre hommes et femmes dans le texte de la Constitution ainsi que dans les divers textes de lois concernés. Ces textes devront être

débarrassés de toute disposition ambiguë qui devra faire l'objet de clarifications et d'amendements parallèlement à l'abrogation de toutes les dispositions législatives consacrant le statut inférieur de la femme et les discriminations à son égard. C'est sur cette base que doit être envisagée l'évolution menant à une égalité entière afin d'assurer aux femmes l'effective d'une participation, la plus large possible, dans la vie publique avec la possibilité de pouvoir assumer toutes les charges, sans exception, auxquelles elles aspirent en fonction de leurs compétences et de leurs talents.

- Mettre en place des dispositions législatives et des mécanismes judiciaires pour punir les auteurs des discriminations contre les femmes et permettre à toutes les associations et à toutes les organisations concernées d'ester en justice aux côtés des victimes de ces discriminations. Y abroger la circulaire 108 dans la mesure où il s'agit d'un texte administratif procédant d'un abus de pouvoir qui expose les femmes voilées à l'arbitraire et à la privation de l'exercice de leurs droits. La question du voile concerne en premier lieu la liberté de choix personnel qui ne peut faire l'objet d'aucune ingérence, pour l'interdire ou pour l'imposer fondée sur la coercition, la contrainte ou la répression.

- Faire évoluer les mentalités, réformer et donner à l'école les moyens de jouer le rôle qui doit être le sien dans cette mutation qui, par-delà les discours, se vit et évolue dans un sens ou dans l'autre, au quotidien. De même qu'il faut insister, en plus de l'Ecole, sur le rôle important des médias (presse écrite et audiovisuelle) dans l'émergence d'une nouvelle forme culture fondée sur le rejet de toutes les formes de discrimination contre les femmes et sur la consolidation d'un environnement favorable au développement de relations plus complémentaires et plus solidaires au sein de la famille.

- Renforcer la protection sanitaire des femmes et réduire de façon équitable l'écart entre le secteur public et le secteur privé en matière de congé de maternité et envisager la mise en place d'un congé prénatal. Appuyer toutes les initiatives et toutes les mesures visant à réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.

- Promouvoir et mettre en place effectivement des conditions de l'instauration et du respect des libertés individuelles et publiques, sur la base d'une mobilisation de l'ensemble des composants de la société pour la mise en œuvre d'une réforme sociale répondant aux aspirations du plus grand nombre tout en veillant avec vigilance à l'intégration transversale de la dimension « genre » dans tous les programmes de réforme et en luttant, dans le même temps, contre l'instrumentalisation à des fins de propagande, de la cause des femmes par le pouvoir, son parti et ses organisations satellites.

Tunis le 8 mars 2007

### **2.3. Déclaration sur la liberté d'opinion et de conscience**

Le « collectif du 18 Octobre » a lancé, dans le cadre de son « forum du 18 Octobre », un débat sur la liberté d'opinion et de conscience amorcé par une conférence publique sur ce thème, dont des comptes rendus ont été publiés dans la presse d'opposition et sur l'Internet, et qui s'est échelonné sur plusieurs semaines. L'occasion a ainsi été donnée à des figures de certains partis de l'opposition de présenter des contributions exprimant leurs conceptions et leurs approches sur cette importante question. Des intellectuels d'horizons divers, des représentants des composants autonomes de la société civile et des personnalités nationales ont participé à ce débat public qui s'est caractérisé par la diversité, la pluralité et la richesse des points de vue qui s'y sont exprimés, abordant un certain nombre de thèmes relatifs notamment à la question de l'apostasie et à la référence qui garantissent l'exercice de cette liberté.

Les participants du débat ont été unanimes à considérer, qu'en dépit des avancées réalisées, en ce domaine dans les sociétés arabes et musulmans, un certain nombre de pesanteurs et de distorsions continue à peser sur les législations en vigueur et sur les pratiques régissant, en la matière, les relations entre l'Etat et les citoyens.

Malgré la diversité, voire les oppositions, entre les références conceptuelles et idéologiques des participants à ce débat et, dans certains cas, la pluralité des approches et des lectures au sein d'un même courant de pensée, les discussions qui se sont déroulées

durant trois mois (dans un contexte difficile de harcèlement et d'encerclement sécuritaires) ont toutefois permis aux personnalités et aux partis constitutifs du « collectif du 18 Octobre pour les droits et les libertés », de dégager des éléments de consensus autour des valeurs et des normes suivants :

La liberté de conscience –qui procède d'un choix individuel- doit être garantie à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Elle ne peut faire l'objet de contraintes et elle implique le droit d'adopter ou non une religion et d'affirmer les convictions de son choix ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, par l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement. La liberté de manifester ou ses convictions ne peut être assujettie qu'aux seules restrictions prévus par la loi pour protéger l'ordre public ou les droits fondamentaux d'autrui. Ces restrictions ne doivent pas remettre en cause l'effectivité de l'exercice de cette liberté fondamentale, l'Etat s'engage à respecter la liberté d'opinion et de conscience que la loi doit garantir et que les instances judiciaires ont pour mission de préserver de toute atteinte.

Il est nécessaire de bannir entre les citoyens, égaux en droits et en devoirs, toute forme de discrimination fondée sur l'appartenance religieuse ou les convictions, dans la mesure où l'accès et l'exercice de la citoyenneté impliquent l'égalité pleine et entière entre tous les membres de la société.

Les dispositions des conventions internationales relatives à la liberté des convictions et de conscience, particulièrement celles de la « Déclaration Universelle des Droits de L'Homme » du 10 décembre 1948, le « Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques du 16 décembre 1966 et la Déclaration des Nations Unies du 25 Novembre 1981 sur « l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction », doivent être respectées. Cette référence aux Conventions Internationales tire sa force de la conviction que la liberté de conscience a pour patrie l'ensemble de l'humanité et que l'universalité des Droits de L'Homme se fonde sur l'acquis des expériences enrichissantes et du savoir-faire de l'humanité tout entière ; l'universalité n'étant pas synonyme d'uniformisation mais

nécessitant, bien au contraire, la prise en compte et le respect de la diversité.

La sauvegarde de la liberté de conscience et sa protection dans notre pays n'est nullement contradictoire avec la place et le poids de l'Islam dans la formation de la personnalité spécifique du peuple tunisien en termes de culture et de civilisation. La mise en œuvre de l'universalité des Droits Humains et des dispositions des Conventions Internationales relative à la liberté des convictions et de conscience implique, de ce fait, une interaction créatrice avec l'acquis culturel arabe et musulman du peuple tunisien. Cette interaction est l'un des facteurs incitatifs dans le processus de réforme de la société pour en favoriser l'évolution dans le sens d'une modernité qui se fonde sur les valeurs de la liberté et le rejet de toutes formes de tutelle et de coercition. C'est sur cette base que le « collectif du 18 Octobre pour les droits et les libertés » s'engage à défendre la liberté de conviction et de conscience contre toutes les atteintes (quels qu'en soient les raisons et les auteurs) auxquelles son exercice effectif pourrait être confronté dans la mesure où cette liberté fondamentale est partie intégrante de la liberté d'expression et d'opinion. Préalable à la mise en œuvre de toutes les autres libertés, la liberté d'expression et d'opinion est, en effet, la pierre angulaire de tout projet de société démocratique et moderniste et l'une conditions cardinales de l'accès à la citoyenneté et de son exercice effectif.

### **3. Plateforme politique pour une action commune**

1. Nous comprenons et soutenons la dynamique qui a commencé le 18 octobre 2005 comme une étape dans la succession des luttes menées par le peuple tunisien pour la justice et la liberté le long des décennies passées. De notre point de vue, elle se situe dans la continuité des combats démocratiques, sociaux, syndicaux, politiques et associatifs qu'ont engagés les mouvements des travailleurs, des étudiants et lycéens, des femmes, les prisonniers politiques et leurs familles, les chômeurs, les artistes et intellectuels, les organisations professionnelles (avocats, magistrats,

journalistes...), les défenseurs des libertés et des droits humains, ainsi que les mouvements des populations migrantes et exilées.

Cette dynamique appartient, sans exclusive ni hiérarchie, à toutes les Tunisiennes et tous les Tunisiens qui, conscients du caractère nécessaire et inéluctable d'une rupture démocratique réelle, cherchent à en rassembler les conditions.

**2.** L'importance de l'initiative du 18 octobre 2005 réside, selon nous, dans le fait que des représentants de partis politiques d'orientations différentes, que des associations et des individus de diverses sensibilités se soient rassemblés autour du constat de la nécessité d'une rupture démocratique réelle avec la dictature. Qu'en conséquence, ils aient joint leurs moyens autour de revendications communes afin de contribuer à engager un rapport de force politique à même de réaliser cet objectif.

Elle réside dans l'ampleur du soutien et de l'écho qu'elle a suscité dans toutes les régions du pays ainsi que dans les pays d'émigration, aussi bien au sein des milieux politiques, syndicaux et associatifs qu'au-delà des sphères militantes.

Elle réside dans sa vocation affirmée à être large et fédératrice tout en s'efforçant de définir, outre ses trois revendications initiales, les principes et les règles de son action et des rapports politiques pour l'instauration desquels elle œuvre.

**3.** Les revendications portées par les grévistes de la faim du 18 octobre reprennent des exigences de mesures indispensables, qui font consensus au sein des forces opposées à la dictature.

La garantie de la liberté d'organisation et d'association

La garantie de la liberté d'expression et de la liberté de la presse

La libération des prisonniers politiques et la promulgation d'une loi d'amnistie générale

L'apport qualitatif nouveau de l'initiative du 18 octobre est la volonté d'aller au-delà de la dénonciation et de la protestation vers le rassemblement de la capacité politique effective d'imposer ces exigences.

Afin que cette capacité voie le jour, l'action doit se donner les moyens d'un enracinement populaire. Afin d'être crédible, elle doit exposer de manière transparente ses règles de fonctionnement et ses points de consensus.

4. Les revendications initiales avancées lors de la grève de la faim du 18 octobre\* relèvent de la nécessité la plus pressante et sont d'une grande importance. Pour poursuivre la logique de cette initiative nous devons faire quelques pas de plus.

C'est pourquoi notre dynamique se donne pour tâche prioritaire d'impulser des actions et des débats partout où c'est possible afin de définir le cadre nécessaire à une convergence pour la résistance à la dictature et pour la défense des droits de la société.

Les objectifs suivants font d'ores et déjà partie selon nous des exigences minimales pour une sortie effective de la dictature, elles font l'objet d'un consensus parmi nous et se rajoutent aux trois premiers :

Le droit au retour des réfugiés politiques et des exilés

La lutte contre la corruption et la poursuite des personnes et entités impliquées

La garantie de l'indépendance de la justice et de la neutralité de l'administration

La garantie des droits de tous les détenus et l'exercice d'un contrôle effectif sur les conditions carcérales, le bannissement de toutes formes de torture et de mauvais traitements et la poursuite des responsables de tels actes

5. Outre les objectifs qu'elle s'assigne, une unité d'action politique a besoin d'assurer la cohésion et la confiance entre ses composantes. Celles-ci doivent adhérer de manière claire et explicite à un minimum de principes fondamentaux. Cela permet par ailleurs d'asseoir la crédibilité d'une convergence d'éléments aux orientations et aux programmes différents, parfois contradictoires.

Ce qui constitue un cadre à notre action est notre attachement à trois principes :

Le principe d'égalité / Egalité complète et effective de tous les citoyens sans discrimination ou préjudice sur la base de l'origine sociale, du sexe, de l'orientation intellectuelle ou existentielle

Principe d'indépendance / La souveraineté nationale du pays est indissociable de la liberté et de la dignité de ses citoyens ; le refus de toute subordination des choix du peuple à la volonté ou aux pressions d'une quelconque puissance étrangère est la condition d'une ouverture et d'une coopération juste avec le reste du monde. Plus largement, le refus de toute forme de domination coloniale, d'agression ou d'occupation, et l'affirmation du droit des peuples à l'autodétermination et à la résistance à l'occupation sont un prérequis de tout discours et de toute prétention démocratique.

Le principe du rejet de la violence comme moyen de résolution des différends politiques et idéologiques ; le refus de la violence d'Etat comme moyen de gestion des conflits sociaux et politiques ; la garantie de l'intégrité physique des personnes.

**6.** Près de 10% de la population tunisienne vit hors du territoire national. Les migrants et les réfugiés tunisiens, quelle que soit leur situation administrative ou socio-économique, contribuent pour une part importante à la vie du pays, ils en sont une partie intégrante. Leurs activités économiques participent de la richesse nationale et leurs expressions politiques et culturelles sont des éléments à part entière de l'évolution politique et culturelle de la Tunisie.

Il doit donc être admis que la contribution des tunisiens migrants et réfugiés au processus d'émancipation de la société tunisienne ne relève pas uniquement du soutien et de la solidarité mais de la participation pleine et entière, avec ce que cela suppose de droits et de devoirs.

Il doit également être admis que les souffrances que vivent les migrants et les réfugiés (parcours tragiques des migrants clandestins qui fuient la misère et qui affrontent toutes sortes de dangers et de persécutions policières ; situation de ceux qui installés à l'étranger

sont en butte aux discriminations et luttent pour leurs droits ; exil forcé des réfugiés politiques et le préjudice collectif fait à leurs familles) font pleinement partie du drame tunisien, et qu'aucun processus d'émancipation ne peut en faire abstraction.

7. Ce qui nous rassemble donc aujourd'hui est notre volonté d'être à la hauteur d'une conscience largement partagée par les tunisiennes et les tunisiens. Celle du caractère devenu insupportable de l'ordre en vigueur dans le pays, du danger pour l'avenir que représente la perpétuation de la dictature et de la nécessité de rompre sans plus attendre avec elle.

L'objectif que nous nous assignons et pour lequel nous nous engageons à œuvrer est l'émergence de forces démocratiques et populaires à même de défendre les droits de la société, de résister à la dictature et de permettre son dépassement vers un avenir meilleur. Pourvu que cela puisse démentir définitivement la thèse qui affirme que l'aspiration démocratique est incompatible avec l'espace arabo-islamique duquel le peuple tunisien fait pleinement partie.

8. Ce avec quoi il s'agit de rompre, est un régime despotique dont les caractères —qui ne font que s'accroître— sont :

Le monopole du pouvoir et la privatisation de ses institutions ; la confiscation du droit du peuple à déterminer ses choix politiques, économiques, sociaux et culturels et de décider des orientations qui conditionnent son avenir ; la négation du droit de chacun(e) à avoir accès aux conditions fondamentales d'une vie digne, à exprimer librement ses convictions politiques et intellectuelles, à s'organiser et à agir en conséquence ; le quadrillage policier de tous les espaces publics et privés et le recours à la répression, aux procès politiques, aux emprisonnements arbitraires, à l'agression et à la torture physique et morale comme instruments systématiques de gestion de la société ; la généralisation de rapports économiques basés sur le pillage, la corruption, la dilapidation des biens et des services publics et sur le bradage des pans les plus rentables de l'économie nationale.

9. Les représentants d'associations et de partis politiques, les individus soussignés déclarent par la présente, ce jeudi 2 février 2006, la fondation du Collectif du 18 octobre, un cadre permanent de travail et de coordination ouvert à toutes les tunisiennes et tous les tunisiens vivant hors du territoire national et souscrivant à la présente charte de principes. Cette instance se donne pour tâche l'organisation d'actions et de débats, ainsi que la communication et la coordination d'initiatives en rapport avec les objectifs définis ci avant.

L'instance décisionnelle quant aux orientations et au choix politiques est l'assemblée générale ouverte à tous les adhérents. Elle définit également les statuts et les règles de fonctionnement.

Notre rassemblement se situe dans le prolongement de l'initiative du 18 octobre 2005. Il entretient un rapport de partenariat privilégié avec le Collectif du 18 octobre en Tunisie, tout en restant autonome. Il vise à être partenaire de toutes les initiatives toutes les réalités politiques, sociales et culturelle en France et à l'étranger allant dans le sens des principes et des objectifs définis dans la présente plate-forme.

### **Premiers signataires de la Plate-forme (Ordre alphabétique)**

Abdelbaki Fethi (Collectif des Familles et des Proches des Prisonniers Politiques) – Abid Bachir – Afloug Adel – Aïssaoui Zouhaier – Amaïdi Mustafa – Amri Ahmed – Azouz Karim – Balti Mohsen – Bardi Hussein – Beji Abdessattar – Belhaj Fethi – Ben Hiba Tarek – Ben Hmidane Slim – Ben Jilani Brahim – Ben Saïd Mohammed – Ben Salem Mohammed – Ben Salem Seyf – Ben Ticha Noureddine (Conseil National pour les Libertés en Tunisie) – Ben Youssef Adnane – Bettaïeb Riadh – Bhar Mohammed – Bouamaïed Fatma – Bouraoui Jalel – Chaari Najah – Chebbi Mahdi – Chebbi Mohsen – Dahmani Iyed (les Unionistes Nasséristes) – Daïmi Imed – Dhahri Bachir – Doghri Kaïs – Fhal Kamel – Guedouar Moncef – Guenaoui Ammari – Hajlaoui Riadh – Hammami Abdelwahhab – Hammami Lotfi – Hamrouni Chokri (Congrès Pour la République) – Jaziri Hussein (Mouvement

Ennahdha) – Jendoubi Kamel (Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie) – Jilani Hedi (Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés) – Khalfet Mongi – Khiari Sadri – Kitar Abderrazzak – Ksila Khemaïes – Laabidi Tahar – Lamloum Olfa – Mahjoubi Abdelkrim – Makhloufi Afifa – Makhloufi Sofiene – NaesFethi (Solidarité Tunisienne) – Riahi Kaïs – Seddik Omeyya – Tagaz Salah (Voix Libre) – Thabet Adel (Parti Communistes des Ouvriers de Tunisie) – Tlili Ali – Trabelsi Rachid – Yahmed Hedi.

**Collectif du 18 Octobre pour les Droits et les Libertés en Tunisie**



*Source : Sites d'information tunisiens*



*Source : Sites d'information tunisiens*

---

---

## A2. L'ESPACE COMMUN D'INTERACTION ET D'ACTION CONJOINTE

---

---

Cordoba Peace Institute – Geneva (CPI) a conduit ces dernières années, avec l'appui du Département fédéral suisse des affaires étrangères, plusieurs espaces de médiation protégés au niveau national ou régional, adressant par exemple ce qui suit : polarisations idéologiques en Afrique du Nord (« Cordoba Now Forum », mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide en Egypte associant des musulmans et des coptes, accompagnement d'une participation politique inclusive impliquant divers courants idéologiques, y compris les Salafis), tensions ethniques en Mauritanie (action médiatique conjointe pour renforcer la cohésion communautaire), tensions sectaires entre sunnites et chiïtes au Liban (action humanitaire conjointe en faveur des réfugiés syriens) et en Irak (action conjointe sur la question des disparitions forcées).

CPI a réuni, en particulier, plus de quarante experts et responsables politiques appartenant aux courants laïque et islamique dans quatre ateliers, durant une année entière, de février 2016 à mars 2017, afin de réfléchir sur le rôle de la religion dans les affaires publiques et d'explorer les possibilités d'atténuer les tensions idéologiques intenses, et de coopérer pour parvenir à une coexistence pacifique. Les discussions qui ont eu lieu dans le cadre des ateliers ont abouti à la signature d'un mémorandum intitulé « Vers un espace de communication et d'action conjointe »<sup>60</sup> (Voir texte du mémorandum ci-après). Les participants ont compris cet engagement commun comme la première partie d'un processus devant se poursuivre par des activités concrètes et communes (*diapraxi*), ce qui implique une action au niveau local (national versus régional).

Les participants ont ainsi identifié plusieurs sujets qui se prêtent à la *diapraxis*, notamment la violence politique en Tunisie, le rapprochement de l'enseignement religieux et l'enseignement formel, et la promotion de la participation politique et l'engagement citoyen des jeunes en Tunisie, la gestion de la diversité et la réduction de la violence dans les campus universitaires au Maroc, etc.

### **Mémoire « Vers un espace commun d'interaction et d'action conjointe »**

Dans les périodes de transition politique fragile, les polarisations aiguës conduisent à l'instabilité et au chaos, ouvrant la voie au retour de l'autoritarisme ou de la guerre civile. Plus de quarante experts et acteurs politiques d'Afrique du Nord, d'Asie de l'Ouest et du Sahel, appartenant aux courants laïcs et islamistes, se sont rencontrés et ont débattu des questions liées à l'instauration de la confiance et à l'établissement d'un cadre de coopération entre des acteurs de visions du monde différentes.

Les participants ont souligné l'importance de se concentrer sur la production d'une nouvelle culture politique partagée, ancrée dans les valeurs de justice, de dignité, de diversité, d'inclusion, de citoyenneté et de non-violence, en créant des coalitions inter-idéologiques qui contribuent au succès d'une transition politique pacifique dans la région.

Ils ont convenu que la dépolarisation des relations entre islamistes et laïcs devrait transcender le débat philosophique et mettre l'accent sur le cadre nécessaire pour une action commune visant le bien général et un effort commun pour fortifier la société et édifier l'Etat. Ce cadre correspond à un « espace commun » qui n'implique pas que les parties doivent renoncer à leur référence idéologique ou être infidèles à leur cause. En fait, ce cadre d'action commune et d'effort conjoint au service de l'ensemble de la communauté peut se justifier du point de vue religieux et idéologique de toutes les parties prenantes.

Les communautés avec différents ensembles de règles dans leurs systèmes de valeurs et leurs visions du monde peuvent choisir de s'engager dans une action commune avec une communauté différente, chacune pour ses propres raisons. De cette manière, différentes communautés peuvent vivre ensemble dans un espace commun tandis que chacune trouve une justification et une motivation pour le faire selon son propre ensemble de règles et de lignes directrices normatives. Le philosophe moral et politique américain John Rawls appelle ce processus d'engagement conjoint de différentes communautés à interagir dans le même espace un « consensus par superposition » (*overlapping consensus*).

L'Islam ouvre un large éventail de possibilités d'action conjointe dans l'intérêt de la société. Les règles religieuses en matière de gestion des affaires de la cité constituent un cadre qui oriente et permet la créativité. La Charte de Médine est la preuve concrète que, d'un point de vue islamique, la coexistence et l'interaction positive étaient possibles au sein d'une société multi-tribale et multi-religieuse. Ce document, souvent considéré comme la première constitution de l'histoire, y est parvenu en introduisant une nouvelle conception de l'appartenance sociale à trois niveaux différents : la tribu reconnue comme une réalité sociale, la religion avec un ensemble de valeurs partagées, et l'affiliation à la Cité (*al Madina*).

L'« espace commun d'interaction et d'action commune », ainsi défini, n'est pas considéré par les participants comme une question de calcul politique limité par des intérêts partisans étroits et des manœuvres politiques, mais comme un mécanisme durable commençant pendant la période de transition et se poursuivant tout au long de la période de l'Etat de droit et de bonne gouvernance. Des thèmes stratégiques tels que la participation citoyenne des jeunes, l'éducation et les nouvelles cultures politiques devraient figurer parmi les priorités de cet effort d'action commune.

11 avril 2017

## **Les participants**

Atia Adlan (Egypte), Mohammed Alahmari (Qatar), Islam Alghamry (Egypte), Moaz Alkhatib (Syrie), Jafar Alshayeb (Arabie Saoudite), Tariq Alzomer (Egypte), Ahmed Arehmouch (Maroc), Abderraouf Ayadi (Tunisie), Moussa Bah (Mali), Hesham Barghash (Egypte), Somaia Benkhaldoun (Maroc), Maryam Ben Salem (Tunisie), Riadh Chaibi (Tunisie), Youssef Choueiri (Liban), Saaddine El Othmani (Maroc), Hmida Ennaifer (Tunisie), Sami Esaadi (Libye), Amel Grami (Tunisie), Mohammad Zahid Gul (Turquie), Rabie Haddad (Liban), Hussam Hafidh (Syrie), Mohamed Hamdaoui (Maroc), Abdelaali Hamidine (Maroc), Hamed Idrissi (Maroc), Ridha Jaouadi (Tunisie), Slaheddine Jouchi (Tunisie), Nouredine Khadmi (Tunisie), Ziad Khayyata (Syrie), Mohamed Khouja (Tunisie), Maan Kousa (Syrie), Abou Yaareb Marzouki (Tunisie), Mujahid Mekhallalati (Syrie), Abdulfatah Mohamed (Qatar), Maâti Monjib (Maroc), Nabila Mounib (Maroc), Amel Moussa - Ben El Hadj (Tunisie), Abdelfattah Mourou (Tunisie), Sylvain Odier (Suisse), Mohamed Abdelouahab Rafiqui (Maroc), Khadija Ryadi (Maroc), Hakim Saheb (Algeria), Oumaya Seddik (Tunisie), Marcelle Shehwara (Syrie), Cahit Tuz (Turquie), Saad Wafai (Syrie).

**Exemples d'espaces de médiation protégés  
organisés par Cordoba Peace Institute – Geneva**



© Cordoba Peace Institute – Geneva ([cpi-geneva.org](http://cpi-geneva.org))



© Cordoba Peace Institute – Geneva ([cpi-geneva.org](http://cpi-geneva.org))

---

## A3. SIGNATAIRES DE NIDA 22

---



ABBOU Lynda, (Alger)  
ABDA Bachir, (Annaba)  
ADDAD Hakim, (Alger)  
ADDI Lahouari, (lyon, france)  
ADMAN Sid Ali, (Alger)  
AFRAOUCENE Massinissa, (Tizi-ouzou)  
AHMINE Nouredine, (Laghouat)  
AIB Mabrouk, (Alger)  
AINOUCHE Hamza, (Alger)  
AIT AHMED Dahbia, (Alger)  
AIT HANED Dehbia, (Alger)  
AIT KACI Faiza, (France)  
AIT OUAHIOUNE Said, (Boumerdes)  
AKKOUCHI Sidali, (Boumerdes)  
AKROUF Sanhaja, (France)  
ALIANE Kholfa, (Alger)  
ALLI Yamina, (Tizi ouzou)  
ALIOUANE Mohamed, (ALGER)  
ALKAMA Anis, (Alger)  
ALLAL Tewfik, (France)  
ALLALOU Mohamed Ali, (Alger Paris)  
ALLIANE Messaoud, (Alger)  
AMA Sid Ahmed, (Paris)  
AMER Kocella, (France)  
AMMOUR Ghanima, (France)  
AMOKRANE Farid, (Alger)  
AMROUNI Mohamed El Amine, (Alger)  
AOURDACHE Idris, (Alger)  
ARRIS Kamal, (Alger)  
AT MHEND Rachid At MHend, (Malte)  
AZZOZ Wahid, (Oum el Bouaghi)

1/12



BACHENE Fouad, (Alger)  
BAHRA Charaf Eddin, (Oran)  
BAKOUR Abdennour, (Alger)  
BAKOURI Amirouche, (Bejaia)  
BALEH Kahina, (Tizi ouzou)  
BEDJAOUI Laalia, (Bejaia)  
BEHILIL Ismail, (Oran)  
BELABIOD Adel, (Alger)  
BELAZZOUG Karim, (Alger)  
BELKACEM Walid, (Oran)  
BELKAÏD Akram, (Paris)  
BELLABACI Omar, (Ain Defla)  
BELLABAS Okba, (Alger)  
BELLAL Wiam Inam, (Alger)  
BELMADI Rachid, (Tizi Ouzou)  
BELMOKHTAR Souad, (Oran)  
BEN AISSA Dounia, (Algerie)  
BEN YUCEF Djilali Samed, (Alger)  
BENABDALLAH Mohamed, (Boumerdes)  
BENABDELLAH Mohamed, (oran)  
BENADOUDA Adel, (Alger)  
BENAOUALI Lamia, (France)  
BENARAB ATTOU Malika, (Lyon France)  
BENCHIKH Madjid, (Algerie)  
BENDJAMA Mustapha, (Annaba)  
BENDJOUDI Abderrazak, (France)  
BENFODIL Mustapha, (Alger)  
BENHADDA Khelaf, (Alger)  
BENHAMZA-FLITTI Yasmine, (France)  
BENISSAD Nouredine, (Alger)

2/12



BENMAZOUZA Bouchra, (Oran)  
BENMOKRANE Aicha, (Tlemcen)  
BENSAAD Ali, (France)  
BENSADEK Houda, (Oran)  
BENSEGHIR AHmed, (Ouargla)  
BENSAD Faycal, (Batna)  
BENYAHIA Benali, (France)  
BENYOUCEF Rafik, (France)  
BENZAGHOU Othmane, (Paris)  
BENZENINE Belkacem, (Oran)  
BLAM Abdelouakil, (Alger)  
BOSLI Yacine, (Alger)  
BOUAÏCH Boussaâd, (Paris)  
BOUAOU Karim, (Canada)  
BOUAYAD Djamilia, (Canada)  
BOUBEKEUR Amel, (France)  
BOUBEKRI Imad, (Alger)  
BOUCHAALA Nabila, (Alger)  
BOUCHACHI Ahlem, (Alger)  
BOUCHACHI Mostefa, (Alger)  
BOUCHAREB Abdelouahab, (Constantine)  
BOUCHEFA Kahina, (Montréal)  
BOUCHERKA Ali, (France)  
BOUDRA Abdelkrim, (Alger)  
BOUGABA Mohamed, (BOUMERDES)  
BOUIDER Hmimi, (Sétif)  
BOUKELLA Hocine, (France)  
BOUKHETTA Nadir, (Ouargla)  
BOUKRARA Riad, (Bejaia)  
BOULTIF Ali, (Mila)  
BOUMARAF Amina, (Alger)  
BOUMEDJANE Hocine, (Bejaia)

3/12

BOUMEDJANE Yanis, (Alger)  
BOUMGHAR Mouloud, (Turquie)  
BOURABA Omar, (France)  
BOUREGAA Lakhdar, (Alger) Moudjahid  
BOUSBIA Mohamed Amine, (Alger)  
BOUSSAG Redouane (Alger) Journaliste  
BOUTATA Karim, (Bouira)  
BOUTEKERBET Zinnedine, (Béjaia)  
BOUZAD Brahim, (Boumerdes)  
BOUZAHER Brahim, (Biskra)  
BRAHAM CHAOUCH Wafa, (Adrar)  
BRAHIMI Mehdi, (France)  
CHAIIEB Amina Afaf, (France)  
CHAMEKH Abdelhafid, (Alger)  
CHEKHAR Abdelaziz, (Alger)  
CHEKLALIA Malik, (Oran)  
CHEKROUD Djamel, (Alger)  
CHEMROUK Azwaw, (Paris)  
CHENA Salim, (France / Bejaia)  
CHERBI Massensen, (France)  
DAHMANI Ahmed, (France)  
DAID Mohamed, (TIZI-OUZOU)  
DALI Dahmane, (Msila)  
DALLI Aya, (Alger)  
DERRADJI Hafid, (Qatar)  
DILMI Fethi, (Blida)  
DIRECHE Karima, (France)  
DJAAFAR-BENDIB Ghania, (Sétif-BBA)  
DJAAFER Saïd, (Alger)  
DJAFER Nesrine, (Alger)  
DJELLOUT Khelifa, (BOUMERDES)  
DJERMANE Mahmoud, (Montréal Canada)



4/12



DRIS Cherif, (Alger)  
DRIS-AIT HAMADOUCHE Louisa, (Alger)  
DUTOUR Nassera, (Alger) Militante  
EL KADI Ihsane, (Alger)  
EL KADI Tin Hinane, (Alger)  
FARRAH Halima, (Alger)  
FARRAH Raouf, (Tunisie)  
FELLAH Ali, (Tipaza)  
FENARDJI Saddek, (France)  
FERSAOUI Abdelouhab, (Bejaia)  
FILALI Elias, (Angleterre)  
GALLOUL Amina, (Alger)  
GASMI Hocine, (France)  
GHANI Mahdi (Angleterre)  
GHARBI Amel, (Canada)  
GHAZI Fatiha, (Tiaret/Montréal)  
GUENDOZ Maroua, (Oran)  
GUERNI Boubekeur, (Alger)  
GUEZIRI Lamine, (France)  
HABBA Belgacem (France)  
HABBOUL Abdellah (Alger)  
HACHANI Lyes, (Alger)  
HACHOUR Macjid, (Tizi ouzou)  
HADDAD Amina, (Alger)  
HADDAD Oussama, (France)  
HADDADJI Hamza, (Alger)  
HADJ AHMED Anis, (Alger)  
HADJ LAZIB Maya, (Alger)  
HAFSI Mohammed Tarek, (Ouargla)  
HAKEM Bachir, (Oran)

5/12

HAMDI Mourad, (France)  
HAMMOUTENE Faiza, (France)  
HAYANE Abderrahmane, (FRANCE)  
HENNA Larbi, (Tizi-Ouzou)  
IOUANOUGHENE Mohammed, (Alger)  
IRZI Said, (Alger)  
KACED Noureddine, (Oran)  
KACIMI Mahmoud, (Boumerdes)  
KACIMI Youcef Yacine, (Oran)  
KADI Ahcene, (Tizi ouzou)  
KADRI Aissa, (ALGER)  
KECHELAL Salim, (France)  
KELLOU Yazid, (Béjaia)  
KERAE Salim, (Telemcen)  
KHALDI Mehdi, (Canada)  
KHALFOUNE Tahar, (France)  
KHATRI Salem (Bejaia)  
KHELIF Mohamed El Mahdi, (Alger)  
KHELIL Said (Tizi Ouzou)  
KHELIL Semhane, (Espagne)  
KHEMISTI Mohammed Nazim, (Oran/Algérie)  
KHENNOUF Nourel Houda, (Alger)  
KHERROUBI Dalil, (Bouira)  
KHERROUBI Hamza, (Tipaza/Belgique)  
KHIAT Hichem, (Blida)  
KOUIDRI Mohamed Amine, (Alger)  
LAHYANI Othmane (Tunisie)  
LAKHDARI Ali, (Alger)  
LAKHDARI Djaffar, (Alger)  
LALMAS Smain, (Alger)  
LAOUADJ Ahmed, (Alger)  
LAOUARI Ali, (Tizi Ouzou)



6/12



LASSOULI Elhadi, (Alger)  
LAZRI Akila, (France)  
Lila MOKRI, (France)  
LOLDJ Youssef, (USA)  
LOUZE Djatal, (Oum el bouaghi)  
MAAMES Hayat, (Alger)  
MAAMES Thiziri (Alger)  
MAHDID Seddik, (Alger)  
MALKI Naila, (Alger)  
MANEL Senouci, (Oran)  
MANSOUR Ahcene, (Alger)  
MASSI Souad, (Paris)  
MEBARKI Abdennour, (Oran)  
MEBARKI Ferial, (Alger)  
MELAB Toufik, (Béjaïa)  
MELIANI Sid-Ahmed, (France)  
MELIKECHI Nouredine, (USA)  
MELLAH Abdelhak, (Boumerdes)  
MELLOUK Amine, (Tlemcen)  
MENHOUDJ Halima, (France)  
MERZOUK Hamou, (Bouira)  
MEZENNER Drifa, (Alger)  
MIMOUN Ali, (France)  
MOALI Hassan, (Alger)  
MOHAMMEDI Adlene, (France)  
MOHAND-AMER Amar, (Oran)  
MOHAREM Houda, (Boumerdes)  
MOKRANI Djatal, (Béjaïa)  
MOKRANI Rabah, (Boumerdes)  
MSILI Asma, (Alger)  
NABET Nassim Amazigh, (Bejaia)

7/12

NACER Lynda, (Constantine)  
NAFA Mehdi, (Annaba)  
NAOUMI Kouider, (Msila)  
NEDJRAOUI Samir, (Alger)  
NEHARI Abdelkader, (Djelfa)  
NOUAOURIA BOUHARIS Amel, (Annaba)  
OUAÏSSA Rachid, (Allemagne)  
OUARTSI Zafira, (Alger)  
OUCHICHI Mourad, (Béjaïa)  
OUICHER Fouad, (Béjaïa)  
OULMANE Djamel Eddine, (Alger)  
RABIA Mahrez, (Alger)  
RACHEDI Ibrahim, (Ghelizane)  
RADJEM Abdelghani, (Alger)  
RAHAOUI Mohamed, (Tlemcen)  
RAHMOUNE Aïssa, (Tizi Ouzou)  
REDJALA Kahina, (France)  
REGUIEG Tahar, (Tlemcen)  
ROUÏBAH Hicham, (Bejaïa - Oran)  
SALAMA Hani, (Alger)  
SALHI Said, (Béjaïa)  
SARA OUI Madjid, (France)  
SEBAÏHI Malek, (Bejaïa)  
SEGHIR Aldja Samia, (Alger)  
SELMANI Nazim, (Alger)  
SEMIANE Sid Ahmed, (Alger)  
SENKADI Brahim, (Tissimsilt)  
SENOUCI Ahmed Abdelfettah, (Tiaret)  
SI HADJ MOHAND Lotfi, (Boumerdes)  
SICHAÏB Taha, (Boumerdes)  
SIDHOUM Amine, (Alger)  
SIDHOUM Daoud, (Alger)



8/12



SIDOUMMOU Mohamed, (Alger)  
SMAIL Mohamed Amine, (Blida)  
SMAIL Nabila, (Tizi-Ouzou)  
SMAIN Mohamed, (Relizane)  
SMATI Chawki Amine, (Alger)  
SOUAHI Mohamed Salah, (Tebessa)  
SOUAHLIA Mohamed, (Tipaza)  
TABBOU Karim, (Tizi Ouzou)  
TAHARI Nesrine Nawel, (Alger)  
TAIBI Hakim, (Paris)  
TERMOUL Mouloud, (Paris)  
TITOUCHE Fateh, (Tizi ouzou)  
TOUAZI Mohand, (France)  
TRIKI Sandra, (Annaba)  
YAHIAOUI Samir, (Paris)  
YAKER Farid, (France)  
YAMINA Aili, (Tizi Ouzou)  
ZAHOUANE Hocine, (Alger)  
ZERGUINE Kouceila, (Annaba)  
ZERKANI Yacine, (Alger)  
ZIANE Aghiles, (France)  
ZOUAGUI Sabrina, (Béjaia)  
ZOUAIMIA Rachid, (Tizi-Ouzou)  
ZOUAOUI Sabrina, (Alger)  
ZOU LIM Batoul, (Oran)  
أحمد نسيم أنيس ، (فرنسا)  
ارقي فراد، (الجزائر)  
الحاج الناصر عبد الله، (غرداية)  
العربي الطاهر العربي، (البيض)  
العيادي محمد، (برج بوعريج)

9/12



اوشان رياض، (مدينة)  
بادي عبد القبي، (الجزائر)  
بسيكري مهدي، (فرنسا)  
بلال أحمد علي، (سويسرا)  
بلخير نجيب، (الجزائر)  
بلطرش يوسف، (الجزائر)  
بلوم عبد الرحمن، (باتنة)  
بن اودينة عادل، (الجزائر)  
بن العربي سمير، (الجزائر)  
بن دريس فاتح، (الجزائر)  
بن شريف عبد القادر، (غليزان)  
بن عطالله ناصر، (تبارت)  
بوعاتي زهية (عناية)  
بوعكاز جمال، (عناية)  
بوعيدة فريد، (الجزائر)  
بوقفارة نبيل، (سككدة)  
بوقفة عبد السلام، (الجزائر)  
بولقرون إبراهيم، (بسكرة)  
جبال بلقاسم، (بومرداس)  
حافظ سعودي، (عناية)  
حساني لحسن، (تبارت)  
حليم بن علي، (البلدية)  
حميطوش ناصر، (الجزائر)  
خدير نورالدين، (بومرداس)  
خروبي بلقاسم، (الجزائر)  
خريص إبراهيم، (تبارت)  
دين قادة، (تبارت)  
رامول محمد، (البلدية)

10/12



رحمانى بoudيسة، (البويرة)  
زاتني لخضر، (بويرة)  
سايق يونس، (مدينة)  
ستو عبدالله، (تونس)  
سعيدى سفيان، (مستغانم)  
سفيان طالب، (عنابة)  
سلامي أحمد، (الجزائر)  
سمروني رايح، (بومرداس)  
شارف فتحي، (عين الدفلى)  
شيوپ أبو طالب، (الجزائر)  
شميل نورالدين، (نارت)  
شرداد عبد الحفيظ، (سطيف)  
شريفى محمد رفيق، (أدرار)  
شعباني خالد، (قسنطينة)  
صالح سامي، (الجلطة)  
صالح عبد الرحمن، (الجزائر)  
طالب محمد أمين، (تيارت)  
ظاهري وليد، (عنابة)  
عبدى سيف الدين، (الجزائر)  
عروس زوبير، (الجزائر)  
عقبة كمال، (جيجل)  
عموش جليل، (الجزائر)  
عنان مراد، (الجزائر)  
عيساني سليمان، (عنابة)  
عربي منير، (سطيف)  
غوماري بلال، (عنابة)  
فردى عبدالقادر، (تلمسان)  
فرصادو حلي، (فرنسا)

11/12



قدوس توفيق، (سكيكدة)  
قشاشة محمد، (الجزائر)  
فوجيل أحمد أمين، (خنشلة)  
كاشا ياسمين، (تونس)  
كلوز ندير، (ميلة)  
كوردى بلال، (عنابة)  
لقتيسي رايح، (الجزائر)  
لوتانس مروان، (الجزائر)  
ميرين أيوب، (الجزائر)  
مزهود جعفر، (قالمة)  
معنصرى ربوحيه، (وهران)  
متابلي عماد، (سوق اهراس)  
موساوي محمد، (عين تموشنت)  
ناجي محمد فوزي، (قسنطينة)  
ناصر جاني، (الجزائر)  
هداجي سفيان، (الجزائر)  
هاد محمد، (الجزائر)

Une deuxième liste est en cours de validation et sera publiée incessamment.

يتم حاليا التحقق من صحة القائمة الثانية وسيتم نشرها قريبا.

12/12

## Notes de référence

<sup>1</sup> Blog de Kifaya (<https://bit.ly/3fooEqk>).

<sup>2</sup> Maati Monjib et Lakhdar Ghetta. Contribution à la réduction de la violence au sein des campus universitaires au Maroc. Rapport d'atelier sur le Promotion de l'entente entre les courants religieux et laïques. Istanbul, 18 - 19 mars 2017. Cordoba Peace Institute - Geneva. (<https://bit.ly/3o3JuPa>).

<sup>3</sup> Arrestation du Professeur Maati Monjib. Maghreb Online. 30 décembre 2020.

<http://morocomail.fr/2020/12/30/maroc-arrestation-du-professeur-maati-monjib/>

Maroc : Trois ans de harcèlement à l'encontre de Maâti Monjib et de six défenseurs des droits humains. Fédération internationale pour les droits humains. 3 avril 2018.

<https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/maroc-trois-ans-de-harcement-a-l-encontre-de-maati-monjib-et-de-six>

<sup>4</sup> Maâti Monjib (editor). Islamists versus Secularists: Confrontations and Dialogues in Morocco. Assemblée des Citoyens – MECA Morocco, Centre Ibn Rochd for Studies and Communication, IKV Pax Christi. Amsterdam – Rabat (2009).

<sup>5</sup> Documents du « Collectif du 18 Octobre » pour les Droits et les Libertés en Tunisie (<https://bit.ly/3f7fMWc>).

<sup>6</sup> Jacques Bidet. Islamisme et laïcisme. *Mediapart*. 30 octobre 2020. <https://bit.ly/38QVFud>

<sup>7</sup> Voir à ce sujet Jean-Nicolas Bitter. Sécularisme et laïcité en politique internationale. Publication de Cordoba Peace Institute – Geneva. Avril 2015 (<https://bit.ly/3onTeUu>).

<sup>8</sup> Alistair Davison (editor). Experts' Conclusions Memorandum: Towards a Common Action Space. Religion and Politics in the Public Sphere. Promoting Peaceful Co-existence among Political Actors with Different Worldviews. Istanbul, 17 March 2017. Fondation Cordoue de Genève. (<https://bit.ly/34RREmd>).

<sup>9</sup> John Rawls. *A Theory of Justice*. Harvard University Press (1971) and *Political Liberalism*. Columbia University Press (1993).

<sup>10</sup> John Paul Lederach, *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies* (Washington, DC: United States Institute of Peace Press, 1998).

Bitter, Jean-Nicolas. "Mediation Space and Diapaxis." In *Conflict Transformation in Practice*, edited by Owen Frazer and Lakhdar Ghetta. Switzerland: Cordoba Now Forum, 2013. [http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/Conflict\\_Transformation\\_in\\_Practice\\_2013.pdf](http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/Conflict_Transformation_in_Practice_2013.pdf).

Bitter, Jean-Nicolas. "Diapraxis in Different Contexts. A Brief Discussion with Rasmussen," 2011. <http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/Politorbis-52.pdf>.

<sup>11</sup> Jean-Nicolas Bitter, Transforming Conflicts with Religious Dimensions: Using the Cultural-Linguistic Model. In Religion in Conflict Transformation. Simon J A Mason and Damiano A. Sguaitamatti (eds). Revue de politique étrangère, Politorbis 52. Swiss FDFA and Center for Security Studies, ETH Zurich (2011).

[https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/mehrsprachig/documents/publications/Politorbis/politorbis-52\\_EN.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/mehrsprachig/documents/publications/Politorbis/politorbis-52_EN.pdf)

<sup>12</sup> Owen Frazer and Lakhdar Ghetta. Approaches to Conflict Transformation. The Cordoba Now Forum. Cordoba Foundation of Geneva and Centre for Security Studies (2013).

<sup>13</sup> Religion and Mediation Course Guide. Owen Frazer (ed.) CSS Mediation Resources. Program on Culture and Religion in Mediation (CARIM), Center for Security Studies (CSS). Swiss Federal Institute of Technology, ETH Zurich (2020).

<sup>14</sup> Jean-Nicolas Bitter. Communication privée. 23 décembre 2020.

<sup>15</sup> <https://www.chathamhouse.org/about-us/chatham-house-rule>

<sup>16</sup> جريدة المنار، السنة الأولى، عدد 6، الاثنين 27 شوال 1370 – 30 يوليو 1951.

<sup>17</sup> في يوم تاريخي عظيم، الجبهة الجزائرية للدفاع عن الحرية تقف أمام الأمة. جريدة المنار، السنة الأولى، العدد الثامن، الجمعة 29 ذي القعدة 1370، 31 أوت 1951.

<sup>18</sup> Larbi Bouhali. Le Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté : Premier pas décisif dans la voie de l'union pour l'indépendance nationale. *Liberté*, Alger, 2 août 1951. <https://www.socialgerie.net/spip.php?article189>

<sup>19</sup> محمود بوزوزو. بارقة أمل: خطوة كبيرة في سبيل تحقيق الاتحاد القومي. جريدة المنار، السنة الأولى، العدد السادس، الاثنين 27 شوال 1370، 30 يوليو 1951.

<sup>20</sup> محمود بوزوزو. بارقة أمل: خطوة كبيرة في سبيل تحقيق الاتحاد القومي. جريدة المنار، السنة الأولى، العدد السادس، الاثنين 27 شوال 1370، 30 يوليو 1951.

<sup>21</sup> محمود بوزوزو. مرحبًا بالفجر الصادق. جريدة المنار، السنة الأولى، العدد السابع، الأربعاء 13 ذي القعدة 1370، 15 أوت 1951.

<sup>22</sup> Mohamed Rebah. Le Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté (FADRL). Jijel.info. 2 août 2020.

<sup>23</sup> محمود بوزوزو. حاجتنا إلى جبهة تحريرية. جريدة المنار، السنة الثانية، العدد التاسع، الجمعة 24 ذي القعدة 1371، 15 أوت 1952.

<sup>24</sup> جريدة المنار، السنة الأولى، العدد السابع، الأربعاء 13 ذي القعدة 1370، 15 أوت 1951.

<sup>25</sup> <http://www.aps.dz/ar/algerie/78402-1954>

<sup>26</sup> التطورات السياسية في الجزائر: 1950-1954م، "محطات في تاريخ الجزائر المعاصر، من كتاب الدكتور بوضرسية بوعزة. <https://aleph-alger2.edinum.org/767>

<sup>27</sup> Les textes fondamentaux de la révolution de Novembre 1954 (en arabe). ANEP. Alger 2008.

<sup>28</sup> Rapport de Abane Ramdane au Conseil national de la Révolution algérienne – CNRA (1956). (<https://algeria-watch.org/?p=62140>).

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> <https://lequotidienalgerie.org/2020/08/19/texte-de-la-plate-forme-de-la-soummam/>

<sup>31</sup> Algérie : Ben Bella et Ait Ahmed 1985.

<https://www.youtube.com/watch?v=ISPVd6hEc2s>

<sup>32</sup> Brahim Younessi. Il y a 32 ans Ben Bella et Aït Ahmed signaient la Proclamation de Londres. 25 décembre 2017. <https://brahimyounessi1.wordpress.com/2017/12/25/il-y-a-32-ans-ben-bella-et-ait-ahmed-signaient-la-proclamation-de-londres/>

<sup>33</sup> MM. Ben Bella et Aït Ahmed lancent un appel « pour l'instauration de la démocratie ». *Le Monde*, 17 décembre 1985.

[https://www.lemonde.fr/archives/article/1985/12/17/mm-ben-bella-et-ait-ahmed-lancent-un-appel-pour-l-instauration-de-la-democratie\\_2757593\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1985/12/17/mm-ben-bella-et-ait-ahmed-lancent-un-appel-pour-l-instauration-de-la-democratie_2757593_1819218.html)

<sup>34</sup> L'identité culturelle algérienne, entre islam et berbérisme.

<https://www.sam-network.org/video/l-identite-culturelle-algerienne-entre-islam-et-berberite?curation=0>

<sup>35</sup> Brahim Younessi. Op. cit.

<sup>36</sup> <http://www.ffs.dz/proclamation-linstauration-de-democratie-algerie-londres-1985/>

<sup>37</sup> Emmanuel Dupuy. Géopolitique de la diplomatie informelle : L'exemple de la communauté de Sant'Egidio. Mai 2007. Académie de Géopolitique de Paris.

<http://www.academiedegeopolitiquedeparis.com/geopolitique-de-la-diplomatie-informelle-lexemple-de-la-communaute-de-santegidio/>

<sup>38</sup> Jean-Baptiste Rivoire. Le crime de Tibhirine : Révélations sur les responsables. La Découverte. Paris (2011).

<sup>39</sup> Contrat national : plateforme pour une solution politique et pacifique de la crise algérienne (<https://bit.ly/3puWLRZ>).

<sup>40</sup> Jean-Baptiste Rivoire. Op. cit.

<sup>41</sup> Nikolai Hegertun. Faith-based Mediation? Sant' Egidio's peace efforts in Mozambique and Algeria. Master Thesis, Peace and Conflict Studies, Universitetet I Oslo, May 2010.

<sup>42</sup> Baudouin Loos. Le régime algérien rejette l'offre de l'opposition. *Le Soir* (Bruxelles). 19 janvier 1995 (<https://bit.ly/2UMwXTl>).

<sup>43</sup> Ibid.

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Paris incite Alger à discuter avec l'opposition. *Libération*. 20 janvier 1995 (<https://bit.ly/36Zujzt>).

<sup>49</sup> Baudouin Loos. Op. cit.

<sup>50</sup> Colloque sur les « dimensions réelles de la crise algérienne » (<https://bit.ly/3eZWmT5>).

<sup>51</sup> <https://rachad.org/fr/?p=506>

<sup>52</sup> Colloque sur les « Perspectives de changement politique en Algérie » (<https://bit.ly/35tVMd0>).

<sup>53</sup> <https://www.facebook.com/FCN54>

<sup>54</sup> Initiative pour un véritable changement démocratique en Algérie (<https://bit.ly/2UvWOPw>).

<sup>55</sup> <http://www.almanach-dz.com/index.php?op=fiche&fiche=3997>

<sup>56</sup> Plateforme pour le changement en (<https://bit.ly/2Uw10OZ>).

<sup>57</sup> <https://bit.ly/36Dr3JN>

<sup>58</sup> Nida 22 (<https://bit.ly/35xLdFW>).

<sup>59</sup> نداء 22 ... مبادرة سياسية لدعم أهداف ومطالب الحراك 23 أكتوبر 2020. Info Radio M. (<https://bit.ly/3nLZ5CM>).

<sup>60</sup> Towards a Common Space for Interaction and Joint Action (<https://bit.ly/3lymzKJ>)

Experts' Conclusions Memorandum: Towards a Common Action Space (<https://bit.ly/3lxA79c>)



Cette contribution tente d'abord de montrer l'impact négatif des polarisations idéologiques aiguës sur la transition démocratique en prenant comme exemples les expériences de l'Algérie, de l'Égypte, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie. Elle examine ensuite la scène politique algérienne complexe et les tensions idéologiques en son sein et souligne l'importance d'éviter le piège de considérer les courants idéologiques algériens comme des blocs monolithiques mais plutôt comme des spectres larges comprenant des acteurs aux attitudes et comportements politiques variés. Elle expose aussi des modèles qui aident à penser la gestion de la différence et le renforcement de la cohésion dans une société pluraliste tirés des traditions occidentale et islamique, et propose « l'espace de médiation protégé » comme mécanisme de dépoliarisation idéologique. Elle présente ensuite un échantillon de treize initiatives trans-idéologiques lancées au cours des sept dernières décennies, aussi bien à l'époque coloniale pour la libération du pays qu'à l'ère postindépendance pour l'édification d'un Etat de droit, afin de mettre à disposition des lecteurs une collection de textes, issus des différentes expériences trans-idéologiques en Algérie, ayant en commun un ensemble de principes et valeurs et un nombre de revendications politiques qui font consensus et représentent un socle républicain, acquis collectivement, utile pour édifier l'Algérie de demain.

